

Département de la Nièvre.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE 3B.

(Cours et Juridictions. — Parlements. Bailliages, Sénéchaussées et autres Juridictions secondaires. — Cours des Comptes, Chambres des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies.)

CHAMBRE DES COMPTES DU DUCHÉ DE NIVERNAIS.

B. 1. (Liasse.) — 58 pièces (29 en parchemin).

1188-1697. — Privilèges des Comtes et Ducs. — Lettres patentes de Pierre (de Courtenay) et d'Agnès, son épouse, comte et comtesse de Nevers, par lesquelles ils annoncent qu'ils ont fait fabriquer, du consentement des évêques de Nevers et d'Auxerre et des abbés et barons du comté de Nivernais, une monnaie dont ils jurent de maintenir fidèlement le poids, et établissent une imposition de douze deniers par feu et pour un an seulement, pour aider ledit comte en son voyage à Jérusalem. — Lettres de committimus obtenues de Charles VI, roi de France, permettant aux comtes de porter leurs causes devant la chambre des requêtes du palais, à Paris. — Commission adressée par monseigneur le duc de Nevers à Messieurs de la Chambre des Comptes dudit Nevers, à l'effet de rechercher les titres concernant la perception du droit qu'il doit avoir en Rhételois sur les chevaux trayants ou autrement, chevaux qui labourent les terres dudit Rhételois. — Établissement du duc de Nevers à l'état de lieutenant-général du Roi, à Châlons, en Champagne. — Commission du roi Henri II par laquelle le duc de Nevers est chargé de la conduite de deux cents chevaliers. — Copie de la concession faite par Philippe IV, roi de France, par laquelle il accorde au comte de Nevers la connaissance des eaux et forêts du Nivernais. — Lettres patentes de Charles VII, roi de France, par lesquelles il accorde au comte de Nevers une pension de six mille livres; etc.

NIÈVRE. — SÉRIE B.

B. 2. (Liasse.) — 49 pièces (14 en parchemin), un sceau.

1196-1784. — Lettres de naturalisation pour M. Mazarini et MM. et dames de Mancini, accordées par Louis XIV. — Serment du duc de Nevers prêté à son entrée à Nevers, devant les Bénédictins de Saint-Étienne. — Extrait du cérémonial des obsèques de Marie d'Albret, duchesse de Nevers, dressé par Michel Marion, secrétaire de la Chambre des Comptes de Nevers. — Procès-verbal d'enlèvement du corps de Marie d'Albret, duchesse de Nevers; et de celui de son mari, par les doyen et chanoines de Saint-Cyr, de la chapelle Saint-Sylvain, près Nevers; du transport à la cathédrale et de l'inhumation aux Récollets. — Nomination par le Roi de M. de La Viéville, gouverneur du Rhételois, pour régler les prétentions du duc de Clèves contre le duc de Nevers, à cause de son aïeule maternelle issue de la maison de Clèves. — Mémoire concernant les contestations entre le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, touchant les limites de la Bourgogne et du Nivernais. — Limites du Nivernais du côté du Bourbonnais et de la Bourgogne. — Limites de dixmeries et justices. — Abandon de la justice de Bona, par les comtes de Nevers, aux prieur et couvent Saint-Étienne, de Nevers. — Consultation sur la question de savoir si la justice de Sury est sous la mouvance du duché de Nivernais ou du prieuré de Saint-Étienne, etc. — Acte d'opposition de la part des habitants de Corvol-l'Orgueilleux à la réunion de leur justice à celle d'Entrains. — Acte d'adhésion des officiers des justices et châtellenies de Pougues et Garchizy à la réunion des châtellenies de Garchizy, Chaulgnes et La Marche à celle de



la copie
de l'acte
de 1923
Nivernais
de
plus en
1943

Pougues, réunion ordonnée par lettres patentes du Roi de novembre 1783, et arrêt du Parlement du 19 janvier 1784; etc.

B. 3. (Liasse.) — 95 pièces (13 en parchemin).

1448-1782. — Lettres de François Ier, roi de France, adressée à madame la duchesse de Nivernais, pour obtenir la déclaration des fiefs et arrière-fiefs existant dans le duché. — Extrait du rôle des nobles, vassaux et roturiers tenant fief du duché de Nivernais. — Commission au lieutenant-général de Saint-Pierre-le-Moutier, pour informer des omissions faites en l'inventaire des biens saisis à la requête de monseigneur le duc de Nevers, sur la terre et baronnie de Rosaye. — État des fiefs devant être saisis féodalement à la requête de monseigneur le duc de Nevers, faite par les propriétaires d'avoir acquitté les droits seigneuriaux et rendu foi et hommage : le fief de Châtillon dépendant de la châtellenie de Saint-Saulge et appartenant au sieur et dame Bernier; — le fief de Nyon, dépendant de la châtellenie de Montenoison, et appartenant au sieur Sallonnyer; — le fief de La Garde, dépendant de la châtellenie de Saint-Verain et appartenant à Jean de La Rivière, — et autres fiefs. — État des fiefs relevant de la châtellenie de Montenoison et noms des propriétaires en 1750; etc.

B. 4. (Liasse.) — 78 pièces (28 en parchemin).

1335-1787. — Foi et hommage par Philippe Motret au comte de Nevers à cause de la tierce-partie du péage de Mesves. — Foi et hommage au comte de Nevers, par Hugues Davèneres, sire d'Anlezy et de Lurcy-le-Château, de la terre et seigneurie de Lurcy, à cause de la châtellenie de Montenoison. — Foi et hommage au comte de Nevers, par le sieur Coppin, du Pré-de-l'Étang, situé paroisse de Champvert. — Foi et hommage au duc de Nevers, par M. Guy Rapine, lieutenant-général au bailliage de Nevers, de la terre de Sainte-Marie. — Foi et hommage, devant la Chambre des Comptes du Nivernais, au duc de Nevers, par Étienne Després, de la terre de Lançray. — Dénombrement de la terre de Frasnay donné à monseigneur le comte de Nevers, à cause de sa châtellenie de Nevers, par dame Alice de Murcy. — Dénombrement du fief d'Usseau, situé paroisse de Montigny-sur-Canne, fourni à monseigneur le duc de Nevers par M. Jacques de Reugny, seigneur d'Usseau et de Riégeot, à cause de sa châtellenie de Cercy-la-Tour. — Dénombrement de la terre de Marancy donné à monseigneur le duc de Nevers par Jean-Claude Duverne, écuyer, ancien capitaine au régiment de Navarre, etc.

— Blâmes par le procureur général au domaine de Monseigneur, contre le dénombrement du fief de la rue des Fourneaux, fourni par Louis Bernot, seigneur de Narcy-Varenes : pour n'avoir pas déclaré où ressortissait la justice dudit fief; pour avoir omis la rue du Pont-Moulin et La Motte-de-la-Cour-des-Prés, qui sont de l'ancien dénombrement, et pour d'autres causes; etc.

B. 5. (Liasse.) — 72 pièces (2 en parchemin) et fragments d'un cahier in-8°, contenant 36 feuillets.

1548-1787. — Reconnaissances de directes bordelières et de cens consenties, au profit de monseigneur le duc de Nevers, par les frères Étienne, Simon et Antoine Feuillot, ci-devant serfs et affranchis dudit duc, à cause de plusieurs héritages situés au territoire de Montreuil-lon. — Reconnaissances de directes consenties, au profit du duc de Nevers, par demoiselle Philippe Leclère, veuve de Guillaume Bourgoing, seigneur de Poiseux et d'Aignon, à cause d'une pièce de vigne appelée La Perrye, sise aux Orgies, vignoble de Chaulgnes. — Reconnaissances de directes consenties, au profit du duc de Nevers, par Gilbert Pivert et consorts, demeurant en la paroisse de Varennes, à cause d'une maison sise au village du Plessis, même paroisse, avec un jardin derrière contenant deux boisselées de terre. — Reconnaissance de directes consentie, au profit du duc de Nivernais, par Jacques Thorrelrier, voiturier par eau, demeurant à Nevers, à cause d'un jardin situé hors de cette ville, entre les portes de Pont-Cizeau et celle du guichet du Rivage, contenant neuf pas de long et huit de large, à la charge de cinq sols tournois. — Reconnaissance de directes consentie, au profit du duc de Nevers, par Jean Pluchon, laboureur en la paroisse de Garchizy, à cause d'une pièce de terre sise en ladite paroisse de Garchizy, appelée le Bois-des-Pierres, de la contenance de quinze quartelées, à la charge de six sols huit deniers et une géline de bordelage, etc. — Fragments d'une liève déclarative de cens, rentes, bordelages et autres droits reconnus par-devant Jacquinet, notaire au duché, au profit de monseigneur le duc de Nevers, contenant reconnaissance par Charles Mantrand, demeurant au faubourg de Saint-Privé-les-Decize, au profit de Monseigneur, à cause de sa châtellenie de Nevers, d'une pièce de terre assise hors et proche le pont de Loire, contenant trois boisselées; une livre de cens; etc.

B. 6. (Liasse.) — 29 pièces (11 en parchemin).

1292-1723. — Vidimus d'une lettre de Jean, comte de Nevers, à ses officiers de la Chambre des Comptes, pour la réunion à son domaine de toutes les terres don-

nées à vie ou autrement. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, pour monseigneur le duc de Nevers, ordonnant qu'il lui soit payé sur les recettes de plusieurs Généralités des rentes que lui doit l'État. — État des terres et seigneuries appartenant au duc de Nevers et régies sous diverses coutumes. — État général de la recette du duché. — Mainlevée d'opposition sur les revenus du duc de Nevers entre les mains du receveur des gabelles d'Orléans. — État des sommes dues à la trésorerie générale des finances du Duc. — Quittance de quinze cent vingt-huit livres donnée par madame Henriette de Clèves, duchesse de Nevers, au receveur des tailles de l'élection de Nevers, pour ce qui lui est dû par contrat de constitution de rentes sur ladite taille. — Acquisition par le duc de Nevers, de Messieurs du chapitre Saint-Cyr, de maisons canoniales sises entre les rues du Four et de la Parcheminerie, moyennant deux cents livres de rente. — Pouvoir donné par Marie d'Albret, duchesse de Nevers, aux conseillers de la Chambre des Comptes, de vendre ses bois situés en Berry, etc. — Mémoire de fournitures faites par Étienne Dupont, marchand pelletier à Bourges, de diverses fourrures pour madame la comtesse de Nevers, consistant en : un mentheau de velours où l'on a mis un mentheau et demy de marte de douze escus le mentheau, et trois mentheaux de regnardeaux de trois escus le mentheau; — deulx robes d'enfant, dont l'une estait de velours grys à quarraulx, et l'autre de velours noir, à pointe de drap d'or, où l'on a mis deulx mentheaux et demy bleus, de quinze sols la pièce, et seize peaulx blanches de trente sols la douzaine, etc. Total du présent mémoire : six cent trente-sept livres quatre sols huit deniers tournoys; etc.

B. 7. (Registre in-4°.) — 267 feuillets, papier.

1566. — Inventaire mobilier dressé après le décès de François de Clèves, duc de Nevers, contenant la description et l'évaluation d'une grande quantité d'objets d'or et d'argent, de tapisserie, etc., etc. : une coupe d'argent en vermeil doré, taillé et enlevée à bosse, garnye de son couvercle, au-dessus duquel est posé un ange, pesant six marcs trois onces, poinsson de Paris, marqué et contre-marqué, apprécié chacun marc dix-neuf livres tournoys, revient le tout à la somme de six vingt une livres deux sols six deniers tournoys; — en la troisième desdites armoyres haultes a été trouvé deux grands brocs d'argent vermeil doré semés de F. F. sur le couvercle, sur lequel y a des armoyries de Clèves et d'Arthois, l'un d'iceulx pesant dix-sept marcs six onces, et l'autre dix-huit marcs, poinsson de Paris, apprécié chacun marc dix-sept livres

dix sols tournoys, revenant à trente-cinq marcs six onces, qui est pour tout la somme de six cent vingt-cinq livres douze sols six deniers tournoys; etc.

B. 8. (Liasse.) — 52 pièces (17 en parchemin, 12 imprimées), un sceau.

1226-1777. — Ratification d'une obligation faite pour madame la duchesse de Nivernais par Jean Boucher, receveur général du duché et son fondé de pouvoirs, au profit de la trésorerie générale de France, de la somme de quatre cent soixante-sept escus six deniers par an, à cause de la récompense due au roi de l'érection de la pairie du duché de Rhételois. — État des charges réelles du duché de Nivernais. — État des démembrements et aliénations du duché de Nivernais au profit de divers. — Concession d'un terrain sis près les murs de la ville d'Entrains faite par le duc de Nevers au sieur Rousset, chirurgien en cette ville. — État des rentes dues par le duc de Nivernais, lesquelles montent à la somme de vingt mille trois cent dix livres dix-neuf sols six deniers. — Acte de sommation pour le rachat des rentes que le duc de Nevers doit à Messieurs du chapitre Saint-Cyr. — Liste des pensions viagères dues par le Duc. — Remises aux frères mineurs de Nevers, par le Comte, d'un cens perpétuel de trois mailles à lui dues chacun an sur une maison sise rue de la Tannerie. — Affranchissement de Jean Chom, Huguenin Bonnot et Reine, sa femme, hommes serfs de corps, taillables et exploitables de haut et bas, de poursuite et de mainmorte, moyennant vingt-cinq sols tournoys et un boisseau de froment de bordelage. — Fondation de dix livres tournois faite par la comtesse Mathilde en l'église Saint-Cyr de Nevers pour son anniversaire. — Arrêts de la Cour de Parlement concernant la fondation du duc de Nevers pour le mariage, dans son duché, de soixante pauvres filles par an, à chacune desquelles il est accordé cinquante livres, et instruction émanant du bureau de l'Hôtel-Dieu de Paris, auquel doivent être envoyés chaque année les certificats de célébration signés des curés, et autres pièces relatives auxdits mariages; etc.

B. 9. (Liasse.) — 79 pièces (10 en parchemin).

1451-1785. — Extrait des registres du Conseil d'État. — Ordonnance du Roi intervenue sur une requête à lui présentée en son Conseil par monseigneur le duc de Nevers, tendant à n'être point compris dans la demande que font les receveurs généraux des biens de la couronne, de faire rentrer dans ces mêmes revenus les fossés, murs des villes et fortifications du duché de Nivernais; ledit duc fondant sa réclamation sur ce que les murs et fossés qui entourent la ville de Nevers furent construits sur les terrains appar-

Tailles de
la châtellenie
de Montcaumon
1455

tenant aux comtes de Nevers, dans le douzième siècle, et longtemps avant qu'il y eût une commune, qui n'a été établie qu'en 1231; — renvoi par le Roi de cette demande devant des commissaires par lui nommés. — Procès à la requête de monseigneur le duc de Nevers : demande en plantation de bornes dans les bois de Martangy, paroisse de Nolay, contre les habitants de ce lieu. — Lettres de relief d'appel obtenues de Charles VIII, roi de France, par le comte Nevers, contre Jean Pyau, se disant sergent royal, à l'effet de se trouver à jour fixe et indiqué pardevant Messieurs du Parlement pour y plaider sa cause contre ledit sieur comte de Nevers. — Lettre signée de Henri IV, roi de France, à madame la duchesse de Clèves, pour la prier d'accommoder par la voie de la douceur le différend qui existe entre son mari et le duc de Nevers. — Saisie réelle, faite à la requête de madame de Gonzague, princesse palatine, sur son cousin le duc de Nevers; etc.

B. 10. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1405-1775. — Chambre des Comptes. — Extraits des instructions et ordonnances rendues par monseigneur le comte de Nevers, en son conseil, sur le fait de la Chambre des Comptes nouvellement instituée au lieu de Nevers. (Cet extrait a été tiré sur l'original desdites instructions, écrites sur un très-grand parchemin, contenant plusieurs autres articles, enchâssé dans un cadre de sculpture, en haut duquel est l'écusson des armes de Bourgogne, étant au bout du bureau de ladite Chambre des Comptes. — Lettres de Louis XI, roi de France, exemptant des tailles les officiers de la Chambre des Comptes de Nevers. — Octroi de Henri II, roi de France, au duc de Nevers, de la permission d'entretenir à Nevers la Chambre des Comptes en tel nombre et titre d'officiers que bon lui semblera, et autres dispositions relatives à ladite Chambre. — Patentes de François, duc de Nevers, en faveur de la Chambre des Comptes. — Règlement pour le rang que Messieurs de la Chambre des Comptes doivent tenir aux obsèques. — Ordonnance du duc de Nevers sur le fait de la Chambre des Comptes, contenant défense de laisser pénétrer qui que ce soit dans le trésor, de communiquer les registres et chartriers, de les transporter ou laisser transporter hors de la Chambre, etc. — Règlement pour la Chambre des Comptes, donné par Philippe-Julien Mazarini, duc de Nivernais et Donziais, prescrivant le rétablissement des officiers supprimés pendant sa minorité, et réglant l'ordre des séances. — Règlement pour la Chambre des Comptes, donné par Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et Donziais, relatif à la passation des baux de châtellenies, à

la rédaction des minutes, etc. — Règlement pour la Chambre des Comptes, donné par Louis-Jules Barbon-Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et Donziais, autorisant les officiers de ladite Chambre à recevoir les actes de foi et hommage, aveux et dénombremens, à faire saisir féodalement les terres de sa mouvance; etc.

B. 11. (Liasse.) — 13 pièces (6 en parchemin).

1530-1780. — Pouvoir donné à Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par Marie d'Albret, duchesse de Nevers, d'affirmer ou amodier, en gros ou par le menu, le duché de Nivernais, soit par recette, châtellenies, et pour tant d'années qu'ils le jugeront convenable. — Commission donnée à MM. Noël de Bourgoing, Philibert Olivier et autres conseillers en la Chambre des Comptes, à l'effet de recevoir les foi et hommage de tous les vassaux du duché. — Lettre du duc de Nivernais, datée de Corbeil, et adressée à Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, leur accusant réception de certaines pièces non désignées, leur annonçant de plus son intention de différer jusqu'à son retour à Nevers sa détermination quant à l'acquisition de la moitié du minage de Decize; signée: Lodovico. — Procès-verbal d'enlèvement des papiers de la Chambre. — Décharge de parchemins inutiles qui ont été vendus, donnée par le duc de Nevers aux officiers de la Chambre des Comptes. — Élévation des frais de bureau de la Chambre des Comptes de cent livres à cent vingt livres. — Mémoire pour les président et maîtres de la Chambre des Comptes contre le procureur général de ladite Chambre, au sujet des blâmes de dénombrement; etc.

B. 12. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1625-1688. — Inventaire de plusieurs titres tirés de la Chambre des Comptes de Nevers, concernant ses terres et seigneuries de Picardie, envoyés à Son Excellence, à Paris. — Inventaire des pièces concernant le débat d'entre monseigneur Engilbert de Clèves et monseigneur Jean d'Albret, et Charlotte de Bourgogne, son épouse, tirées du trésor des comptes et portées à Paris. — Inventaire des titres concernant le duché de Nivernais, retirés des mains de M. Bellinzani. — Inventaire des titres concernant la garde-gardienne du comté de Nevers, envoyés à Paris à M. Berryer, conseiller du Roi. — Inventaire des terriers et comptes de châtellenies trouvés dans la Chambre des Comptes en 1660. — Inventaire de quelques titres de provisions réintégrés à la Chambre. — Inventaire des titres envoyés à M. Du Teillois.

— État des titres redemandés à M. Du Teillois. — État des pièces dont la princesse palatine demande des expéditions en la Chambre des Comptes. — Inventaire des titres envoyés à Paris par l'ordre de Monseigneur, pour produire au procès pendant en Parlement contre les fermiers du domaine du Roy, de la Tour-Carrée de Saint-Pierre-le-Moutier, pour raison de mouvance de fiefs saisis par ces fermiers. — Inventaire des privilèges et titres d'honneur accordés par les rois aux ducs de Nevers, tirés de la Chambre des Comptes et envoyés à M. Berryer, conseiller du Roi. — État de quelques titres retirés de la Chambre, et indication des personnes qui les détiennent; M. Vigneron, avocat au conseil des comptes, a tous les titres relatifs à l'arrière-ban. — Extrait de l'inventaire des titres du duché de Nivernais et Donziais: inventaire de deux layettes, la première cotée arrière-ban, la deuxième gouvernement. — Inventaire de quelques papiers concernant le Donziais: échanges, foi et hommage, etc. — État des titres (la plupart baux et comptes de châtellenies), retirés de la Chambre des Comptes par feu M. de Mérigot, et non restitués. — Inventaire des titres de la Chambre délivrés à M. Berryer, conseiller du Roi, pour les emporter à Paris (procédures, transactions, etc.). — Inventaire des titres concernant le duché de Nivernais, retirés des mains des héritiers de M. Vigneron, avocat au conseil des comptes; etc.

B. 13. (Fragment de registre in-4°.) — 31 feuillets, papier.

1655. — Extrait d'un inventaire, en six volumes, de titres concernant le duché de Nivernais: 1^{er} volume, contenant cinq cent quarante-huit feuillets, droits généraux du duché et châtellenie de Nevers, concessions par les rois aux ducs, etc.; — 2^e volume, cinq cent quatre-vingts feuillets, déclarations des droits des châtellenies de Decize et Champvert; limites des châtellenies de Gannay et Charrin, etc.; — 3^e volume, cinq cent trente-neuf feuillets, dénombrement des droits généraux et particuliers de la baronnie de La Ferté-Chaudron réunie au duché par acquisition; de la châtellenie de Châteauneuf-Val-de-Bargis, etc.; — 4^e volume, cinq cent quarante-trois feuillets, déclaration des droits généraux et limites de justice des châtellenies de Montenoison, Champallement, Saint-Saulge, etc.; — 5^e volume, quatre cent quatre-vingt-sept feuillets, droits généraux et limites de justice de Clamecy, Surgy et Cuncy-les-Varzy, etc.; — 6^e volume, six cent soixante-dix-sept feuillets, justices du Donziais, châtellenie de Cosne et fiefs mouvants du duché à cause de ladite châtellenie; déclaration des fiefs mouvants du duché en la châtellenie d'Entrains, etc.

B. 14. (Cahier in-4°.) — 29 feuillets, papier.

1679. — Inventaire des pièces et titres remis et délivrés à monseigneur le duc de Nevers par le sieur Du Teillois, avocat au conseil du Roi et en sa cour de Parlement, ci-devant intendant général des maisons et affaires de mondit seigneur. — Contrat passé par-devant Thomas et Lemoine, notaires au Châtelet de Paris, portant constitution de vingt-deux mille livres de rente au profit de monseigneur le duc de Nevers, par mademoiselle d'Orléans, en vertu de procuration de Son Altesse Royale. — Contrat de constitution de trois mille livres de rente, rachetables au principal de soixante mille livres, par monseigneur Armand-Charles, duc de Mazarini, au profit de monseigneur le duc de Nevers. — Transaction entre monseigneur le duc Mazarini et monseigneur le duc de Nevers, pour la soulte du partage du palais Mazarini, des bustes et figures demeurés à mondit seigneur le duc Mazarini, et pour le règlement des intérêts. — Constitution de dix mille livres de rente, rachetables au principal de deux cent mille livres, par monseigneur César, duc de Vendosme, et Françoise de Lorraine, son épouse, et monseigneur Louis de Vendosme, duc de Mercœur, au profit de monseigneur le duc de Nivernais; etc.

B. 15. (Liasse.) — 46 pièces (3 en parchemin), un sceau.

1451-1781. — Vidimus d'une lettre de Louis XI, roi de France, portant exemption de tailles et aides au profit des officiers commensaux du comte de Nevers. — Quittance, signée Charles de Gonzague, délivrée à M. Jacques Marion, de trois cents livres tournois, pour la composition faite avec lui de l'office de premier président de la Chambre des Comptes. — Arrêt du Conseil d'État portant exemption de logement des gens de guerre pour les officiers de la Chambre des Comptes de Nevers. — Démission de la charge de contrôleur général des finances du Domaine, par M. Jean Tréhard. — Règlement pour l'établissement de l'office de receveur des domaines du duché. — Quittance, signée du duc de Nevers, délivrée à M. Jacques-Philippe Ruby, de la somme de huit mille livres, pour la finance de sa charge de procureur général du Domaine et Chambre des Comptes du duché. — Mémoire sur la suppression de la charge de procureur général au Domaine, etc. — Traité fait entre le duc de Nivernais et les procureurs du bailliage de son duché pour l'acquisition de leur charge. — Mémoire contre le duc de Nivernais, par les officiers du bailliage et M. Marquis, conseiller audit bailliage, pour cause de destitution de ce dernier. — Contestation entre

les officiers du bailliage et le chapitre Saint-Cyr, au sujet du droit que lesdits officiers prétendent avoir sur un certain nombre de stalles dans l'église Saint-Cyr. — Mémoire sur les véritables droits des greniers à sel. — Commission de capitainerie de la justice de Cuffy au profit de Pierre Bouzitat. — Provision de la charge de lieutenant de la justice de Champallement, signée Mazarini-Mancini, accordée au sieur Prévost, etc. — Provision de la charge de grand-maitre des eaux et forêts accordée à M. de La Chasseigne. — Extrait des comptes du duché contenant les gages de MM. de Fleury et Goussot, grands-maitres des eaux et forêts pendant les années 1648 à 1655 : deux cents livres par an. — Information de vie et mœurs de M. Pierre Mathieu pour être reçu à la charge de procureur des eaux et forêts. — Provision de garde en la châtellenie de La Marche accordée à Jean Rémond. — État des gratifications accordées par le Duc à ses capitaines et gardes, pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour l'avenir : à M. Dolcy, capitaine de Champallement, cent cinquante livres; à M. de Champrobert, capitaine à Decize, cent cinquante livres, etc. — Appointements des officiers et gardes du duché de Nivernais : à M. Morin, lieutenant à la châtellenie de Clamecy, deux cent cinquante livres; à M. de Bulcy, inspecteur général, mille livres; au sieur Cornuché, garde à Druyes, cinquante livres, etc. — État général des officiers et gardes forestiers du duché. — Commission accordée par Jules, cardinal Mazarini, duc de Nivernais, aux sieurs Paradis et Rousseau, à l'effet de régir et gouverner ses biens.

B. 16. (Fragment de cahier in-4°.) — 40 feuillets, papier.

1666-1667. — Offices. — Quittance délivrée par M. Étienne Du Teillois, avocat au Parlement, l'un des secrétaires de monseigneur le duc de Nivernais, en conséquence du don fait par plusieurs Rois aux comtes et ducs du droit de nomination aux offices royaux ordinaires et extraordinaires étant dans l'étendue du duché; à divers officiers, des sommes payées pour jouir, par eux, leurs veuves ou héritiers, de la dispense de quarante jours de leur dit office, suivant édit de Sa Majesté du mois de décembre 1665. — Reçu de Guillaume Millon, ancien contrôleur au grenier à sel de Decize, la somme de trente-trois livres six sols huit deniers; — de M. Jacques Demont, ancien grenetier au grenier à sel de Nevers, quarante livres; — de Jean de La Villatte, huissier royal des tailles, six livres treize sols quatre deniers; — de Philibert Gentil, procureur postulant ès-justices desdits duché, pairie, eaux et forêts et domaine dudit Nivernais, la somme de quarante-cinq livres, pour jouir,

par lui, sa veuve ou héritiers, de la dispense de quarante jours de son dit office, et ce aux termes de la convention faite avec la communauté desdits procureurs en 1660; etc.

B. 17. (Registre in-8°.) — 56 feuillets, papier.

1721-1722. — Offices. — Quittances délivrées par M. Guillaume Goyre de La Planche, avocat à la Cour, receveur général du duché de Nivernais et Donziais, à divers officiers, des sommes payées pour jouir par eux, leurs veuves ou héritiers, pendant une année, de la dispense de quarante jours de leur dit office, et ce en conséquence du don fait par indemnité par les Rois au profit des ducs de Nevers, du droit de nomination à tous les offices royaux situés dans le duché. — Reçu de Philibert Faulquier, procureur du Roi, à l'élection de Clamecy, au lieu et place de feu M^e Léger-Nicolas Faulquier, son frère, la somme de dix-huit livres dix sols. — Reçu de Étienne Vézinié, conseiller du Roi, élu à l'élection de Clamecy, vingt-cinq livres dix sols; etc.

B. 18. (Fragments de cahier in-8°.) — 17 fragments contenant ensemble 127 feuillets, papier.

1704-1784. — Lettres de provisions accordées par Philippe-Julien Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et Donziais, de l'office de notaire à la résidence de Luzy, au sieur Claude Thierriat. — Lettres de provisions accordées par Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nivernais et Donziais, à Jean-Baptiste Chaluraîne, de l'état et office de procureur fiscal en la châtellenie de Metz-le-Comte. — Réception de M. Étienne Archambault l'aîné, comme juge civil et criminel des châtellenies de Pougues et Garchizy, faite par M. Guillier de Monts, lieutenant-général civil, criminel et de police, au bailliage et domaine de Nivernais, après résultat satisfaisant des vie, mœurs et religion du sieur Archambault. — Lettres de provisions accordées par le duc de Nivernais au sieur Charles Pelletier, de l'état et office de lieutenant civil et criminel de la châtellenie de Luzy. — Lettres de provisions accordées par le duc de Nivernais au sieur André Brothier, de l'état et office de procureur fiscal du bailliage et justice de Tannay. — Lettres de provisions accordées par le duc de Nivernais au sieur Jacques Berger, de l'état et office de procureur postulant ès-justice du bailliage, pairie, Domaine, Chambre des comptes et eaux et forêts du duché. — Provisions accordées par le duc de Nivernais au sieur Jean Panecet, de la charge de substitut du procureur général au Domaine de Nevers; etc.

B. 19. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1716-1775. — Mémoire signé Ducornet et Berroyer, sur la question de savoir si le procureur fiscal au bailliage et pairie de Nevers a droit de prendre des conclusions sur la réception du procureur général fiscal du Domaine du Nivernais et dans les affaires du Domaine. — Mémoire présenté à monseigneur le duc de Nivernais par les officiers de la maîtrise du duché, par lequel ils répètent le droit de passer les baux des forges, fourneaux, étangs, eaux et moulins dépendant dudit duché, en prétendant que c'est à tort que Messieurs de la Chambre des Comptes se sont arrogé le droit de passer de pareils baux; au bas duquel mémoire est une délibération du conseil de Monseigneur qui confirme le droit de Messieurs de la Chambre des Comptes à cause de leur immémorial possession de passer lesdits baux, et déboute la maîtrise des eaux et forêts de sa prétention. — Mémoire pour messire Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nevers, héritier substitué aux duché et pairie de Nivernais et Donziais, grand d'Espagne de première classe, etc., etc., demandeur et appelant, contre Michel de Varennes, receveur général du duché de Nevers, et Joseph-Olivier Bogne, procureur fiscal des eaux et forêts, Chambre des Comptes et Domaine dudit duché, appelants, défendeurs et intimés; lesdits de Varennes et Bogne accusés d'avoir volé les gros arbres de la forêt de La Vieille-Ribauidière, et d'avoir accusé de ce vol le nommé Cacadier; etc.

B. 20. (Registre in-4°.) — 191 feuillets, papier.

1582. — Châtellenies. — Recueil de baux à ferme de châtellenies consentis par Messieurs de la Chambre des Comptes, au nom de monseigneur le duc de Nivernais. — Ferme des châtellenies de Decize et Champvert et Cercy-la-Tour, pour six années, consenti à Aré Amyot, moyennant la somme de quatre cent cinquante-trois escus. — Ferme des châtellenies de Gannay et Charrin, consentie pour le même temps, au sieur Bernard, moyennant la somme de cent soixante-dix escus; etc.

B. 21. (Registre in-4°.) — 166 feuillets, papier.

1611. — Recueil de baux à ferme des châtellenies du duché de Nivernais et Donziais, consentis par Messieurs de la Chambre des Comptes, au nom de monseigneur le duc de Nevers, pour six années, à compter du 1^{er} octobre 1611. — Ferme des châtellenies de Luzy et Savigny-Poil-Fol, consentie à Nicolas Virot, praticien, demeurant à Luzy, moyennant la somme de cinq cents livres tournois. — Ferme de la châtellenie de Moulins-Engilbert, con-

sentie à Jean Raffand, marchand, pour trois cent quarante-cinq livres tournois; etc.

B. 22. (Registre in-4°.) — 144 feuillets, papier.

1623. — Recueil de baux à ferme de plusieurs châtellenies et héritages appartenant au duc de Nivernais. — Ferme de la châtellenie de La Marche et Chaulgnes, faite au sieur Marchand, demeurant à La Charité, moyennant la somme de quatre cent vingt livres. — Ferme et accense, pour six années, des châtellenies de Pougues et Garchizy, à M. Christophe Guillaud, demeurant à Nevers, moyennant la somme de deux cent vingt livres; etc.

B. 23. (Registre in-4°.) — 104 feuillets, papier.

1642. — Recueil de baux à ferme de châtellenies du duché de Nivernais, consentis par Messieurs de la Chambre des Comptes, au nom de monseigneur le duc de Nevers, pour une année. — Ferme de la châtellenie de Decize et Champvert, faite à Jacques Arbelat, pour la somme de deux cent dix livres. — Ferme de la châtellenie de Pougues, faite à Jean Viguier, moyennant la somme de deux cent quatre-vingt-dix livres; etc.

B. 24. (Registre in-4°.) — 117 feuillets, papier.

1643. — Recueil de baux à ferme des châtellenies du duché de Nivernais, consentis par Messieurs de la Chambre des Comptes, au nom de monseigneur le duc de Nevers, pour une année, à commencer du 1^{er} octobre. — Ferme de la châtellenie de Montreuilhon, consentie au sieur Étienne Lombard, moyennant la somme de deux cent cinquante livres. — Ferme de la châtellenie de Moulins-Engilbert, faite à Étienne Roux, moyennant la somme de trois cent soixante-dix livres; etc.

B. 25. (Liasse.) — 14 cahiers in-4°, contenant ensemble 44 feuillets, papier.

1617-1770. — Bail de la châtellenie de Billy, consenti par le fondé de pouvoirs de monseigneur le duc, au sieur Jacques Biletout, marchand, demeurant à Clamecy, moyennant la somme de quatre cents livres. — Bail de la châtellenie de Cercy-la-Tour, consenti au sieur Charles Dreux, demeurant au port Tharault, paroisse de Saint-Hilaire, moyennant le prix de cinq cents livres. — Bail de la châtellenie de Champallement, consenti pour cinq années au sieur Nicolas Bernard, marchand, demeurant à Champallement, pour la somme de deux mille cent cinquante livres. — Revenus, fruits et émoluments affermés, consistant en : greffe, droit de scel des sentences, droit de mainmorte, langue, jauge, mi-

nage, etc. — Trois autres baux de la même châteltenie. — Adjudication de la ferme de la châteltenie de Châtel-Censoy, consentie par Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, pour cinq années, au sieur Jean Barjot, moyennant la somme de trois cent trente livres. — Trois autres baux de la même châteltenie. — Adjudication de la ferme de la châteltenie de Châteauneuf-au-Val-de-Bargis, tranchée au profit du sieur Poirier, pour cinq années, moyennant la somme annuelle de trois cents livres. — Deux autres baux de la même châteltenie.

B. 26. (Liasse.) — 13 cahiers in-4°, contenant ensemble 51 feuillets, papier.

1617-1742. — Bail de la ferme de la châteltenie de Châteauneuf-sur-Allier consenti, pour six années, au sieur Thomas Rivel, chevaucheur d'écurie de la poste de Magny, moyennant la somme de deux cent soixante-quinze livres. — Autre bail de la même châteltenie pour trois années, consenti à Gabriel Dubois, marchand, demeurant à Cuffy, moyennant la somme de six cents livres. — Quatre autres baux de la même châteltenie. — Bail à ferme de la châteltenie de Clamecy, pour cinq années, au sieur Jean de Lalande, marchand, demeurant à Clamecy, moyennant la somme de treize cent quatre-vingts livres. — Cinq autres baux.

B. 27. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°, contenant ensemble 37 feuillets, papier.

1641-1741. — Bail de la châteltenie de Corvol-l'Orgueilleux consenti par Messieurs de la Chambre des Comptes, au nom de monseigneur le duc, au sieur Jean Tripet, marchand de bois, demeurant à Coulanges-sur-Yonne, pour cinq années consécutives, et moyennant la somme annuelle de trois cent cinquante livres tournois. — Autre bail de la même châteltenie. — Bail de la châteltenie de Cosne, consenti pour un an au sieur Louis Devouges, marchand, demeurant à La Charité, moyennant la somme de cent quarante livres tournois. — Deux autres baux de la même châteltenie. — Bail à ferme de la châteltenie de Cuffy, consenti à M. Pierre Dubois, notaire royal, moyennant la somme de six cent cinquante livres. — Six autres baux de la même châteltenie.

B. 28. (Liasse.) — 12 cahiers in-4°, contenant ensemble 40 feuillets, papier.

1641-1746. — Adjudication de la ferme de la châteltenie de Decize au sieur Boucrot, dit Lapière, pour neuf années, moyennant la somme de deux mille sept cents

livres par an. — Trois autres baux de la même châteltenie. — Bail à ferme, pour une année, au sieur André Forget, marchand, demeurant à Coulanges-sur-Yonne, du revenu, fruits, profits et émoluments de la châteltenie et baronnie de Donzy, appartenant à Leurs Altesses, y compris les prévosté, greffe, droits de jauge, récepte et émoluments, droits de consignation, etc., moyennant la somme de neuf cent vingt livres. — Trois autres baux de la même châteltenie. — Bail à ferme, pour cinq années, au sieur Claude Rossignol, marchand, demeurant à Entrains, des revenus, fruits, profits et émoluments de la châteltenie d'Entrains, moyennant la somme annuelle de huit cent dix livres. — Trois autres baux de la même châteltenie.

B. 29. (Liasse.) — 15 cahiers in-4°, contenant ensemble 58 feuillets, papier.

1641-1741. — Bail à ferme de la châteltenie de Estais, revenus, droits, profits et émoluments, consenti au sieur Étienne Holhier, demeurant à Donzy, pour cinq années consécutives, moyennant la somme annuelle de cent cinquante livres. — Deux autres baux de la même châteltenie. — Bail à ferme, consenti par Messieurs de la Chambre des Comptes, pour et au nom du duc de Nivernais, au sieur Gabriel Arbelat, praticien, demeurant en la ville de Decize, de tout le revenu, fruits, profits et émoluments de la châteltenie de Gannay, Charrin et dépendances, appartenant à Leurs Altesses, y compris les prévostés, droits de jauge, etc., moyennant la somme de cinq cents livres. — Un autre bail de la même châteltenie. — Bail à ferme, pour cinq années, au sieur Cocheux, marchand, demeurant à Pouilly, de tous les revenus, fruits, profits et émoluments de la châteltenie de La Marche et Chaulgnes, du péage de Mesves et autres droits, moyennant le prix de (*déchiré*). — Bail à ferme de la même châteltenie, au sieur Simon de La Haye, fermier des octrois de Nevers, moyennant la somme de dix-neuf cent trente livres. — Huit autres baux de la même châteltenie.

B. 30. (Liasse.) — 10 cahiers in-4°, contenant ensemble 25 feuillets, papier.

1641-1736. — Bail à ferme des revenus, fruits, profits et émoluments de la châteltenie de Liernais et Saint-Brisson, consenti par Messieurs de la Chambre des Comptes, pour et au nom de Leurs Altesses le duc et duchesse de Nevers, au sieur Nicolas Guillaudot, pour une année, moyennant la somme de trois cent quatre-vingts livres tournois. — Bail de la même châteltenie, consenti à Jean Foucault, pour cinq années, moyen-

nant la somme annuelle de cinq cents livres tournois. — Trois autres baux de la même châtellenie. — Bail à ferme de la châtellenie de Luzy, consenti pour cinq années, au sieur Jacques Ballard, bourgeois, demeurant à Luzy, moyennant la somme annuelle de six cent quatre-vingts livres tournois. — Trois autres baux de la même châtellenie.

B. 31. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, contenant ensemble 29 feuillets, papier.

1641-1740. — Bail à ferme des revenus, fruits, profits et émoluments de la châtellenie de Metz-le-Comte, Monceaux, Neuffontaines, Dornecy, consenti, au nom de monseigneur le duc de Nivernais, par Messieurs de la Chambre des Comptes, pour une année, au sieur André Georget, moyennant la somme de sept cents livres tournois. — Quatre autres baux de la même châtellenie. — Bail à ferme, pour cinq années, de la châtellenie de Monceaux-le-Comte, consenti au sieur Bonaventure Barbier, marchand, demeurant paroisse de Neuffontaines, moyennant la somme annuelle de quatre cent quatre-vingt-quinze livres. — Autre bail de la même châtellenie, consenti au sieur Jean Billardon, praticien, demeurant à Monceaux-le-Comte, moyennant la somme annuelle de quatre cent cinquante-deux livres. — Autre bail de la même châtellenie.

B. 32. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, contenant ensemble 45 feuillets.

1641-1741. — Bail à ferme, pour une année, de tous les fruits, profits et émoluments de la châtellenie de Montenoison, consenti pour et au nom de madame la duchesse de Nivernais, par Messieurs de la Chambre des Comptes, à M. Louis Trévault, demeurant à Corvol-l'Orgueilleux, moyennant la somme de quatorze cent cinquante livres tournois. — Autre bail de la même châtellenie, consenti pour cinq années, à M. Étienne Garsin, marchand, demeurant à La Celle-sur-Nièvre, moyennant la somme annuelle de dix-sept cents livres. — Autre bail de la même châtellenie, consenti à M. Pierre Chameau, marchand, demeurant à Montenoison, pour cinq années, moyennant la somme annuelle de seize cent soixante livres. — Quatre autres baux de la même châtellenie.

B. 33. (Liasse.) — 8 cahiers in-4°, contenant ensemble 33 feuillets, papier.

1641-1741. — Bail à ferme, pour cinq années, de tous les fruits, profits, revenus, émoluments de la châtellenie de Montréuillon, consenti au nom de messire Philippe Mazarini-Mancini, duc de Nivernais, par M. Du Teil-Nièvre. — SÉRIE B.

lois, intendant des affaires de Monseigneur, à Lazare Collin, marchand, demeurant à Château-Chinon, moyennant la somme annuelle de trois cents livres tournois. — Autre bail de la même châtellenie, consenti au sieur Dubois, pour cinq années, moyennant la somme annuelle de trois cents livres. — Autre bail de la même châtellenie. — Bail à ferme et accense, pour une année, au sieur Étienne Roux, marchand, demeurant à Moulins-Engilbert, de la châtellenie de Moulins-Engilbert et dépendances, moyennant la somme de cent soixante-dix livres tournois. — Autre bail de la même châtellenie, consenti pour cinq années, au sieur Pierre Bidault, marchand, demeurant paroisse de Saint-Maurice, moyennant le prix annuel de deux cents livres. — Trois autres baux de la même châtellenie.

B. 34. (Liasse.) — 7 cahiers in-4°, contenant ensemble 21 feuillets, papier.

1672-1741. — Bail à ferme par Messieurs de la Chambre des Comptes, au nom de monseigneur le duc de Nevers, au sieur Jean-Michel Robichon, sieur de La Giraudière, de tous les revenus, fruits, profits et émoluments de la châtellenie de Nevers, consistant en greffe du bailliage et pairie, domaine, police, amendes, etc.; ledit bail fait pour deux ans, moyennant la somme annuelle de deux mille cinq cents livres. — Autre bail à ferme de la même châtellenie, consenti pour cinq ans au sieur Pierre Robin, moyennant le prix de trois mille cinq cent quatre-vingts livres. — Trois autres baux de la même châtellenie. — Bail à ferme de la châtellenie de Neuffontaines, consenti pour cinq années au sieur Antoine Gaulon, demeurant à Germenay, moyennant le prix annuel de cent cinquante livres. — Bail à ferme, pour cinq années, de la châtellenie de Pougues, consenti au sieur Philibert Ricroc, demeurant à Pougues, moyennant le prix annuel de cent soixante-quinze livres.

B. 35. (Liasse.) — 9 cahiers in-4°, contenant ensemble 31 feuillets, papier.

1641-1741. — Bail à titre de ferme et accense, consenti au nom de madame la duchesse de Nevers par Messieurs de la Chambre des Comptes, des revenus, fruits, profits et émoluments de la châtellenie de Saint-Saulge et dépendances, appartenant à Leurs Altesses, y compris les prévôtés, droits de jauge, etc., ledit bail consenti à M. Lazare Esparvier, demeurant à Saint-Saulge, pour une année, moyennant le prix de trois cent quatre-vingts livres. — Autre bail de la même châtellenie, consenti au sieur Jérôme Panier, demeurant à Saint-Saulge, pour cinq années, moyennant le prix annuel de six cents

livres. — Trois autres baux de la même châtelainie. — Bail à ferme et accense de la châtelainie de Saint-Verain, consenti au sieur François Lepifle, marchand, demeurant à Saint-Verain, pour une année, moyennant la somme de neuf cent quatre-vingts livres tournois. — Trois autres baux de la même châtelainie.

B. 36. (Liasse.) — 40 pièces, papier, 1 en parchemin.

1463-1787. — Baux à ferme et accenses de domaines, pièces de terre, forges, étangs, moulins, charbonnières, droits de péage et de jauge, accenses de greffe et de prévôté, appartenant au duc de Nevers. — Adjudication devant Messieurs de la Chambre des Comptes des revenus du marquisat de Thianges, au sieur Claude Gounot, pour six années, moyennant le prix annuel de dix-sept cent soixante-dix livres. — Bail de la baronnie de Laferté-Chaudron, au sieur Claude Lhermite, demeurant à Nevers, moyennant la somme de dix-huit cent soixante-dix livres par an. — Bail du domaine Saint-Éloi, consenti au sieur François Vanuereau, moyennant la somme de deux cent cinquante livres. — Bail de l'Éminence et Chamdoux, renouvelé à M. Charles Chambrun, moyennant le prix de sept mille sept cent trente livres. — Bail à bourdelage par le comte de Nevers à Pierre Gibault, laboureur à Garchizy, d'une pièce de terre située en ladite paroisse, territoire des Chamains, contenant six arpents, moyennant dix sols six deniers et un boisseau d'avoine. — Bail à ferme fait à Pierre Bidault, de la forge de Briffault, pour neuf ans, moyennant mille livres par an. — Adjudication des eaux et étangs d'Entrains, faite à Louis Dumay, pour six années, moyennant le prix de deux mille cent livres. — Bail des moulins Saint-Nicolas, sis à Nevers, au Pont-Cizeau, fait à Jacques Rat, meunier, moyennant dix quarts de froment par mois et trente sols de cens par an, payables au prieur de Saint-Étienne de Nevers. — Baux des moulins de Thianges et de La Fougère. — Bail par monsieur le duc à M. Jean Pinet, sieur de Tabourneau, du droit de tirer des charbons de pierre dans l'étendue de la châtelainie de Decize, moyennant deux mille six cents livres par an. — Bail du péage de Luzy, au sieur Vigneron, moyennant quatre-vingt-douze livres par an. — Bail au sieur François Orillard, pour cinq années, du greffe de la ville de Dornecy, appartenant à Monseigneur, moyennant la somme annuelle de trente livres tournois ; etc.

B. 37. (Registre in-4°.) — 52 feuillets, papier.

1535-1541. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu par M. Jean Perrin, secrétaire et maître des comptes de madame la duchesse de Nevers, des

recettes, manumissions, tiers, quint deniers, reconnaissances et autres droits de son duché — reçu : de Gilbert Galopin, du lieu de Decize, la somme de quinze livres tournois, laquelle composée et accordée a été en la Chambre des Comptes par Messieurs du Conseil, au lieu de dix sols tournois et une geline de bourdelage ; — de Lucas Gauthier, de Saxi-Bourdon, la somme de dix-sept livres dix sols, destinée à être employée à achats d'héritages et redevances de bourdelages au profit de madame la duchesse de Nevers, au lieu de la taille servile qui, chacun an, était imposée sur ledit sieur Gauthier ; etc.

B. 38. (Registre in-4°.) — 125 feuillets, papier.

1565-1569. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu, par César Ceppo, trésorier, receveur général des finances de monseigneur et madame les duc et duchesse de Nevers. — Recettes : — du sieur Jean Andréossi, la somme de trente-sept mille cinq cents livres, qu'il dit avoir reçue des héritiers Niquelez et Arnolpini, banquiers à Lyon, pour pareille somme qui leur aurait été fournie par lettre de change à lui envoyée de Nantes ; laquelle somme provient d'une vente faite par le sieur Benoît-Bénédicti, au nom de Monseigneur, des terres de Ponans et Laguerche, sises en Bretagne et Anjou, faite à Jean Leloup ; — reçu de M. Jean Erichon, fermier de Cayeul, la somme de cinq cents livres tournois, sur ce qu'il peut redevoir à cause de ladite ferme, etc. — Dépenses : — payé à M. Le Bessay, médecin de Bourges, lequel avait assisté à la maladie de Monseigneur, la somme de deux cent cinquante-cinq livres, etc. — Dépense totale : quatre cent quatre-vingt-huit mille six cent soixante-une livres dix sols. — Recette totale : quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-six livres quatre sols six deniers.

B. 39. (Registre in-4°.) — 37 feuillets, papier.

1623-1624. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu devant la Chambre des Comptes, par M. Jean Bergeron, receveur général du duché de Nivernais et Donziais, des recettes et dépenses faites des deniers destinés pour les visitations et assises générales, réparations des châteaux et autres extraordinaires. — Recettes : — reçu du fermier du revenu de la châtelainie de Cuffy, la somme de quatre-vingt-dix livres, pour l'année du présent compte dudit droit de visitations et réparations, à raison de vingt livres pour lesdites visitations, et soixante pour les réparations, etc. — Dépenses : — à Jehan Moireau, Louis Barbarin et Claude Guillaumat, maîtres couvreurs à Nevers, la somme de cent livres, pour une demi-

année de gages pour l'entretien des couvertures des châteaux de Nevers, Decize, Saint-Éloi, Chambre des Comptes. — Recette totale : quinze cent trente-deux livres dix-neuf sols quatre deniers — Dépense totale : treize cent quatre-vingt-dix-huit livres quatorze sols huit deniers.

B. 40. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 34 feuillets, papier.

1703-1716. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu, par Michel de Varennes, receveur général du duché de Nivernais, de la recette et dépense faite pendant l'année 1703. — Recette totale : vingt-un mille sept cent vingt livres dix sols. — Dépense totale : vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-huit livres dix-huit sols neuf deniers. — Fragment d'un état de dépenses rendu par Michel de Varennes, pour acquitter les fondations, gages, pensions, etc. : — payé au père procureur des jésuites du collège, la somme de quatre mille livres, pour deux années de la fondation ; — à M. Marquis, conseiller à la pairie, pour deux années de ses gages, la somme de quarante livres, etc. — Compte et état de dépense, rendu par Michel de Varennes, des paiements faits pour acquitter les fondations, gages, etc. : — au prieur des Jacobins, quatre-vingt-dix livres, pour la desserte de la messe de la prison, etc. — Dépense totale : trente-quatre mille neuf cent quarante-six livres douze sols six deniers.

B. 41. (Cahier in-8°.) — 38 feuillets, papier.

1717. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu à messieurs les conseillers, président, maîtres et officiers du Conseil et de la Chambre des Comptes, par M. Guillaume Goyre de La Planche, avocat au Parlement, receveur général pour Monseigneur de son duché-pairie de Nivernais, Donziais et dépendances, de la recette et de la dépense dudit duché pendant la deuxième année de régie. — Recettes : — reçu deux mille cinq cents livres, pour la deuxième année de la ferme de la châtellenie et greffe de Nevers ; — sept cent quatre-vingt-dix livres, pour la ferme de la châtellenie de Cuffy, etc. — Dépenses : — remis à Monseigneur la somme de deux mille quatre cent sept livres ; — aux dames religieuses Ursulines de Nevers, pour leur fondation, quatre cents livres, etc. — Recette totale : cinquante-huit mille huit cent dix-huit livres quatorze sols deux deniers. — Dépense totale : soixante-sept mille vingt livres dix-sept sols onze deniers.

B. 42. (Liasse.) — 4 cahiers in-8°, contenant ensemble 26 feuillets, papier.

1718-1721. — Comptes généraux des finances du

duché. — État de ce qui est dû au duc de Nevers par les fermiers de ses châtellenies, et dont les paiements doivent être faits entre les mains de M. Goyre de La Planche, son receveur général : — Edme Maurice, fermier des moulins Saint-Nicolas, doit pour les six premiers mois de la deuxième année de régie deux cent soixante livres, etc. — Total dudit état : douze mille neuf cent sept livres quatorze sols deux deniers. — État des recettes et dépenses effectuées de la quatrième année de régie. — État général et détaillé des quatrième et cinquième années de régie du duché de Nivernais. — Recettes : — reçu du sieur Guillier, fermier de Saint-Brisson, pour l'année entière de cette ferme, trois cent cinquante livres, etc. — Dépenses : — aux révérends pères Minimes, cent quarante-sept livres dix sols.

B. 43. (Registre in-8°.) — 66 feuillets, papier.

1731-1732. — Comptes généraux des finances du duché. — Livre-journal de la recette faite du produit de la seizième année de régie du duché de Nivernais, Donziais et dépendances : — reçu en plusieurs fois la somme de cinq cents livres des sieurs Maurice père et fils, meuniers, fermiers du moulin Saint-Nicolas ; — du sieur Gounier, maréchal, demeurant au bourg de Mars, la somme de vingt-cinq livres, prix de l'accense à lui faite d'une maison et terre audit bourg ; — du sieur Moret, fermier de la châtellenie de Cuffy, la somme de trois cents livres, sur le prix de sa ferme ; etc.

B. 44. (Cahier in-8°.) — 24 feuillets, papier.

1734. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu par M. Goyre de La Planche à messieurs les président, conseillers, maîtres, auditeurs et officiers de la Chambre du Conseil et des Comptes, de la recette et de la dépense du duché de Nivernais, Donziais et dépendances, pendant la dix-huitième année de régie dudit duché, commencée le 1^{er} octobre 1733 et finie le dernier septembre 1734. — Recettes : — la somme de deux cent quarante-cinq livres, pour le prix principal de l'adjudication faite à M. François Dubois, de la ferme de la châtellenie de Moulins-Engilbert ; — de celle de quarante livres pour reste du prix principal de la ferme des étangs de Bois-Rozerein, etc. — Dépenses : — payé à M. l'abbé Caziot l'aîné, comme administrateur et receveur de l'hôpital général de Nevers, la somme de quinze cents livres, pour la fondation des vieilles femmes ; — à M. Le Blanc, prieur titulaire du couvent de Saint-Étienne, de Nevers, et à dom Sabatier, procureur et religieux dudit couvent, la somme de quarante-cinq livres dix sols, pour

rente due auxdits prieur et religieux sur une maison qui fait partie du couvent et enclos des RR. PP. Récollets, de Nevers, etc. — Recette totale : quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-cinq livres treize sols six deniers. — Dépense totale : quarante-quatre mille vingt-quatre livres trois sols onze deniers.

B. 45. (Liasse.) — 13 cahiers in-8°, contenant ensemble 37 feuillets, papier.

1731-1749. — Comptes généraux des finances du duché. — Recette des casuels, fruits en pure perte, frais de saisies féodales et autres : — reçu de MM. de La Chasseigne frères, la somme de cent sols, pour les frais de saisie du fief de Pougny (près Donzy); — de M. Millaud la somme de trente sols, pour le quart revenant à Monseigneur, du profit des sept boisselées de terre, à Pougues; — de M. Maillard, seigneur de La Bussière, par les mains du sieur Boyau, huissier, la somme principale de deux cent quatre-vingt-sept livres, provenant des effets et cheval saisis sur ledit sieur Maillard et vendus, le surplus passé en frais; ladite somme de deux cent quatre-vingt-sept livres à compte de celle de trois cents livres due par ledit sieur Maillard, à cause des fruits en pure perte de sondit fief de La Bussière, liquidés à cette somme, par acte de la Chambre, etc. — Recette totale de 1731, huit cent quarante-trois livres cinq sols. — Casuels, etc., de 1734, recette totale, huit cent soixante-dix-sept livres douze sols quatre deniers; — de 1740, seize cent cinquante-une livres deux sols; — de 1741, deux mille cent soixante-dix-neuf livres quinze sols; — de 1742, quatre mille trois cent soixante-onze livres huit sols; — de 1743, trois cent soixante-deux livres cinq sols; — de 1744, deux mille trois cent soixante-une livres douze sols dix deniers; — de 1745, deux mille sept cent sept livres dix-sept sols cinq deniers; — de 1747, deux cent trente-sept livres deux deniers; — de 1747, mille soixante-quinze livres un sol; — de 1740, mille soixante livres seize sols huit deniers.

B. 46. (Cahier in-8°.) — 24 feuillets, papier.

1744-1745. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu à messieurs les président, conseillers, maîtres et officiers de la Chambre du Conseil et des Comptes, par M^e Guillaume Goyre de La Planche, avocat au Parlement, receveur général pour monseigneur le duc de Nevers, de la recette des revenus de son duché de Nivernais, Donzinois et dépendances, pendant la vingt-neuvième année de régie dudit duché, ensemble de la dépense de ladite année. — Recette : — reçu des sieurs Leblanc frères et Riffé la somme de deux

mille cent livres, prix de l'adjudication des châtellemies et greffe de Nevers; — du sieur Enfert, fermier des octrois de Nevers, la somme de cinquante livres pour la dernière année de son bail. — Dépenses : — payé au R. P. Mathieu, de Bourges, gardien des Capucins de Nevers, la somme de soixante livres, pour aumône; — à M. Creuzet de Richerand, grand bailli de Nivernais et Donzinois, la somme de cent soixante-deux livres, pour ses gages; etc.

B. 47. (Registre in-4°.) — 30 feuillets, papier.

1745. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte que rend par-devant messieurs les président, conseillers, maîtres et officiers de la Chambre et du Conseil des Comptes de Nevers, M. Goyre de La Planche, receveur général pour monseigneur le duc de Nevers, de la recette des revenus du duché, ensemble de la dépense. — Recettes : — la somme de quatorze cent dix livres, pour le prix principal de l'adjudication de la châtellemie de Montenoison, faite au sieur Eustache Billault; — la somme de dix-neuf cent quarante-six livres, prix de l'adjudication de la terre et marquisat de Thianges, faite au sieur Gabriel Garnault, etc. — Dépenses : — sept cent quatre-vingt-dix-huit livres quinze sols à M. Castel, receveur des tailles et du dixième, pour trois mois finis le 31 décembre 1744; — au R. P. de La Dodère, sous-prieur et receveur des Jacobins de Nevers, soixante-neuf livres, pour aumône, etc. — Recette totale : quarante-un mille trois cent cinquante livres dix-sept sols deux deniers. — Dépense totale : quarante mille neuf cent cinquante-six livres cinq sols un denier.

B. 48. (Registre in-8°.) — 22 feuillets, papier.

1748. — Comptes généraux des finances du duché. — Mémoire de la recette et dépense journalière pour servir pendant la trente-troisième année de la régie du duché de Nivernais et Donzinois et dépendances, suivant le registre de recettes faites à cause des baux et adjudications de la paulette, ou droit annuel des charges, etc. — Recettes : — du sieur Jamet, fermier de Saint-Éloi, soixante-quinze livres; — de M. Grasset, fermier de la châtellemie de La Marche, huit cent trente livres. — Dépenses : — à Messieurs de la Chambre des Comptes, pour nécessités et menus besoins, quatre-vingts livres; — donné aux valets du château, vingt-cinq livres; etc.

B. 49. (Registre in-8°.) — 44 feuillets, papier.

1756. — Comptes généraux des finances du duché. — Recette du produit des baux, tant des châtellemies du duché que des domaines, cens, rentes, moulins, étangs,

forges, etc., ainsi que des casuels, profits, lots et ventes, suivant qu'ils ont été liquidés par Messieurs de la Chambre des Comptes et de l'annuel ou paulette, payée tant par les officiers royaux que par les procureurs du bailliage de Nevers; — du sieur David, fermier des revenus de la châtellenie de Cuffy, sept cents livres, prix de l'année de sa ferme; — du sieur Portepain, fermier de la forge d'Arloit, la somme de vingt-cinq livres, pour l'année de l'arrentement de deux terrains situés dans la paroisse de Saint-Éloi et Savigny-Poil-Fol; — du sieur François Beaumont, procureur du Roi au grenier à sel de Decize, la somme de huit livres trois sols quatre deniers, pour droit de paulette; etc.

B. 50. (Registre in-8°.) — 30 feuillets, papier.

1762-1764. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte des fonds remis à monsieur le duc de Nevers sur la recette générale de son duché. — Dépenses faites pour le paiement des charges foncières, gages d'officiers, affaires criminelles et réparations. — Remis à Monseigneur soixante-quinze livres; — remis à Monseigneur sept cent trente livres, etc; — payé au prieur de Saint-Victor la somme de douze livres pour la fondation du comte Hervé; — payé au sieur Chenou, curé d'Entrains, pour supplément de portion congrue, vingt livres; etc.

B. 51. (Registre in-8°.) — 31 feuillets, papier.

1775-1776. — Comptes généraux des finances du duché. — Recette du produit des baux, tant des châtellenies que des domaines, cens, rentes, moulins, étangs, marquisat de Thianges, forges et fourneaux, délivrances de bois, terrains affermés, loyers de maisons, rentes nobles, octrois, casuels ou profits, paulettes des procureurs du bailliage et pairie de Nevers et des deux sergents préconiseurs de ladite ville: — reçu de M. Mouzat, marchand à Decize, la somme de cent soixante-dix livres, prix de la troisième année de sa ferme de la blairie de Charrin, Saint-Hilaire, Tannay, et de tous les droits dépendant de ladite blairie; — du sieur Mairué, sergent préconiseur à Nevers, deux livres dix sols, pour droit de paulette; — de Pierre Goby, douze livres dix sols, pour le quart des profits de l'acquisition par lui faite du sieur Champriat, d'une petite maison située à Saint-Saulge, moyennant mille quatre-vingt-seize livres; etc.

B. 52. (Registre in-4°.) — 24 feuillets, papier.

1776. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu par M^e Louis-Guillaume Goyre de La

Planche, receveur général du duché de Nivenaris et Donziois, des parties casuelles desdits duchés dus à messieurs les président, conseillers, maîtres et officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, des recettes et dépenses faites à cause des revenus desdits duchés: — fait recette de la somme de cinquante mille cent soixante-neuf livres un sol, à laquelle monte le produit des châtellenies et autres parties des revenus dudit duché affermées; — la somme de cinq cent six livres huit sols neuf deniers, à cause des rentes nobles payées par M^{me} de Saint-Phalle, vingt livres pour son fief des Roches, etc. — Total des recettes: quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-sept livres deux sols dix deniers. — Dépenses: — à madame l'abbesse de Reconfort, deux cent vingt-sept livres, pour rente due à ladite abbaye; etc. — (Le total des dépenses manque.)

B. 53. (Registre in-4°.) — 19 feuillets, papier.

1778. — Comptes généraux des finances du duché. — Compte rendu par le receveur général des duchés de Nivernais et Donziois, et des parties casuelles desdits duchés à messieurs les président, conseillers, maîtres et officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, des recettes et dépenses faites à cause des revenus desdits duchés. — Recettes: — reçu du sieur Rousset, fermier de la châtellenie de Metz-le-Comte, la somme de deux cent vingt-cinq livres, pour la cinquième année de son bail; — du sieur Lécuyer, receveur du péage de Mesves ou des fourneaux, la somme de dix-huit cent trente-huit livres quatorze sols onze deniers, montant des onze sixièmes revenant à Monseigneur dans ledit péage, etc. — Dépenses: — payé au receveur trois mille huit cent cinquante livres, pour impositions royales; — neuf livres aux curés de Nevers, pour avoir fait la publication des filles aumônées de cette ville; — à M. Berger de Chamilly, avocat général au bailliage, la somme de soixante livres pour une année de ses gages; etc. — Recette totale: cent trente mille quatre cent soixante-quatre livres trois sols cinq deniers. — Dépense totale: quatre-vingt-deux mille six cent une livres onze sols.

B. 54. (Registre in-4°.) — 19 feuillets, papier.

1779. — Comptes généraux des finances du duché. — Recette du produit des baux des châtellenies, domaines, moulins, etc., ainsi que des rentes nobles, octrois, casuels et paulette: — reçu du fermier de la châtellenie de Cuffy, comme charges de sa ferme, soixante-neuf livres, dont douze livres aux religieux de Saint-Martin de Nevers, à cause du port du Bec-

d'Allier; sept livres dix sols au juge, cinq livres au procureur fiscal, trente-trois livres six sols huit deniers pour les deux tiers du mariage d'une pauvre fille aumônée, douze livres pour procès-verbaux de limites de justice; — de M^{me} de Vanne cent livres pour l'année de rente noble, à cause de sa terre de Charnais; — du sieur Chambrun douze cents livres, prix d'une année de ferme des étangs de Donzy; — du sieur Archambault, contrôleur des octrois de la ville de Nevers, cent vingt livres, pour droit annuel payé par les officiers royaux; etc.

B. 55. (Liasse.) — 4 cahiers in-8°, contenant ensemble 24 feuillets, papier.

1672-1780. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant messieurs les officiers et commissaires de la Chambre des Comptes de Nevers, par Étienne Rim-bault, fermier des châtelainies de Billy et Corvol-l'Or-gueilleux. — Recettes : — la somme de trois mille trois cent cinquante livres, pour cinq années du revenu desdites châtelainies, etc. — Dépenses : — payé cin-quante livres pour l'aumône d'une pauvre fille; — plus quinze livres au prieur de Faye, etc. — Recette totale : trois mille trois cent quatre-vingt-quinze livres. — Dépense totale : deux mille cinq cent treize livres dix sols. — Autre compte de la même châtelainie. — Compte rendu par Hugues Beaumont, marchand, demeurant à Decize, fermier de la châtelainie de Cercy-la-Tour, pour cinq années. — Recette : — arrérage de redevances et autres droits dus à Monseigneur par les habitants de Cercy; — reçu de Adrien Desmonts, du village de La Guette, paroisse de Cercy, trente-neuf sols et douze poules, pour six années de redevances sur une pièce de terre appelée Le Chanion-derrrière-la-Loge, contenant deux rozellées de terre assises au village de La Guette. — Autre compte de la même châtelainie.

B. 56. (Registre in-8°.) — 192 feuillets, papier.

1623-1629. — Comptes de châtelainies. — Compte de la châtelainie de Champallement rendu à la Chambre des Comptes de Nevers. — Recettes : — arrérages de redevances dus par Pierre Charrier, procureur fiscal de Cham-pallement, pour une pièce de terre assise au lieu dit le Pré-Château; — par Antoine Belazat, laboureur, pour une maison et grange sises à Flacy; — par hon-nête femme Marie Millelot, veuve de feu M^e Naudra, pour une pièce de terre sise au finage d'Assardy, lieu ap-pelé les Chauvets, etc. — Recette : dix mille six cent dix-sept livres. — Dépenses : dix mille cinq cent cin-quante-sept livres. — Dépenses : — à Jean Moreau et

Marie Jarroy, sa femme, élue et mariée à l'aumône de Monseigneur, cinquante livres; etc.

B. 57. (Registre in-8°.) — 47 feuillets, papier.

XVI^e siècle. — Comptes de châtelainies. — Frag-ments d'un compte de la châtelainie de Champallement (sans date). — Redevances payées par demoiselle Louise-Fran-çoise de Juissard, veuve de Louis de Verdiguier, écuyer, sieur d'Assars, demeurant à Diron, pour une pièce de terre sise au finage des Angles, appelée la Soulesme; — par M. Guy Coquille, marchand, demeurant au bourg de Champallement, pour une pièce de terre sise à la côte de Champallement, au finage de Neuilly, contenant l'œuvre de trois hommes, et pour d'autres héritages; — par hon-orable homme Marc Graillet, marchand, demeurant à Flacy, paroisse de Neuilly, comme tuteur des enfants Bardin, pour une pièce de terre et pré sise au finage de Champal-lement, au lieu appelé Carcault; etc.

B. 58. (Liasse.) — 11 cahiers in-4°, contenant ensemble 64 feuillets, papier.

1683-1778. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires et officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, par Toussaint Gorget, fermier de la châtelainie de Champallement, pour cinq années. — Recettes : — le prix principal de la ferme pour les cinq années monte à treize mille livres; — plus deux cent cinquante livres pour les gages d'un fores-tier pendant cinq ans, etc. — Dépenses : — payé aux reli-gieux de Bourras, pour cinq années, cinquante livres; — à Marguerite Bluzat, Esmée Cadon, Esmée Billard, Françoise Rignault et Anne Collas, mariées suivant la fondation de Monseigneur, la somme de deux cent cinquante livres, etc. — Recette totale : treize mille livres. — Dépense totale : huit mille trois cent soixante livres quatre sols huit deniers. — Autre compte de la même châtelainie : — pour deux années, recette : deux mille cinq cent une livres un sol; — dépense : quinze cent soixante-dix-sept livres; etc.

B. 59. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, contenant ensemble 24 feuillets, papier.

1683-1743. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par Claude Delignon, ci-devant accenseur ou fer-mier de la châtelainie de Châtel-Censoy, appartenant à monseigneur le duc de Nivernais, par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes (fragment). — Reçu de Charles Millin la somme de cinq cent onze livres, pour l'accense à lui faite des droits de prévôté de ladite châtel-

lenie pour six années; — de Jehan Bidault la somme de neuf cent vingt livres tournois, pour la sous-accense à lui faite, pendant six années, des droits de coutume de bateaux et trains qui avalent par la rivière d'Yonne, avec les droits de péage, aulnes, poids et mesures, appartenant à mondit seigneur, etc. — Autre compte de la même châteltenie rendu par Claude Gaillard. — Autre compte de la même châteltenie rendu par Basile Gandouard. — Deux autres comptes de la même châteltenie rendus par le sieur Barjot.

B. 60. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, contenant ensemble 20 feuillets, papier.

1697-1735. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par Hubert Broutot, fermier, pour quatre années, de la châteltenie de Châteauneuf-au-Val-de-Bargis. — Recettes : — la somme de deux mille quatre-vingts livres, pour les quatre années de prix principal de ladite ferme; — la somme de deux cents livres, pour le mariage de quatre pauvres filles, etc. — Dépenses : — la somme de quarante livres, pour quatre années des gages du procureur fiscal de ladite châteltenie; — trente livres à Messieurs de la Chambre des Comptes, etc. — Autre compte de la même châteltenie, rendu par Hubert Broutot, pour cinq années de ferme. — Autre compte de la même châteltenie et de celle de Donzy et de L'Éminence-Chamdoux, rendu par Grégoire Baudron, fermier, pour sept années. — Recettes : — reçu mille trois livres pour le prix de deux mille six cordes de bois coupé dans la vieille forêt de Chamdoux, etc. — Dépenses : — payé cinq cent trente-six livres huit sols pour réparations aux fourneaux de Chamdoux, etc. — Recette totale : soixante-quinze mille deux cent soixante-neuf livres quatorze sols huit deniers. — Dépense totale : soixante-douze mille huit cent soixante-sept livres six sols.

B. 61. (Registre in-4°) — 68 feuillets, papier.

1575. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par Blaise Marigot, fermier des châteltenies de Châteauneuf-sur-Allier, Cuffy, Nevers, Marzy, les Amognes, les Brosses, La Marche, pour six années. — Recettes : — de la prévôté de Cuffy, la somme de seize écus deux tiers, prix de son accense annuelle; — pour la ferme du greffe de Châteauneuf, la somme de cinq écus, pour chacune des six années, etc. — Dépenses : — payé à François Hermaulet à Jeanne Chevallat, sa femme, mariés suivant la fondation de nos seigneur et dame, la somme de cinquante livres tournois; etc.

B. 62. (Registre in-4°) — 13 feuillets, papier.

1646-1653. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant messieurs les président, conseillers et maîtres des comptes de Nevers, par Gabriel Piécoux, du revenu de la châteltenie de Clamecy, pour sept années, ainsi que des dépenses. — Recettes : — de la prévôté de Clamecy cent cinquante livres par an; — pour le droit de jauge, appartenant à mondit seigneur, et dont le comptable a joui par ses mains, vingt livres par an; — pour le droit de pesage, cent livres par an, etc. — Dépenses : — payé à l'évêque de Bethléem cent vingt livres, pour sept années de sa pension; — au sieur Faulquier, avocat fiscal, vingt-une livres pour ses gages; etc.

B. 63. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, contenant ensemble 33 feuillets, papier.

1667-1743. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers par Jacques Biletout, fermier, du revenu de la châteltenie de Clamecy et dépendances. — Recette : — prix principal porté dans les baux pour douze années; — seize mille sept cents livres. — Dépenses : — payé aux religieux de Rigny, cinquante livres; — aux deux forestiers, cinquante livres chacun par an; — à Antoinette Rousset, cinquante livres pour son aumône, etc. — Recette totale : seize mille sept cents livres. — Dépense totale : dix-sept mille trois cent cinquante-cinq livres trois sols quatre deniers. — Quatre autres comptes de la même châteltenie; la recette totale du dernier compte est de quatorze mille deux cent quatre-vingt-quinze livres, et la dépense totale de quatorze mille cent quatre-vingt-quinze livres.

B. 64. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 44 feuillets, papier.

1646-1728. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires et officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, pour Monseigneur, par Catherine Bellard, veuve de Gabriel Pilloux, fermier, pour sept années, de la châteltenie de Cosne. — Recettes : — la somme de deux cent quarante-cinq livres pour la sous-accense des émoluments du greffe de la justice de Cosne; — soixante-dix livres pour la sous-accense des droits de prévôté; — quatre cent vingt livres pour la sous-accense du port et passage par eau sur la rivière de Loire, appelé le port Aubry, etc. — (Les dépenses manquent.) — Compte de la châteltenie du Châtel de Cosne, rendu par Joseph Thibault, fermier, pour six années. — Recettes pour les six années : —

de Georges Sanglant, demeurant à Cosne, quarante livres onze sols tournois de cens, sur une maison et jardin assis en la ville de Cosne, près le pont de France; — de Bouchard, six deniers de cens, pour une vigne sise à Cosne, etc. — Dépenses : — au capitaine du château de Cosne, cent vingt livres pour les six années; — à Messieurs de la Chambre des Comptes, pour épices, soixante-quinze livres. — Recette totale : quatre cent cinquante livres. — Dépense totale : trois cent trente livres. — Autre compte partiel du revenu de la même châtellenie, rendu par Louis Chaumaut. — Recettes : — cinquante livres pour cinq années de l'accense des droits de pêche dans la rivière de Noïn, etc. — Dépenses : — cent vingt livres payées à Gilbert Belle-gence, garde de ladite châtellenie, etc. — Recette totale : six cent vingt-trois livres. — Dépense totale : quatre cent trente-huit livres dix-sept sols. — Copie du compte précédent.

B. 65. (Registre in-8°.) — 188 feuillets, papier.

1512. — Comptes de châtellenies. — Compte de la châtellenie de Cuffy. — Recettes : — par les hoirs Clément Berthet, pour leur maison et ouche derrière, de trois boisselées, un boisseau de froment; — par les hoirs Guillaume Voisin, pour une pièce de terre et pré au terrage de Chaumes, contenant deux boisselées, onze boisseaux; — par Denise, veuve Guillin, pour une pièce de terre assise au Fromis, contenant deux boisselées, deux sols six deniers et une géline, etc. — Dépenses : — payé à Antoine Rignault, chevaucheur d'écurie de Monseigneur, pour journées de voyages par lui faits pour les officiers de mondit seigneur, cinquante sols tournois; — remis à Jean Bardot, paroissien de Cuffy, la somme de six livres quinze sols tournois qu'il restait devoir à Monseigneur; etc.

B. 66. (Registre in-8°.) — 133 feuillets, papier.

1530-1531. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par Michel Marion, châtelain de Cuffy. — Recettes : — redevances en froment payées par les hoirs Guillemain Berthier, Jeanne et Simone, ses sœurs, pour l'héritage qu'ils tiennent de Monseigneur, un boisseau; — de Agnès, veuve Denis Chaulton, pour une pièce de terre sise à Malouche, onze boisseaux; — des hoirs Huguenin Rignault, pour une pièce de terre assise au terroir de Breuillet, vingt sols tournois, etc. — Dépenses : — payé au prieur du couvent de Notre-Dame-de-Faye neuf vingt douze boisseaux de froment; — à sœur Françoise d'Orval, religieuse en l'abbaye de Charenton, pour sa pension d'une année finie le jour de

Pâques 1530, la somme de douze livres dix sols tournois; etc.

B. 67. (Fragments de registre in-8°.) — 179 feuillets, papier.

1533-1534. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par Pierre Morin, châtelain de Cuffy, Château-neuf-sur-Allier et Villiers. — Recettes : — redevances en froment payées par Charles Thirault et Marguerite, sa femme, pour une pièce de terre assise aux Ouches-de-Mons, un boisseau; — premier terme de l'accense de la prévôté de Cuffy, sous-affermée à Gilles Érinard, moyennant quarante-six livres six sols huit deniers par an. — Redevances en argent : — reçu de Jean de Donzy, pour une pièce de terre assise au terroir des Hosteliers, contenant six boisselées, trois sols un denier et une demi-géline; — de Antoine Mouy, paroissien de Cours-sous-Magny, pour une pièce de terre assise au-dessus des Escuyers, quinze sols deux deniers; etc.

B. 68. (Registre in-8°.) — 192 feuillets, papier.

1536-1537. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par le sieur Jean Marande, châtelain de Cuffy, Château-neuf-sur-Allier et Villiers, pour une année. — Recettes : — de André Manson, pour trois pièces de terre assises au terroir des Crayes, vingt-deux deniers; — de Jean Regnault, pour une pièce de terre assise au terroir des Guignes, quatre sols deux deniers; — de Jean Gervault, pour moitié d'une pièce de terre appelée le Herbelet, onze sols un denier, etc. — Dépenses : — payé au châtelain, pour ses gages, trente livres tournois; — prix de deux arbres tombés dans la forêt du Couldray, châtellenie de Château-neuf, trente sols, etc. — Recette totale : sept cent soixante-six livres neuf sols six deniers tournois. — Dépense totale : cinq cent soixante-dix-neuf livres huit sols deux deniers tournois.

B. 69. (Liasse.) — 2 cahiers in-8°, contenant ensemble quinze feuillets, papier.

1607-1660. — Comptes de châtellenies. — État des directes dues à la châtellenie de Cuffy annuellement : — noble Jean Després, sieur de Torteron, trente-six livres de cens et rente au jour de la Saint-Martin d'hiver, tant sur le moulin que sur l'étang de Couddes, dépendant de ladite châtellenie, suivant bail à lui fait à la Chambre des Comptes, le 12 septembre 1607; — plus, sur une terre nommée la terre Fort, contenant trois quartellées, et d'autres héritages, trois livres tournois et six boisseaux

de seigle et une geline, etc.; — par M. Desseline, sur une pièce de terre assise au territoire de l'Aubret, nommée les Grenottes, contenant cinq boisselées, deux deniers tournois; — sur une pièce de terre nommée le pâtureau Buteau, située au finage du Pinat, contenant trois boisselées, six deniers; — etc.

B. 70. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 29 feuillets, papier.

1653-1692. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant messieurs les officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, par les veuves Gillers et Légaré, de la ferme de la châtellenie de Cuffy, pour six années. — Recettes : — revenu du greffe de ladite châtellenie affermé à Gilbert Nicot, cent quarante livres, etc. — Dépenses : — au juge de ladite châtellenie, pour six années de ses gages, quarante-cinq livres, etc. — Compte de la même châtellenie rendu par Étienne Robert. — Recettes : — prix de l'accense de l'étang de Presle, y compris les eaux mortes de la châtellenie, six cents livres, etc. — Dépenses : — mariages de pauvres filles aumônées : — à Marie Ducroux et Gilbert Vinot, son mari, trente-trois livres sept sols six deniers; — à Jeanne Chailloux et Jean Jannin, même somme, etc. — Autre compte de la même châtellenie rendu par Philibert Darreaux. — Recettes : — cinquante livres, pour le droit de pêche sous-affermé à Pierre Perruchon, etc. — Dépenses : — payé au prieur de Saint-Martin soixante livres, pour cinq années de sa rente, etc. — Recette totale : huit mille deux cent cinquante livres. — Dépense totale : quatre mille neuf cent cinquante-cinq livres. — Autre compte de la même châtellenie, rendu par Claude Geoffroy. — Recettes : — trois cent soixante livres à cause du port et passage de la rivière au Bec-d'Allier, accensé à Pierre Laleuron; — deux cent vingt livres à cause du moulin de Presle, accensé à Jean Robelet, etc. — Dépenses : — livré cinquante-sept quarteaux de froment au prieur de Faye; etc.

B. 71. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, contenant ensemble 34 feuillets, papier.

1621-1716. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu à Messieurs de la Chambre des Comptes de Monseigneur, par Jean Jarres, secrétaire de ladite Chambre, ci-devant commis à la confection du terrier de la châtellenie de Cuffy, des deniers par lui reçus et de la dépense par lui faite au sujet dudit terrier. — Recettes : — reçu de François Berthelot la somme de dix-huit livres, pour le bail de quelques héritages assis à Gimouille, dépendant

NIVÈRE. — SÉRIE B.

de ladite châtellenie, comme mouvant de mondit seigneur, etc. — Dépenses : — payé quarante-cinq livres pour les vacations et nourriture du clerc qui a procédé aux extraits et fait les cahiers, etc. — Autre compte de la même châtellenie, rendu par Claude Geoffroy, fermier pour cinq années de Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier, moyennant la somme de neuf cent cinquante livres, outre les charges. — Recettes : — la somme de quatre mille sept cent cinquante livres, pour cinq années de ladite ferme, etc. — Dépenses : — payé au sieur Bernard, juge de ladite châtellenie, sept livres dix sols, pour chaque année de ses gages, etc. — Quatre autres comptes de la même châtellenie.

B. 72. (Registre.) — In-4°, 142 feuillets, papier.

1507-1508. — Comptes de châtellenies. — Compte des châtellenies de Decize, Champvert, Cercy-la-Tour, rendu par Jehan Guionin, châtelain desdites châtellenies pour monseigneur le comte de Nevers. — (La plus grande mesure de blé auxdites châtellenies est le réziaul, qui vaut deux bichets, chaque bichet vaut quatre boisseaux). — Recettes : — reçu du greffe du bailliage de Decize treize livres dix sols; — de la rente des halles, douze livres trois sols quatre deniers; — de Guillaume Martin, menuisier, demeurant à Decize, douze deniers, pour deux boisselées de terre, assises à La Saulaye; — des hoirs de feu noble homme Jean Legrin, en son vivant écuyer, la somme de deux deniers tournois de cens, sur une maison assise à Decize, etc. — Dépenses : — payé la somme de dix livres pour l'achat de deux poinçons de vin clair, lequel vin a été délivré aux sœurs de Sainte-Claire, de Decize; — au châtelain, la somme de trente livres tournois, pour ses gages; etc.

B. 73. (Registre.) — In-4°, 109 feuillets, papier.

1511-1512. — Comptes de châtellenies. — Compte des châtellenies de Decize, Champvert et Cercy-la-Tour, rendu à Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par Aré Bailleux, châtelain desdites châtellenies pour monseigneur le comte de Nevers, pour un an. — Recettes : — de la blairie de Decize et de Chevannes, qui se rend chacun an à la Notre-Dame de mars, et se paye à la feste de la Nativité Notre-Dame, vendue et estroussée pour cette présente année à Gilbert de Lentre, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, la quantité de sept bichets de blé, tiers blé, froment, seigle et avoine; — perçu du cru du Cloux du chastel de Decize, la quantité de quatre tonneaux de vin clair; — de la prévosté de Decize, quatre-vingt-six livres treize sols quatre deniers; — produit de

la ferme des grands et petits prés, affermés à Henry Ba-chard, vingt livres; — reçu de Pierre Juissard, dix sols et un denier de cens, sur une vigne assise en Vauzelles, etc. — Dépenses: — au châtelain, la somme de trente-cinq sols tournois, pour deux voyages de Decize à Nevers; etc.

B. 74. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, papier.

1517-1518. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu à la Chambre des Comptes de Nevers, par Aré Bailleux, châtelain des châtelainies de Decize, Champvert et Cercy-la-Tour, pour monseigneur le comte de Nevers, des recettes et mises par lui faites pendant un an, à commencer au dernier octobre 1517 et finissant à semblable jour 1518. — Recettes: — de l'émolument du scel aux contrats établis en la prévosté de Decize, vingt sols tournois; — de Pierre Durand, sur la moitié d'une pièce de terre sise près le pont de Crottes, six deniers tournois; — de la blairie de Rozières, vendue pour la présente année à Lucas Travaux, pour six bichets, tiers froment, seigle et avoine; etc. — Dépenses: — payé aux religieux d'Appony, douze sols six deniers; — au curé de l'église Saint-Aré, à Decize, dix sols tournois, etc. — Recette totale: sept cent soixante-dix-huit livres neuf sols quatre deniers tournois. — Dépense totale: cinq cent trente-deux livres sept sols onze deniers tournois.

B. 75. (Registre.) — In-4°, 198 feuillets, papier.

1527-1528. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu à la Chambre des Comptes de Nevers, par Jean Veron, secrétaire et clerc des comptes de madame Marie d'Albret, comtesse de Nevers, des châtelainies de Decize, Champvert et Cercy-la-Tour, pour l'année commencée le 1^{er} octobre 1527 et finissant le dernier septembre 1528. — Recettes: — des moulins de La Fougère, baillés à Pierre Ramillon, trente bichets de blé, moitié froment et seigle, et quarante sols tournois de bourdelage, payables à la Saint-André; — redevances en froment, payées par Guillaume Genetot, de Saint-Léger-des-Vignes, et Phélippe, sa femme, pour une bichetée de terre assise au terroir de Boiceloy, deux boisseaux; — du péage de la rivière de Loire à Decize, quatre-vingt-douze livres tournois, etc. — Dépenses: — payé à Claude Pigu trente-neuf livres, pour réparations au château de Decize; — aux religieuses personnes, les prieures et sœurs du couvent de La Ferté, la somme de douze sols six deniers tournois, pour aumône à elles faite chacun an à la Saint-André, apôtre, etc. — Recette de deniers: deux cent soixante-trois livres seize sols dix deniers tournois. — Dépense: cent vingt-six livres deux sols six deniers tournois.

B. 76. (Registre.) — In-4°, 191 feuillets, papier.

1593-1599. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par devant messieurs les président et gens du Conseil et des Comptes à Nevers, par les sieurs Esmond Decray, Jacques Berland, Gilbert Dornant, Louis et Pierre Quantin, fermiers et accenseurs des châtelainies de Decize, Champvert et Cercy-la-Tour, appartenant à Madame, de la recette et dépense par eux faite du revenu desdites châtelainies pendant six années. — Recettes: — reçu de Jean Mathé, tanneur à Decize, trente sols de cens sur une maison, jardin et vigne derrière, assise à Saint-Privé, tenant par le devant à la rue tendant du pont de Loire à la chapelle de Bonne-Nouvelle, d'autre à la vigne de M. Esmond Decray, une ruelle entre deux; — de Pierre David, chirurgien, la somme de deux escus trente sols de droit de remuement, dus pour l'acquisition faite par ledit David de la maison de Gilbert Vaslin, sise à Decize, etc. — Dépenses: — payé aux religieuses du couvent Sainte-Claire, quarante écus par an; — à noble Ligier de Verdiguier, père et héritier de Claude de Verdiguier, sa fille, et de feu Marguerite Gerbault, la somme de cent soixante écus pour six années de la rente qui lui est due, etc. — Dépense totale: trois mille quatre cent quinze écus trente-cinq sols. — Recette totale: trois mille cinq cent trente-un écus quinze sols.

B. 77. (Cahier.) — In-4°, 12 feuillets, papier.

1667-1672. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires et officiers de la Chambre des Comptes de monseigneur le duc de Nevers, par Gilbert Guytet, fermier, du revenu de la châtelainie de Decize pendant cinq années. — Recettes: — versé en différentes fois à la caisse de monsieur le receveur général du duché la somme de quinze mille sept cent cinquante livres, à laquelle se monte le prix de ladite ferme pendant cinq années. — Dépenses: — payé à sœur de Rougny, abbesse au couvent Sainte-Claire; à Decize, cent cinquante livres pour les cinq années; — à François Lafoy, serrurier, la somme de cent soixante-cinq livres quatre sols, pour travaux; — à Charles Goby, vitrier, dix livres quatre sols, pour travaux; — au sieur Lebas, forestier, la somme de trois cents livres, pour cinq années de ses gages, etc. — La dépense montant à dix-huit mille neuf cent neuf livres quinze sols six deniers, et la recette à quinze mille sept cent cinquante livres seulement; la recette doit à la dépense trois mille cent cinquante-neuf livres quinze sols six deniers.

B. 78. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1672-1682. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires et officiers de la Chambre des Comptes de Nevers par Gilbert Guytet, fermier du revenu des châtelainies de Decize et Champvert, pendant dix années. — Les droits affermés consistent en : droit de greffe, redevances des moulins, péage, droit de pêche, etc. — Recettes : — la somme de trente mille trois cent cinquante livres pour dix années dudit bail. — Charges ordinaires : sept mille sept cent quarante-une livres cinq sols. — Recette totale : trente-huit mille quatre-vingt-onze livres cinq sols. — Dépenses : — paiements faits tant à la recette générale que suivant les ordres reçus des gens de Monseigneur, vingt-sept mille neuf cent vingt-une livres huit sols deux deniers. — Charges : — payé au sieur prieur de Saint-Privé, pour cinq années des droits de Carpot, qui est le quart de l'accense du droit de pêche en la rivière d'Aron, trente-cinq livres; — aux chanoines de Saint-Cyr de Nevers, pour cinq années du dixme du clos de Monseigneur, deux cents livres; — à deux pauvres filles aumônées pour leur mariage, cent livres. — Lesdites charges montant à la somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-six livres cinq sols, la recette totale excède la dépense totale de cinq mille trois cent seize livres.

B. 79. (Liasse.) — 6 cahiers in-4°, contenant ensemble 42 feuillets, papier.

1691-1736. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant messieurs les conseillers et officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, par Gabriel Godard, du revenu des châtelainies de Decize et Champvert, pour cinq années. — Droits affermés : droit de greffe, consignations, directes, épaves, moulins de La Fougère, péages, ports et passage, pêche, le premier poisson de mer, et généralement tous les autres droits appartenant à Monseigneur. — Recettes : — la somme de quinze mille trente-trois livres douze sols six deniers, pour le prix de cinq années de ladite ferme et les charges ordinaires. — Dépenses : — payé à M. Michel de Varennes, receveur général du duché, la somme de dix mille deux cent vingt livres; — à M. l'avocat fiscal, la somme de quinze livres, pour les cinq années, etc. — Deux autres comptes de la même châtelainie, rendus par ledit sieur Godard. — Deux autres par Pierre Ballet. — Un autre rendu par Guillaume Godard, adjudicataire desdites châtelainies et de celles de Champvert, Gannay et Charrin.

B. 80. (Registre.) — In-8°, 77 feuillets, papier.

1611-1617. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu à messieurs de la Chambre des Comptes de Monseigneur à Nevers, par François Palleteau et Thomas Usquin, demeurant à Donzy, du revenu de la châtelainie dudit Donzy pendant six années. — Recettes : — de Jacques Demire, marchand boucher à Donzy, la somme de sept cent vingt livres, pour l'accense et admocation à lui faite par lesdits fermiers, pour six années, du droit d'abat et détail de la boucherie dudit Donzy; — de Antoine Desruaux, tailleur d'habits, demeurant à Donzy, la somme de huit cent dix livres, pour l'accense et adjudication à lui faite de la prévôté et des droits de jauge; — de Adrienne Malleville, veuve de Pierre Charloy, au nom et comme tutrice de ses enfants, quinze deniers de cens par an, pour une grange assise au lieu dit Derrière-les-Granges; — de Pierre Gigot, pour une pièce de vigne, contenant l'œutre de quatre hommes, cinq deniers par an. — Dépenses : — payé à M. Bolacre, lieutenant-général de Nivernais et Donziais, la somme de deux cent vingt livres, pour six années de ses gages; — à M. Dupin, procureur fiscal de Monseigneur, deux cent quatre-vingt-huit livres, pour six années de ses gages, etc. — Recette totale : six mille trente-six livres. — Dépense totale : cinq mille quatre cent quatre-vingt-seize livres.

B. 81. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, contenant ensemble 17 feuillets, papier.

1672-1706. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires de la Chambre des Comptes de Nevers, par François d'Apougny, ci-devant fermier de la châtelainie de Donzy, pour cinq années. — Recettes : — de Jacques Foullier, la somme de cent dix livres, pour cinq années d'accense et sous-ferme du droit de péage de Donzy; — deux cents boisseaux d'avoine, pour le droit de grand dixme du pré appartenant à Monseigneur; — trois cent vingt-cinq livres tournois, pour les arrérages des redevances dues à ladite châtelainie pendant cinq années. (Le fermier ne peut donner aucun détail de ces redevances, attendu qu'il ne lui a été remis aucune liève déclarative du revenu.) — Dépenses : — payé à M. l'abbé de Saint-Laurent vingt-cinq livres pour les cinq années; — au sieur Frappier, conseiller au bailliage de Donzy, la somme de cinquante livres, pour cinq années de ses gages; — cinquante livres à Marie Boussard, fille aumônée; etc. — Recette totale : trois mille cinq cent quatre-vingts livres. — Dépense totale : trois mille quatre cent quarante-sept livres.

— Autre compte de la même châtellenie rendu par Claude Frappier.

B. 82. (Registre.)— In-4°, 150 feuillets, papier.

1606-1611. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires de la Chambre des Comptes de Nevers, par Noël Ravault, marchand, demeurant à Entrains, du revenu tant ordinaire et imuable que meuble des châtellenies d'Entrains, Cosne et Bohy, pour cinq années, appartenant à monseigneur le duc de Nevers. — Recette ordinaire : — (Entrains) de vénérable et discrète personne messire Nicaize Dégagé, prêtre, curé d'Entrains, pour son jardin assis au faubourg d'Entrains, tenant à Charles Mercier, quatre deniers de cens; — redevances payées par les habitants des villages suivants : (paroisse d'Entrains) Les Berthiers, Le Moulin-Rappeau, Le Chétif-Village, Les Huetz, Le Bois-Martin, Les Arpents, Le Buisson, Le Petit-Préau, Appis, Jourdin, Les Vannes; (paroisse de Sampuy) Les Bordes, Lespinoy, etc.; — (Bohy) de Edme Millien et Thomasse Prillot, pour une pièce de pré audit finage de Bohy, appelée pré Tollet, cinq sols deux deniers, etc. — Dépenses : — payé à M. Urbain Broguin, procureur d'office pour Monseigneur, en sa ville et châtellenie d'Entrains, la somme de vingt-cinq livres, pour cinq années de ses gages; — à Paul Dumillot, escuyer, sieur du Colombier, la somme de cinq cents livres, pour cinq années de ses gages de gruyer du Donzinois. — Recette totale : treize mille deux cent soixante-quinze livres. — Dépense totale : treize mille soixante-quinze livres.

B. 83. (Liasse.)— 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 29 feuillets, papier.

1701-1741. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par Claude Chenon, marchand, demeurant à Saint-Verain, ci-devant fermier de la châtellenie d'Entrains, pour cinq années. — Recettes : — la somme de cinq mille cinq cents livres, prix principal de ladite ferme; — quarante-cinq septiers d'avoine qu'il est obligé de payer à M^{me} l'abbesse du Reconfort; — quatre cents livres, pour les gages des deux forestiers pendant les cinq années; etc. — Dépenses : — (outre le prix de la ferme) payé à Esmée Languiné, cinquante livres, suivant la fondation de Monseigneur; — au sieur Renard, juge de ladite châtellenie, cinquante livres, pour cinq années de ses gages; etc. — Autre compte de la même châtellenie, comprenant celui de Billy, et Corvol-l'Orgueilleux, rendu par dame Anne Maignon,

veuve Thouillet. — Autre compte de la châtellenie d'Entrains (seule), rendu par Pierre Séguin. — Autre compte de la même châtellenie, rendu par Claude Sauvageot.

B. 84. (Liasse.)— 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 30 feuillets, papier.

1667-1701. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par M. Jehan Bouquet, caution de Jean Tigny, ci-devant fermier du revenu de la châtellenie d'Estais, pour cinq années. (Prix de la ferme : mille livres). — Recettes : — soixante-quinze livres tournois pour cinq années de sous-accense du revenu du greffe de ladite châtellenie, faite au profit de Jean Lozon; — vingt-deux livres dix sols pour cinq années du droit de prévôté, sous-accensé à Jean Perdreau; — quatre cents livres pour cinq années de cens et rentes perçues par le fermier, etc. — Dépenses : — payé mille livres pour prix des cinq années de ladite ferme; — à Messieurs de la Chambre des Comptes, pour épices, vingt livres; etc. — Autre compte de la même châtellenie, comprenant celui de Druyes, rendu par Edme Hollier, pour dix années, en deux baux; — les droits affermés consistent, pour la châtellenie d'Estais, en : droits de greffe et de prévosté, dixmes du Tremblay, droits de hallage, étalonnage, etc.; — et pour la châtellenie de Druyes en : droits de censives, rentes, droits de boucherie, etc. — Recette totale, y compris les charges : trois mille deux cent cinquante livres. — Dépense : trois mille quatre-vingt-dix livres. — Deux autres comptes des mêmes châtellenies rendus par Claude Chardon.

B. 85. (Liasse.)— 3 cahiers in-4°, contenant ensemble 21 feuillets, papier.

1662-1683. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires de la Chambre des Comptes de Nevers, par Charles Dreux, fermier de la châtellenie de Gannay et Charrin, pendant dix années, à raison de quatre mille six cents livres pour les dix années. — Recette : quatre mille six cents livres, prix des dix années. — Dépenses : — payé au sieur Léonard Turiot, sergent forestier, cent cinquante livres, pour cinq années de ses gages; — à dix filles aumônées, cinq cents livres, etc. — Recette totale : quatre mille six cents livres. — Dépense totale : quatre mille cinq cents livres quinze sols. — Compte rendu par la veuve Charles Dreux, fermière des châtellenies de Gannay, Charrin, Cercy-la-Tour et la forge de Briffault, pour dix années. — Recette : — vingt-sept mille cinq cents livres, prix de ferme desdites châtellenies

et forge. (La forge de Briffault entre pour dix-sept mille livres.) — Dépenses : — deniers payés comptant, sur le prix de ladite ferme, quinze mille six cent trente-trois livres onze sols; — deux cent six livres à Gilbert Lobereau, pour travaux faits à la forge de Briffault, etc. — Rabais demandé pour non-jouissance : — cent livres pour non-jouissance, pendant trois mois, de la forge de Briffault, dont l'eau s'est écoulée par la bonde, faute de réparations; — cent cinquante livres pour n'avoir pu jouir des droits de péage, faute d'avoir été aidé d'aucun titre, etc. — Compte de la même châteltenie rendu par François Bertrand, pour cinq années. — Recette totale : vingt-trois mille cinq cents livres. — Dépense totale : seize mille quatre-vingt-neuf livres huit sols.

B. 86. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, contenant ensemble 20 feuillets, papier.

1686-1712. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant messieurs les président et conseillers de la Chambre des Comptes de Nevers, par Claude Denier, marchand, demeurant à La Charité, fermier de la châteltenie de La Marche et Chaulgnes, pour cinq années, moyennant la somme de mille sept cent vingt livres, outre les charges. — Recette : — huit mille six cents livres, pour les cinq années de ladite ferme; — deux cent cinquante livres donnés, pour les cinq ans, pour le mariage d'une pauvre fille par an; — deux cent cinquante livres pour les gages du forestier pendant cinq ans, etc. — Dépenses : — payé à M. Michel de Varennes, receveur général du duché, en différentes fois, la somme de huit mille six cents livres, prix de ladite ferme; — aux filles aumônées et au forestier, les sommes figurant au chapitre recettes. — Compte de la même châteltenie, rendu par Anthoine Grasset, marchand à La Charité, pour cinq années. — Recette totale : neuf mille quatre cent cinquante livres. — Dépense totale : égale. — Compte rendu de la même châteltenie par le même fermier. — Recette totale : neuf mille livres. — Dépense totale : huit mille neuf cent quarante-deux livres quatre sols quatre deniers. — Deux autres comptes de la même châteltenie rendus par le même fermier.

B. 87. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 16 feuillets, papier.

1721-1755. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant messieurs les président et conseillers de la Chambre des Comptes de Nevers, par Jean-Baptiste Grasset l'ainé, marchand, demeurant à La Charité, de la châteltenie de La Marche et Chaulgnes, pour dix an-

nées, moyennant la somme de quatorze cents livres par an. — Recette : — la somme de quatorze mille cinq cents livres, pour le prix des dix années de bail; — la somme de mille livres, tant pour les filles aumônées que pour les gages du forestier. — Dépense : — quatorze mille cinq cents livres, prix du bail payé au receveur général, etc. — Recette totale : quinze mille cinq cents livres. — Dépense totale : quinze mille quatre cents livres. — Autre compte de la même châteltenie rendu par le même. — Recette totale : quinze mille livres. — Dépense totale : quatorze mille cinq cents livres. — Deux autres comptes de la même châteltenie rendus par le même fermier.

B. 88. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 17 feuillets, papier.

1677-1736. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant messieurs les conseillers et commissaires de la Chambre des Comptes de Nevers, par Jean Champlon, marchand, demeurant à Saulieu, des châteltenies de Liernais et Saint-Brisson, à lui affermées à raison de cinq cents livres par an, outre les charges. — Recette : deux mille cinq cents livres, montant du prix du bail pendant cinq années. — Dépense : — payé cent livres au sieur Sallié, juge de ladite châteltenie, pour cinq ans de ses gages; — vingt livres au procureur d'office, pour quatre ans de ses gages; — cinquante livres à Barbe Robelin, fille aumônée, pour son mariage. — Recette totale : deux mille cinq cents livres. — Dépense totale : deux mille quatre cent soixante-dix livres. — Autre compte de la même châteltenie, rendu par le sieur Pierre Prévost, pour cinq années. (Ledit fermier déclare qu'il lui est impossible de rendre un compte déclaratif, comme il y est cependant obligé par son bail, attendu qu'il n'a eu entre les mains aucune liève en forme pour percevoir les droits dépendant de ladite châteltenie.) — Recette : — prix du bail, deux mille cent livres; — filles aumônées, deux cent cinquante livres; — gages du procureur fiscal, du juge, du forestier et filles aumônées, quatre cent soixante-quinze livres. — Dépenses : égales. — Deux autres comptes de la même châteltenie, rendus par le sieur Jean Prunet, fermier.

B. 89. (Registre.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

1613-1619. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant messieurs les président et conseillers de la Chambre des Comptes de Nevers, par Nicolas Tiraut, ci-devant fermier de Monseigneur en les châteltenies de Luzuy et Savigny-Poil-Fol, pour six années. — Recette : — de Jean, laboureur au village du Buisson, paroisse de

Luzy, Erard, Charles, Jean Noël, ci-devant gens de condition servile, cens au lieu de taille qu'ils soulaient payer, quarante sols huit deniers; — des héritiers Léonard Janet, le droit de terre sur la moitié d'un champ contenant deux bichetées, et sur une pièce de terre appelée la Crotte-des-Champs-de-l'Étang; — de noble homme Hugues de Gides, écuyer, deux sols six deniers de cens au jour de Saint-André; — vingt-quatre livres, pour six années de l'accense de l'étang de Luzy, etc. — Dépenses: — payé par le fermier desdites châtelainies, à M. Jean Bergeron, receveur général de Monseigneur, trois mille deux cent dix livres, pour les cinq années de ladite accense; — une livre six deniers à messire Jean Simonin, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine, fondée en l'église Notre-Dame de Luzy; etc.

B. 90. (Registre.) — In-8°, 46 feuillets, papier.

1667-1672. — Comptes de châtelainies. — Compte déclaratif, rendu par-devant la Chambre des Comptes de monseigneur le duc de Nivernais, par Lazare Coujard, bourgeois, demeurant à Luzy, et autres fermiers de la châtelainie de Luzy et du fief de Montjallemain, de la recette et dépense du revenu, droits et charges de ladite châtelainie, pour cinq années. — Recette: — reçu deux cent quatre-vingts livres, pour cinq années du droit de péage, affermé à Dimanche Savery; — quarante livres pour la pesche de la rivière d'Aroux, en la paroisse de Charbonnat; — sept livres dix sols, pour droit de langues de toutes bêtes abattues pendant cinq années; — du sieur Naud, sur l'héritage Berthin, trente-neuf sols deux deniers, pour cinq années de cens; — de Denis Delatielle, laboureur à Montjallemain, paroisse de Charbonnat, quarante livres, trente-cinq boisseaux de seigle, trente-cinq boisseaux d'avoine, vingt-cinq gélines, etc. — Dépenses: — payé la somme de quatre mille quatre-vingt-dix livres dix sols, prix des cinq années de bail; — à Jacques Pouvot, forestier, cent livres, pour ses gages. — Recette totale: (deniers) deux mille deux cent quatre-vingt-dix livres dix - huit sols. — Dépense totale: quatre mille quatre-vingt-dix livres dix sols.

B. 91. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, contenant ensemble 23 feuillets, papier.

1691-1726. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Nevers, par Lazare Repoux et François Cortet, ci-devant fermiers de la châtelainie de Luzy, pour cinq années. — Recette: — la somme de trois mille cent livres, prix de leur ferme pendant cinq années; celle de deux cent cinquante

livres, pour le mariage de cinq pauvres filles, suivant la fondation de Monseigneur, etc. — Dépense: — trois mille cent livres payées à M. Michel de Varennes, receveur général, pour le prix de la ferme; — deux cent cinquante livres aux filles aumônées; — deux cents livres aux forestiers, etc. — Autre compte de la même châtelainie, rendu par Lazare Fontaine, pour cinq années. — Recettes: — la somme de deux mille neuf cents livres, prix des cinq années de bail; plus trente-quatre livres six sols huit deniers, pour la desserte de la chapelle Sainte-Catherine. — Dépenses: — deux mille neuf cent quatre-vingt-trois livres deux sols, tant pour sommes payées sur le prix dudit bail, que pour non-jouissance des bois de charbonnage; — trente-quatre livres au desservant de la chapelle Sainte-Catherine; — cent cinquante livres pour les filles aumônées, etc. — Autre compte de la même châtelainie, rendu par Henry Pierrot, pour cinq années.

B. 92. (Registre.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

1511-1512. — Comptes de châtelainies. — Comptes rendu par Jehan Charrier, châtelain de Montenoison, Lurcy-le-Bourg, Brinon-les-Allemands, des recettes et mises par lui faites auxdites châtelainies, tant en deniers, blés, vins, que autres, pour une année. — Recettes: — du Gerbaige d'Ollecy, que ung chacun estant dudit lieu doit une gerbe froment à Monseigneur, et ne sont à présent que sept mesnaiges, vendu et estroussé pour cette présente année à Martin Cassier, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, la quantité de un boisseau de froment; — de Jehan Tarrault, demeurant à Treigny, vingt sols huit deniers, une géline et deux bichets de froment qu'il doit chaque année à Monseigneur, à la Saint-Martin d'hiver, sur plusieurs héritages assis audit Treigny; — du prieur de Lurcy-le-Bourg, deux bichets de froment pour certains héritages nommés les Houssailles; etc. — Dépenses: — baillé à l'abbesse du Reconfort douze bichets de froment pour certaine fondation à elle faite sur la terre de Noison; etc.

B. 93. (Registre.) — In-4°, 53 feuillets, papier.

1525-1526. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par Léonard Mourre, châtelain de Montenoison, pour très-haute et très-puissante princesse M^{me} Marie d'Albret, comtesse de Nevers, etc. — Recette: — de la dixme de Champlin, qui fut à Odo de Treigny, vendu et estroussé pour cette année à Étienne Brossaul et à Guillaume Guénault, la quantité de vingt bichets de blé, moitié froment, moitié avoine; — de Regnault Thibault, de-

meurant à Bussaulx, qui doit chacun an de cens à madite dame, au jour de Saint-André, et sur les Hastes Lassés, assises audit Bussaulx, un bichet de froment; — de Valeron Gaudry et ses frères, qui donnent chacun an de bourdelage à madite dame, quinze sols tournois et une géline, à cause de leur manumission; — des hoirs de feu Jehan Thomas, un bichet d'avoine et une géline, sur une place de maison sise à Brinon-les-Allemands; etc.

B. 94. (Registre.) — In-8°, 19 feuillets, papier.

1611-1617. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant Messieurs les gens du Conseil et des Comptes de Monseigneur, à Nevers, par Guillaume Naudro, marchand, demeurant à Saint-Révérien, fermier et accenseur, pour six années du revenu de la châtelainie de Montenoison. — Recettes : — de Jehan Marion, Romain Rabedeau et autres, la somme de soixante-dix livres, pour cinq années de l'accense du pré de Brion, avec les Hastes de La Foye-aux-Oyes, assis au finage de Noison; — de Claude et Aré Saulnier, la somme de cent cinq livres, pour cinq années de l'accense du pré appelé la Nouchemadame, finage de Montenoison; etc. — Dépenses : — payé pour les réparations faites au château de Montenoison, à Louis Pilate, serrurier, la somme de trente-six livres; — à Jean Roisin, pour ses gages de sergent forestier, douze livres par an; — au curé de Montenoison, vingt sols par an; etc. — Recette totale : huit mille sept cent cinquante livres quatre sols. — Dépense totale : huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit livres.

B. 95. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, contenant ensemble 38 feuillets, papier.

1669-1701. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires et officiers de la Chambre des Comptes de monseigneur le duc de Nevers, par Étienne Garcin, marchand, demeurant à Lacelle-sur-Nièvre, fermier, pour trois années, de la châtelainie de Montenoison. — Recettes : — perçu des dixmes de Moussy, huit bichets de blé froment par année; — quarante-neuf livres dix sols, pour trois années de l'herbe et tonsure de cinq hastes de pré appelé La Joye-Marie; etc. — Dépense : — payé à M. le receveur du duché deux mille sept cent sept livres quatre sols, suivant ses acquits; etc. — Autre compte de la même châtelainie, rendu pour cinq années par Eustache Prévost. — Recettes : — de chaque habitant de Sangué, paroisse de Lurcy, six sols; — vingt livres pour la sous-accense du pré Bournant; — de Gabriel Chapoteau, du village de Ligny, vingt livres dix sols de cens

pour les cinq années; — trente livres pour la portion des profits du fief de Montapas, vendu à maître Girard de Vannes, grand maître des eaux et forêts; etc. — Dépenses : — payé pour chaque année quatorze cent vingt livres à M. le receveur général; — cinquante livres par an pour le mariage d'une pauvre fille; etc. — Autre compte de la même châtelainie, rendu par Esme Geoffroy, notaire royal, demeurant à Montenoison, fermier pour cinq années.

B. 96. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 24 feuillets, papier.

1707-1741. — Comptes de châtelainies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par Edme Geoffroy, fermier pour cinq années de la châtelainie de Montenoison, moyennant la somme de douze cent quarante livres par an, avec les charges. — Recettes : — six mille deux cents livres, pour les cinq années de ladite ferme; — cinq cent cinquante livres, tant pour les filles aumônées que pour les gages des forestiers; etc. — Dépenses : — payé à M. de Varennes, receveur général du duché, ou sur son ordre, cinq mille soixante livres; — au sieur Bresson, tenant les messageries de Nevers à Paris, quatre-vingt-onze livres, comme ayant transféré un prisonnier à Paris; etc. — Deux autres comptes de la même châtelainie, rendus par Dominique Garnier, pour dix années (même prix, mêmes charges). — Autre compte de la même châtelainie, rendu, pour cinq années, par Louis Maringe (même prix, mêmes charges).

B. 97. (Registre.) — In-8°, 29 feuillets, papier.

1605-1617. — Comptes de châtelainies. — Compte sommaire rendu par-devant Messieurs de la Chambre du Conseil et des Comptes de Monseigneur, à Nevers, par Jehan Piretouys, marchand, demeurant à Châtel-Censoy, ci-devant fermier, pour six années, de la châtelainie de Montreuillon. (Le fermier demande à être dispensé par la Chambre de la représentation des pièces justificatives de ce compte, attendu que tous ses papiers ont été brûlés dans l'incendie de la maison de maître Jehan de La Roche, greffier de la châtelainie.) — Recettes : — de Jehan Bougues, la somme de cinquante-quatre livres, pour trois années du greffe de ladite châtelainie à lui sous-accensé; — trente-six livres pour la sous-ferme, pour six années, de la païsson ou glandée du bois appelé l'Haste-le-Comte; etc. — Dépenses : — payé à diverses fois au receveur du duché, la somme de mille quatre-vingt-six livres tournois, prix principal de ladite ferme, pour six années; — à l'abbesse du Reconfort, la somme de soixante-douze livres, pour les six années de sa pension; etc. — Re-

cette totale : quinze cent soixante-quinze livres six sols huit deniers. — Dépense totale : douze cent soixante-quinze livres six sols huit deniers. — (Même registre.) Autre compte de la même châtellenie, rendu par Jacques Girard, fermier, pour six années. — Recettes : — de Nicolas Clerc, la somme de cent soixante-dix-huit livres, pour six années de l'accense de la prévôté et amendes; — de Jacques Bongards, sieur de La Grenouillère, cent vingt livres tournois, pour six années de l'accense du péage par terre se tenant à Montreuillon; etc. — Dépenses : — à Jeanne Mineau, pauvre fille mariée suivant la dotation de Monseigneur, cinquante livres; etc. — Recette totale : seize cent soixante-deux livres. — Dépense totale : quinze cent soixante-deux livres.

B. 98. (Liasse.) — 2 cahiers in-4°, contenant ensemble 19 feuillets, papier.

1662-1682. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Nevers, par Jean Tonnelier, certificateur de Philibert Hermand, major de la ville d'Abbeville, caution de Étienne Lombard, vivant, marchand, demeurant à Montreuillon, fermier du revenu de la châtellenie de Montreuillon, pour cinq années. — Recette : — dix sept cent cinquante livres pour les cinq années du bail, etc. — Dépenses : — (outre le prix du bail) quatre-vingt-dix livres, pour trois années des gages de Bourdillat, forestier; — cinquante livres à Perrette Talloys, fille aumônée, etc. — Autre compte de la même châtellenie, rendu par Étienne Roy, fermier, pour cinq années. — Recette : — quinze cents livres, pour les cinq années de la ferme. — Dépense : — payé quinze cents livres en différentes fois, etc. — Demande de décharge de deux cent dix livres, pour les profits féodaux des fiefs de Montbaron, les Bois-Francis, acquis pendant la ferme par les sieurs de Vauban et de Pagany. — Recette totale : quinze cents livres. — Dépense totale : quinze cent soixante-deux livres.

B. 99. (Registre.) — In-4°, 96 feuillets, papier.

1511-1512. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Nevers, par Henri Cotignon, châtelain de Moulins-Engilbert et Savigny-Poil-Fol, des recettes et mises faites par lui audit office, pour un an. — Recettes : — de la prévôté et de la blairie de Moulins-Engilbert, vendues et estroussées à Pierre Bornet, pour trois ans, quarante livres; — de noble homme Jehan Bourgoing, au lieu des héritiers de feu M. Hugues d'Osnay, vingt sols tournois de cens, pour certains héritages; — de Jehan Longemaul,

sous-accenseur pour une année des terres de Savigny, vingt-un bichets de grain, deux tiers avoine, un tiers seigle; — des hoirs de feu maître Regnault Durand, pour la maison qui fut à Jehan Berthelon, assise à Moulins-Engilbert, un denier de cens, etc. — Dépenses : — payé au curé d'Onlay, en aumônes, quarante-trois sols à lui dus chaque an; — au prieur de Semelin, pour sa pension, dix sols tournois; — à messire Guillaume Cortoys, chapelain de la chapelle Saint-Anastase du chastel dudit Moulins, la somme de dix livres tournois, pour avoir célébré deux messes en ladite chapelle, etc. — Recette totale : sept cent neuf livres dix-neuf sols huit deniers. — Dépense totale : huit cent quarante-sept livres onze sols sept deniers.

B. 100. (Registre.) — In-4°, 108 feuillets, papier.

1517-1518. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Nevers, par Henri Cotignon, châtelain de Moulins-Engilbert et Savigny-Poil-Fol, des recettes et mises faites par lui audit office pendant un an. — Recettes : — de nobles hommes Guiot et François Letort, quatre bichets de froment, pour la terre tenue autrefois par Henri Letort; — des tailles des hommes et femmes serfs et de serve condition, faites et imposées au mois de mars, qui ne croissent, ni ne décroissent, dix livres tournois; — des hoirs Henri Vernillat, pour une pièce de terre assise derrière le chastel dudit Moulins, deux deniers une obole tournois, etc. — Dépenses : — payé à M. Adrien Lallement dix livres tournois, pour une année de ses gages d'auditeur; — pour les dépenses des palefreniers de Monseigneur, estant pour lors à Moulins, et de ses chevaux, y compris la ferrure, foin, paille, chandelle, etc., cent onze livres onze sols deux deniers.

B. 101. (Liasse.) — 3 cahiers in-4°, contenant ensemble 14 feuillets, papier.

1677-1731. — Comptes de châtellenies. — Compte rendu par-devant messieurs les conseillers, commissaires et officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, par maître Jean Rebreget, ci-devant fermier du revenu de la châtellenie de Moulins-Engilbert, pour cinq années. — Recettes : — la somme de deux mille deux cents livres, prix du bail; — celle de sept cent vingt livres, pour cinq années du droit de consignation et greffe; — celle de treize cents livres, pour cens, rentes, bordelages, tailles et servitudes dus à ladite châtellenie, etc. — Dépenses : — payé à Madeleine Guenau, fille aumônée de la paroisse de Moulins, cinquante livres, etc. — Autre compte de la

même châteltenie, avec Montreuillon, rendu par Pierre Bidault, marchand, demeurant à Villecray, pour cinq années, moyennant cinq cents livres par an. — Autre compte de la même châteltenie, rendu par François Dubois, pour cinq années, moyennant deux cent dix livres par an.

B. 102. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, papier.

1537-1538. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Nevers, par Dreux de La Marche, châtelain de Nevers, Marzy, La Marche, les Amognes et les Brosses. — Recettes : — de Huguenin, marchand, de Garchizy, un denier tournois et un boisseau de froment de bourdelage, sur une pièce de terre assise à la terre des Ulmes, paroisse de Garchizy; — de messire Étienne Barleuf, quinze deniers tournois de cens sur un quartier de terre étant en bois et en buissons, assis en Ardenay, près Nevers; — de Jean Paultrier, paroissien de Montigny-aux-Amognes, deux deniers tournois et un boisseau de froment, sur une pièce de terre sise à ladite paroisse de Montigny; — de Jean Morin, de Marzy, un boisseau de froment, sur une pièce de terre sise audit Marzy; — de Pierre Bardot, un denier tournois et un boisseau d'avoine, sur une pièce de terre sise aux Brosses, etc. — Dépenses : — payé à Pierre Hubert la somme de douze sols six deniers, pour un voyage par lui fait pour porter lettres à M. Morogues, qui était à Champallement; — à Denis L'Hermite, concierge de la Chambre des Comptes, la somme de trente livres quatre sols deux deniers, pour la dépense des prisonniers étant dans les prisons de ladite Chambre depuis quatre ou cinq ans au plus, etc. — Recette totale : dix-huit cent cinquante-sept livres huit sols cinq deniers. — Dépense totale : dix-huit cent quatre-vingt-quatre livres seize sols cinq deniers.

B. 103. (Liasse.) — 5 cahiers in-4°, contenant ensemble 24 feuillets, papier.

1686-1741. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Nevers, par Pierre Cabaille, bourgeois de Nevers, du greffe et châteltenie de Nevers. — Recettes : — la somme de trente-un mille livres, prix principal de ladite ferme, plus la somme de trois cent quatre-vingt-sept livres dix sols, pour les quinze deniers pour livre du prix du bail. — Dépenses : — au receveur général du duché, quinze mille cent soixante-deux livres dix sols, sur le prix du bail; — à M. de La Clayte, grand bailli du Nivernais, trois cents livres, pour trois années de ses gages; — à M. le lieutenant-général, deux cent vingt-huit livres,

NIÈVRE. — SÉRIE B.

pour trois années de ses gages; — à M. Gueneau, assesseur au bailliage, soixante livres, pour trois années; — à M. Devaulx, président de la Chambre des Comptes, pour une année trois quartiers de ses gages, la somme de cinq cent vingt-cinq livres à raison de trois cents livres par an; — aux religieux de Saint-Étienne, cent douze livres, pour deux années de leur fondation; — aux religieux de Faye, six livres cinq sols, pour cinq années de leur fondation, etc. — Reprises : — pour cinq années de non-jouissance du droit de marque des draps, six cents livres, etc. — Recette totale : trente-un mille trois cent quatre-vingt-sept livres dix sols. — Dépense totale : vingt-huit mille sept cent trente-deux livres dix sols. — Compte des octrois de la même châteltenie, rendu par Simon de La Haye, fermier. (Prix de la ferme, quatre mille livres et quatre quarts de vin.) — Autre compte de la châteltenie de Nevers, rendu par Jacques Jacquinet, notaire et procureur au bailliage et pairie de Nevers, qui doit payer par an trois cent cinquante-huit livres au receveur général, cinq cents livres pour les filles aumônées, deux cents livres au concierge du palais, et les réparations, en déduction du prix de sa ferme. — Autre compte de la même châteltenie, rendu par MM. Pierre-Henri Leblanc, Ignace Leblanc et Jacques Jacquinet, notaire; — prix annuel du bail, trois mille cinq cents livres. — Autre compte de la même châteltenie, rendu par Louis Riffé et Philibert Camus.

B. 104. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 20 feuillets, papier.

1662-1707. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant messieurs les commissaires et officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, par dame Anne Pouchot, fille et héritière de Lancelot Pouchot, en son vivant fermier de la châteltenie de Pougues et Garchizy, pour cinq années. — Recettes : — de la somme de neuf cents livres, à laquelle reviennent les cinq années du prix de ladite ferme; — de cent cinquante livres pour la sous-accense du greffe de ladite châteltenie; — deux cent cinquante livres de directes dues à ladite châteltenie; — trente livres pour cinq années du revenu du pré de Monseigneur, assis paroisse de Pougues, etc. — Dépenses : — payé au receveur général quatre cent cinquante livres sur le prix dudit bail; — trente livres au juge de Pougues, pour les cinq années de ses gages; — à Catherine Giraud, fille aumônée, cinquante livres. — Autre compte de la même châteltenie rendu, pour cinq années, par Jacques de Villars. (Prix annuel, huit cent vingt-cinq livres pour les cinq années.) — Autre compte

de la même châteltenie, rendu par Louis Marault. (Prix principal de la ferme, neuf cents livres pour les cinq années.) — Autre compte de la même châteltenie, rendu par Jean Rebregot, pour cinq ans. (Prix principal de la ferme pour les cinq ans, sept cent soixante-quinze livres.)

B. 105. (Registre.) — In-4°, 146 feuillets, papier.

XVI^e siècle (?) — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Nevers par X..., des revenus de la châteltenie de Saint-Saulge. — Recettes des cens : — redevances payées par François Rousseau, marchand, demeurant à Bona, sur une maison assise audit village, devant l'église, trois deniers tournois ; — par Jean Courtois et Léonarde Court, sa femme, demeurant à Bona, sur une pièce de terre, partie en terre labourable et partie en pâturail, assise au finage de Bona, appelée le Champ-aux-Asnes, douze sols six deniers ; — par les frères Bault, marchands, demeurant à Saint-Saulge, quinze sols et trois gelines de bourdelage, sur une pièce de terre assise au finage de Saint-Saulge ; — de vénérable personne Pierre Collin, curé de Crux-le-Châtel, sur une pièce de terre assise au finage de Saint-Franchy, appelée le champ des Chaumereuils, contenant six boisselées de terre, vingt sols ; etc.

B. 106. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 24 feuillets, papier.

1677-1736. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Nevers, par François Gasle, du revenu de la châteltenie de Saint-Saulge et dépendances, pour cinq années. — Recettes : — de la somme de deux mille cent cinquante livres, au profit de Monseigneur, prix desdits cinq années de ferme ; — de la somme de cinq cents livres, pour cinq années du revenu du greffe et de la justice de ladite châteltenie ; — de la somme de quatre cents livres, pour cinq années du droit de minage, qui se lève sur tous les blés vendus au marché etc. — Dépense : — (outre le paiement du prix de la ferme) au sieur Ravisy, juge de ladite châteltenie, soixante-quinze livres, pour cinq années de ses gages ; — à Magdelaine Bougot, fille aumônée, cinquante livres ; etc. — Autre compte de la même châteltenie, rendu pour cinq années par le même fermier (prix du bail : quinze cents livres, outre les charges). — Autre compte de la même châteltenie, rendu par Anne Nicolle, veuve Champriat, ci-devant fermière (pour les cinq années : douze cent cinquante livres, outre les charges). — Autre compte de la même châtel-

lenie, rendu par Louis Granger, fermier, pour cinq ans, moyennant le prix, outre les charges, de dix-sept cent quatre-vingt-dix livres.

B. 107. (Liasse.) — 4 cahiers in-4°, contenant ensemble 24 feuillets, papier.

1667-1721. — Comptes de châteltenies. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par François Gaschot, ci-devant fermier, pour cinq années, de la châteltenie de Saint-Verain, moyennant le prix principal de quatre mille cent livres. — Recettes : — quinze cents livres pour la sous-ferme, pendant cinq années, de Villeneuve-les-Bouy ; — mille vingt-cinq livres pour les cens et rentes pendant les cinq années ; — cent soixante-quinze boisseaux de froment, deux cent soixante-dix boisseaux d'avoine et quatre-vingt-douze poules ; etc. — Dépenses : — quatre mille cent livres, prix du bail, suivant quittances rapportées ; — cinquante livres à Jeanne Barjot, fille aumônée ; etc. — Autre compte de la même châteltenie, rendu par Jean-Baptiste Couthier, fermier, pendant cinq années, moyennant trois mille sept cents livres pour les cinq ans, outre les charges. — Autre compte de la même châteltenie et de celle de Villeneuve-les-Bouy, rendu par Claude Chenon, chirurgien, pour cinq ans. — Autre compte rendu par Pierre Chenon, de la même châteltenie, pendant cinq années, moyennant le prix principal, outre les charges, de trois mille cinq cent soixante-quinze livres pour les cinq années.

B. 108. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1716-1723. — Ferme de forges et fourneaux. — Compte rendu par-devant Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers, par Jacques Rapin, fermier de la forge de l'Éminence, du fourneau et petite forge de Chamdoux et dépendances. — Recettes : — de la somme de quatorze mille livres, prix de ladite ferme, pendant sept années ; — de celle de trente-cinq mille livres, pour le prix de deux cents arpents de bois par an ; etc. — Dépenses : — payé cinquante mille livres pour le prix principal de la ferme et les deux cents arpents de bois ; — deux cent cinquante livres pour le mariage des filles aumônées ; — cinquante livres au sieur Phébé, procureur fiscal ; etc.

B. 109. (Registre.) — In-8°, 37 feuillets, papier.

1717-1718. — Péage par eau. — Journal de la recette faite du péage par eau de la ville de Decize et de celle de Nevers, pour un an. — Samedi 2 octobre 1717,

Anthoine Bourjat, pour vingt-huit mille six cent soixante-quinze livres de marchandises, a payé quatre livres dix-huit sols dix deniers; — le 3 novembre, le sieur Plossard, pour quatre milliers quatre cents de marchandises, œuvre de poids, vingt-neuf balles, marrons ou fruits, a payé vingt-sept sols trois deniers; — le 1^{er} mai 1718, le sieur Raffet, pour soixante poinçons de vin, a payé onze sols huit deniers; — le 6 mai, le sieur Garet, pour vingt-deux balles et un ballot de draperie, a payé cinquante sols huit deniers; — le 29 octobre, le sieur Léonard Perrault, pour cent vingt poinçons vides, a payé onze sols huit deniers; — le 5 novembre, le sieur Botolin, pour douze balles de toile, a payé une livre un sol quatre deniers; etc. — Produit de l'année entière : dix-huit cent quatre-vingt-dix livres quinze sols.

B. 110. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1718-1740. — Pièces justificatives des comptes rendus par le receveur général du duché. — Quittances de fonds remis à Monseigneur, et signées de lui, par M. de La Planche, receveur général du duché : — de deux mille quatre cent sept livres, à compte sur la recette générale du duché, signée : Nevers; — de dix mille quatre cent cinq livres, provenant d'une vente de bois faite au sieurs Bigé et Robinet, signée : le duc de Nevers; — de cent soixante-huit livres quinze sols et une lettre de change de pareille somme, firée par le sieur de Commercy sur M. Girard de Bussan, signée : le duc de Nevers; — de mille livres, provenant de la composition faite entre M. Tassin et les officiers de la Chambre des Comptes des droits seigneuriaux appartenant au duc, à cause de l'acquisition faite par ledit sieur Tassin des fief, terre et seigneurie de Beffe, signée : le duc de Nevers; etc.

B. 111. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1741-1780. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances de fonds remis à Monseigneur, et signées de lui, par M. de La Planche, receveur général du duché : — de cent livres, reçues du sieur de La Planche, receveur général du duché, par les mains et des deniers des sieurs Louis Riffé, Pierre-Henri Leblanc et Ignace Leblanc, fermiers du greffe des bailliage et pairie de Nevers, signée : le duc de Nevers; — de cent cinquante livres, provenant des droits seigneuriaux dus au duc pour la vente du fief de Neuville-la-Montagne, relevant de Monseigneur, à cause de sa châtellenie de Donzy, signée : le duc de Nevers; — de douze livres, provenant du sieur Gobel, ci-devant fer-

mier de la châtellenie de Champallement, qu'il a payée, faute de rapporter les procès-verbaux de limites de justice de ladite châtellenie, signée : le duc de Nevers; — de trois cent cinquante livres, dont il lui sera tenu compte sur la recette générale du duché, signée : le duc de Nivernais; etc.

B. 112. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1729-1780. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Mandements de paiements au profit de divers adressés par le duc de Nevers à M. de La Planche, receveur général du duché (acquittés) : — de cent livres, au profit du sieur Poirier, capitaine du château de Decize, pour ses frais d'installation; — de deux cent quarante-huit livres, au profit du sieur Bogne, fermier de la châtellenie de Châtel-Censoy, pour l'indemniser de la non-jouissance du droit de vieille coutume, à raison d'un sol par train de bois flotté, sur la quantité de quatre mille neuf cent soixante-neuf trains de bois qui ont passé à Châtel-Censoy, pendant les deux premières années de son bail; — de soixante-quatre livres quatre sols, au profit du sieur Gueneau de Saint-Pérville, lieutenant des chasses à Nevers, pour acquisition de chiens courants; — de cent cinquante livres, au profit des Dames Ursulines de Moulins-Engilbert; — de douze cent quinze livres neuf sols huit deniers, au profit du sieur Lavernié, arpenteur de la maîtrise des eaux et forêts, pour divers arpentages; etc.

B. 113. (Liasse.) — 17 pièces, papier.

1700-1780. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Mandements de paiements au profit de divers, adressés par la Chambre des Comptes au receveur général du duché (acquittés) : — de quatre-vingts livres, au profit de la Chambre des Comptes, pour menues nécessités et besoins de cette dite Chambre; — de quatorze livres, au profit du sieur Jérôme Bodin, exécuteur de la haute justice, pour deux effigies par lui faites dans la ville de Decize; — de cent livres, au profit de M. Batailler, notaire royal, pour le renouvellement du terrier de la châtellenie de Cuffy; — de trente livres, au profit du sieur Lefebvre, libraire, pour l'impression de six cents exemplaires de l'ordonnance de Monseigneur, à l'occasion des vassaux du duché; — de cinq cent vingt-une livres dix sols, au profit de M. Antoine-Charles Parmentier, avocat, pour honoraires d'écritures et mémoires par lui faits dans les différentes affaires de Monseigneur, de la Saint-Martin 1776 jusqu'à ce jour 30 août 1777; etc.

B. 114. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1764-1780. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittance de huit cent trente-une livres un sol, délivrée à M. de La Planché, receveur général du duché, payant pour monseigneur le duc de Nevers, sur celle à laquelle Monseigneur se trouve imposé dans les rôles des vingtièmes et deux sols pour livre; — de huit cent trente-une livres un sol, délivrée à M. de La Planche, au même titre et qualité que dessus, à compte sur ce que Monseigneur doit au Roi, à cause des deux vingtièmes du revenu de ses biens fonds et deux sols pour livre; — de deux mille livres, délivrée par M. Trochereau, écuyer, receveur des tailles, à M. de La Planche, receveur général du duché, à compte sur ce que Monseigneur doit au Roi, à cause des deux vingtièmes du revenu de ses biens fonds; etc.

B. 115. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1659-1666. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à noble Mathurin Lejariel, sieur de Bourjoly, receveur général du duché, par : — le sieur Cherière, concierge du château de Nevers, de quarante-cinq livres tournois, pour une demi-année de ses gages; — M. Pinet, conseiller et premier avocat général du bailliage de Nivernais, de soixante livres, pour une année de ses gages; — le sieur Jean-Baptiste Langlois, sieur de la Prévostière, garde de Monseigneur, de cent cinquante livres, à cause de ses services pendant trois mois; — le sieur Jacques Rodier, garde de Monseigneur, de cinquante livres, pour un mois de service; etc.

B. 116. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1675-1699. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de Varennes, receveur général du duché, par : — M. Rapine Sainte-Marie, lieutenant général du Nivernais et Donzinois, de trois cent livres à valoir sur ses gages; — M. Marquis, conseiller aux bailliage et pairie de Nivernais, de vingt livres, pour une année de ses gages; — M. Guittot, secrétaire de la Chambre des Comptes de Nevers, de cent trente livres, pour une demi-année de ses gages; — M. Marion, conseiller à la Chambre du Conseil et des Comptes, de cent livres, pour une demi-année de ses gages; etc.

B. 117. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1701-1708. — Pièces justificatives des comptes du

receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de Varennes, receveur général du duché, par : — M. Guynet, conseiller, garde-marteau à la maîtrise particulière des eaux et forêts du Nivernais, de cent livres, pour une demi-année de ses gages; — les sieurs Quartier, Michel et Bravard, archers aux bailliage et pairie de Nivernais, cent dix sols, pour une demi-année de leurs gages; — M. Girard de Vannes, maître des eaux et forêts du Nivernais et Donzinois, de deux cent quatre-vingt-dix-sept livres dix sols, pour une année de ses gages; — M. Camuset, commissaire général aux saisies féodales du duché, de vingt-deux livres dix sols, pour trois quartiers de ses gages; — M. Lempereur, avocat général aux bailliage et pairie de Nevers, de soixante livres, pour une année de ses gages; etc.

B. 118. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1709-1716. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de Varennes, receveur général du duché par : — le sieur Besançon, archer de ville, de vingt-deux livres, pour deux années de sa charge; — le sieur Ledoux, concierge du château de Faye, de cent soixante-douze livres dix sols, pour neuf mois de ses gages; — M. Enfer, garde forestier, de vingt-cinq livres, pour un quartier de ses gages; — M. de Navare de Chantereine, lieutenant des chasses, de cent soixante-quinze livres, pour un quartier de ses gages; — M. Alixand de Maux, lieutenant de mairie, de cent cinquante livres, pour une année de ses gages; — M. de Varennes, receveur général du duché, de neuf cents livres, pour une année de ses appointements; etc.

B. 119. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1717-1720. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché par : — M. de La Girondière, maire, de trente-sept livres dix sols, pour le quartier de ses gages; — M. Guéneau de Marcé, assesseur général du bailliage de Nevers, de vingt livres, pour une année de ses gages; — M. Devaux de Germancy, procureur général des eaux et forêts, de cent trente-deux livres, à compte sur les gages de sa charge; — M. Dollet, conseiller aux bailliage et pairie, de dix-neuf livres dix sols, pour un quartier de ses gages; — M. Joubert, avocat général au bailliage de Nevers, de trente livres, pour une demi-année de ses gages; etc.

B. 120. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1721-1725. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Gascoing, procureur général au domaine, de soixante-quinze livres, pour un quartier de sa charge ; — M. Marceau, conseiller, avocat général, de soixante livres, pour une année de ses gages ; — M. Simonin Duvernay, assesseur aux bailliage et pairie de Nivernais, de vingt livres, pour une année des gages attribués à sa charge ; — M. Sallonnyer de Nion, avocat du Roi à l'Hôtel de Ville de Nevers, de quatre-vingt-dix-huit livres treize sols ; — M. Pernin, conseiller aux bailliage et pairie de Nevers, de vingt livres, pour une année de ses gages ; — M. de Radonvilliers, capitaine du château et des chasses de Donzy, de soixante-quinze livres, pour six mois de ses appointements ; etc.

B. 121. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1726-1730. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Poirier, capitaine du château de Decize, de cent livres, pour quartier de ses appointements ; — M. Frébault, conseiller-auditeur de la Chambre des Comptes de Nevers, de cent cinquante livres, pour neuf mois de ses gages ; — M. Pinet Des Perrins, lieutenant particulier aux bailliage et pairie de Nivernais, de vingt livres, pour ses gages ; — M. Flamen d'Assigny, maître à la Chambre des Comptes de Monseigneur, de cent livres, pour six mois des appointements de sa charge ; — M. Sionnest, substitut de M. le Procureur général au domaine de Monseigneur, de vingt livres, pour une année de ses gages ; etc.

B. 122. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1731-1733. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Alixand de Maux, procureur général au domaine, de cent cinquante livres, pour six mois des gages attachés à sa charge ; — M. Richard de Soultrait, maître des Comptes de la Chambre de Nevers, de cent francs, pour six mois des gages de sa charge ; — M. de Germancy, président de la Chambre des Comptes de Nevers, de soixante-quinze livres, pour trois mois des gages attribués à sa charge ; — M. Courtois, concierge du château de

Nevers, de deux cents livres, pour un quartier de ses appointements ; etc.

B. 123. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1734-1739. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — le sieur Forest, garde à Cuffly, de vingt-cinq livres, pour six mois de ses gages ; — M. Duchamblet, capitaine du château de Decize et des chasses, de cent livres, pour un quartier de ses gages ; — le sieur Germain Couanon, garde-chasse de monseigneur le duc de Nevers, de soixante-quinze livres, pour un quartier de ses gages ; — M. Alixand, lieutenant général aux bailliage et pairie de Nevers, et lieutenant général aux eaux et forêts, de deux cent quatre-vingt-quatorze livres, pour une année de ses gages ; — M. Dard, substitut de M. le procureur général au domaine et Chambre des Comptes de Nevers, de vingt livres, pour une année de ses gages ; etc.

B. 124. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1739-1740. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — Laurent, garde forestier de la maîtrise de Monseigneur, de vingt-cinq livres, pour une demi-année de ses gages ; — Berd Grandjean, garde forestier de Faye, de dix livres, pour un quartier de ses appointements ; — les sieurs Jean Clerc et Gaspard Perruchot, gardes forestiers de monseigneur le duc de Nevers, de cinquante livres, pour une année de leurs gages ; — les sieurs Thomas et Jellichet, archers des bailliage et pairie de Nevers, de onze livres chacun, pour une année de leurs gages ; — le sieur Dubault, jardinier à Saint-Éloi, de trois cent cinquante livres, pour une année de ses gages ; etc.

B. 125. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1741-1746. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. de Germancy, président de la Chambre des Comptes de Nevers, de trois cents livres, pour une année de ses gages ; — M. Jean-Baptiste Lecomte, procureur fiscal de la châtellenie de Cuffly, de vingt livres, pour quatre années de ses gages ; — le sieur Landurault, concierge du palais, de quarante livres, pour une année de ses gages ; —

M. de Bourneuf, capitaine des gardes du Gouvernement et des chasses et pêches du duché de Nevers, de trente-sept livres dix sols, pour le premier quartier des gages du nommé Brunio, son domestique, garde-chasse; — M. Langlois de La Prévostière, capitaine des chasses à Decize, de dix livres, pour un quartier de ses gages; etc.

B. 126. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1747-1748. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par: — M. Guillier de Monts, lieutenant général des bailliage et pairie de Nevers, et lieutenant général de la maîtrise des eaux et forêts du duché, de soixante-dix livres dix sols, pour un quartier de ses gages; — le sieur Lauvert, lieutenant des chasses à Saint-Éloi, de cent vingt-cinq livres, pour un quartier de ses gages; — le sieur Gauvin, concierge des prisons de Nevers, de cinquante livres, pour six mois de ses gages; — M. Beauvais, chef inspecteur des gardes à Champallement, de cent vingt-cinq livres, pour un quartier de ses gages; — François Enfert fils, garde forestier à la châtellenie de Nevers, de vingt-cinq livres, qui lui ont été accordées par le duc à titre de gratification; etc.

B. 127. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1749-1750. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par: — M. Prysie du Ris, maître de la Chambre des Comptes, de quatre-vingt-neuf livres, pour six mois de ses gages; — M. Ruby, procureur général aux Domaines et Chambre des Comptes de Nevers, de cent trente-trois livres dix sols, pour six mois de ses gages, déduction faite du dixième et des deux sols pour livre; — M. Carpentier de La Thuillerie, procureur général des eaux et forêts, de quatre-vingt-quinze livres, pour six mois de ses gages; — M. Guyot-Dumay, garde à Clamecy, de cent livres, pour un quartier de ses appointements; — M. Goyre de La Planche fils, secrétaire en la Chambre des Comptes et greffier des eaux et forêts, de deux cent une livres cinq sols, pour une année de ses gages; — M. Carrelet, président de la Chambre des Comptes, de soixante-dix livres dix sols, déduction faite du vingtième et quatre sols par livre, pour un quartier de ses gages; etc.

B. 128. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1751-1768. — Pièces justificatives des comptes du

receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par: — M. de Bulcy, capitaine des châteaux, chasses, bois et pêche de Champallement, de soixante-douze livres, pour une année de ses gages; — M. Chaillot de La Chasseigne, procureur général au bailliage, de cent vingt-cinq livres cinq sols, pour six mois de ses gages; — M. Lefranc de La Motte, capitaine des chasses de Metz et Monceau-le-Comte, de cent livres, pour six mois de ses gages; — M. Maillot, avocat général au bailliage, de cinquante livres deux sols, pour l'année de ses gages; — le sieur Michel Conta, garde forestier de la châtellenie de Nevers, de trente-sept livres dix sols, pour une demi-année de ses gages; — M. Dubois, président de la Chambre des Comptes, de cent trente-trois livres dix sols, pour six mois de ses gages; etc.

B. 129. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1769-1770. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par: — M. Gueneau de Vauzelles, conseiller maître de la Chambre des Comptes de Nevers, de deux cents livres, pour une année de ses gages; — M. Michel de Chazault, lieutenant particulier au bailliage de Nevers, de dix-sept livres seize sols, pour une année de ses gages; — M. Lempereur de Bissy, conseiller aux bailliage et pairie de Nevers, de vingt livres, pour l'année de ses gages (provision du 23 août 1768 à la place de M. Dollet); — M. Calot, commissaire général aux saisies féodales du duché, de trente livres, pour une année de sa charge; — M. Pannecet, substitut du procureur général au Domaine, de vingt livres, pour une année de ses gages; etc.

B. 130. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1771-1773. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par: — M. Archambault, garde-marteau aux eaux et forêts, de quatre-vingt-neuf livres, pour six mois de ses gages; — le sieur Fontaine, geôlier des prisons de Nevers, de cinquante livres, pour six mois de ses gages; — M. Décolons, procureur général des eaux et forêts du duché, de quatre-vingt-quatre livres onze sols, déduction faite des impositions royales, pour six mois de ses gages; — M. Marion de La Môle, maître des eaux et forêts du duché, de cent vingt-sept livres dix-huit sols neuf deniers, vingtièmes et deux sols pour livre déduits, pour six mois

des gages attachés à sa charge; — M. Prysie, maître des comptes, de quatre-vingt-neuf livres, déduction des vingtièmes et deux sols pour livre, pour six mois des gages attribués à sa charge; — M. Pluvinet Du Colombier, lieutenant des chasses de Charnouveau, de soixante-deux livres dix sols, pour un quartier de ses appointements.

B. 131. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1774-1778. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Flamen d'Assigny, maître des comptes, de quatre-vingt-neuf livres, pour six mois des gages attribués à sa charge, déduction faite des vingtièmes; — M. Berger de Chamilly, avocat général aux bailliage et pairie de Nevers, de soixante livres, pour une année des gages de sa charge; — M. Leroy de Prunevaux, grand bailli du Nivernais, de deux cent quarante livres dix sols, pour dix-huit mois des gages de sa charge; — M. Guillier de Monts, lieutenant général aux bailliage, duché, pairie et domaine, et lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts du duché de Nivernais et Donzinois, de soixante-treize livres dix sols, pour un quartier des gages desdites charges; — M. Ruby, ancien procureur général à la Chambre des Comptes, de cent cinquante livres, pour un quartier de la gratification à lui accordée par le feu duc, par brevet du 2 novembre 1759; etc.

B. 132. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1779-1780. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances d'appointements délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Douette fils, commissaire à terrier, de deux cent cinquante livres, pour trois mois de ses appointements; — M. Parmentier, maître des archives, de douze cents livres, pour une demi-année de ses appointements, y compris trois cents livres pour demi-année des gages d'un commis; — M. Camuset, conseiller civil, criminel et de police aux bailliage, duché, pairie et Domaine de Nivernais et Donzinois, de vingt livres, pour une année de ses gages; — M. Marandat, maître de la Chambre des Comptes, de cent soixante-dix-huit livres, pour une année de ses gages; — le sieur Michel, garde forestier de Monseigneur en sa châtellenie de Luzy, de vingt-deux livres dix sols, pour un quartier de ses gages; etc.

B. 133. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1665-1700. — Pièces justificatives des comptes du

receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. Mathurin Lejariel, sieur de Bourjoly, receveur général du duché, à M. Baudot, greffier de la pairie de Nivernais, puis à M. Michel de Varennes, receveur général du duché, par : — Benoiste Millien, Toussine Alatrute, Françoise Moyet, pauvres femmes de monseigneur le duc de Nivernais, de trente livres, pour un mois de leur pension viagère; — dom Joachim Baron, religieux, procureur de Saint-Étienne, de vingt-deux livres dix sols pour une demi-année de la rente faite par Monseigneur audit couvent; — M. Leblanc, curé de Donzy, de soixante livres, pour trois mois de l'aumône faite par monseigneur le duc aux pauvres de cette paroisse; — M. de Dienne, abbé de Saint-Martin, de douze livres dix sols, pour une année de la rente due par Monseigneur à ladite abbaye; — frère Hyacinthe de Cœurs, procureur-syndic des Jacobins, de vingt-deux livres dix sols, pour six mois de la desserte de la messe de la prison; etc.

B. 134. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1701-1710. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de Varennes, receveur général du duché par : — sœur A. du Saint-Esprit, supérieure des Ursulines de Nevers, de quatre cents livres, pour une année de la pension qui leur est faite par le duc; — frère Claude Petit, correcteur des Minimes de Nevers, de cinq cents livres, pour un quartier de leur pension; — frère André d'Orléans, gardien des Capucins de Nevers, de cent vingt-cinq livres, pour deux années de l'aumône qui leur est faite par Monseigneur; — M. Levesque, receveur de l'hôpital de la ville de Nevers, de cinq cents livres, sur les arrérages échus de la fondation des Pauvres-vieilles-femmes; — M. Lagoutte, chanoine de Nevers, receveur des anniversaires et messes, de trois cents livres, pour les quatre anniversaires des princes; etc.

B. 135. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1711-1714. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de Varennes, receveur général du duché, par : — M. Lauerjat, procureur du collège de Nevers, de cinq cents livres, pour un quartier de la pension due au collège de Nevers, de la compagnie de Jésus; — M. Camuset, curé de Saint-Père, de cinquante sols, pour une année de la rente due à ladite cure par Monseigneur; — frère Epiphane de Laleu, humble gardien des Récollets de Nevers, de quarante-huit livres, restant à

payer de l'aumône que Monseigneur fait audit couvent; — J. Sauset, prieur de Faye, de dix-huit livres cinq sols, pour une année des cens et rentes dus au prieuré de Faye, sur le château de La Creuse, dit de Faye; — M. de Barjot, curé de Champallement, de vingt livres, pour la fondation faite par monseigneur le duc; — M. l'abbé Arvillon, prieur, commandataire du prieuré de Nevers, de douze livres, pour le service de monseigneur le comte Hervé, qui se fait dans cette église le jour de la Toussaint; etc.

B. 136. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1715-1719. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à MM. de Varennes et de La Planche, receveurs généraux du duché, par : — M. Taillandier, chanoine, receveur des anniversaires et messes, pour messieurs du chapitre de Nevers, de trois cents livres, pour les fondations de messeigneurs les ducs de Nevers; — M. de Sainte-Marie, scolastre de l'église de Nevers, de huit livres six sols huit deniers de rente due à la scolastre de l'église cathédrale de Nevers, à cause d'une maison sise dans l'enclos des R. P. Jésuites du collège; — M^{me} Alba Benénini, de cent cinquante livres, pour une année de sa pension; — sœur Anne de Vilmolin, abbesse, et sœur Jeanne de Maumigny, dépositaire du couvent Sainte-Claire de Decize, de trois cent cinquante livres, pour une année de la pension faite par Monseigneur audit couvent; — M^{me} Olympe Damon-Chevannes, de deux cent soixante-quinze livres, pour une demi-année de sa pension; etc.

B. 137. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1720-1724. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. l'abbé de Sainte-Marie, prieur de Sainte-Vallière, de huit livres six sols huit deniers, pour une année de la rente à lui due; — M. Lévesque, jésuite, procureur du collège de Nevers, de cinq cents livres, pour un quartier de la pension due au collège; — M. Caziot, chanoine de l'église de Nevers, receveur de la fabrique, de cent livres, pour la fondation nouvelle de feu monseigneur Mazarini-Mancini, duc de Nevers; — M. Dameron, pour M. le prieur de Notre-Dame-du-Pré, de deux cents livres, dues par monseigneur le duc audit prieuré; — M. le receveur de l'église cathédrale de Bourges, de quinze livres, pour une année d'arrérages de la rente due, à cause de la fondation de saint Guillaume; etc.

B. 138. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1725-1730. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Gentil, chanoine de Nevers, de quarante livres, dues à messieurs du chapitre et aux pères minimes de Decize, pour l'abonnement du clos de Decize; — dom Roussel, procureur de Saint-Étienne de Nevers, de quarante-cinq livres, dues annuellement audit prieuré, à cause de l'abandon d'une maison renfermée dans l'enclos des pères Récollets de Nevers; plus, de trente sols, dus audit prieuré, à cause de l'échange de la justice du bourg Saint-Étienne, sur les moulins de Saint-Nicolas; — M. Regnard, receveur du prieuré de La Fermeté-sur-l'IXeure, de douze livres, pour une année des trois rentes mentionnées en la transaction passée entre monseigneur le duc et les dames prieure et religieuses dudit couvent; — M. Guynet, curé de Saint-Jean et chapelain de Monseigneur, de vingt-cinq livres, pour l'honoraire des services faits dans la chapelle du château aux jour et fête de la Madeleine; etc.

B. 139. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1731-1738. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — sœur de Saumery, abbesse du Recomfort, de douze livres, pour une année de la rente due audit couvent sur la chàtellenie de Montreuilon; — M. Leblanc, greffier, de neuf livres dix sols, avancés par lui pour les droits de messieurs les curés sur la fondation des filles aumônées; — M. Caziot, chanoine de l'église de Nevers, receveur de la décime et des anniversaires de messieurs du chapitre, pour les quatre anniversaires, fondations de messeigneurs les ducs de Nevers, de trois cents livres; plus celle de cinquante livres, à cause du péage de Mesves, Pougues et Garchizy; — M. Leblanc, prieur titulaire du prieuré de Saint-Étienne de Nevers, de trois cent quatre-vingt-quatre livres, pour la première moitié du prix des blés revenant audit prieuré, conformément à l'évaluation de la Chambre; — de Jeanne Pont, veuve Memette, de soixante-quinze livres, pour un quartier de la pension à elle accordée par monseigneur le duc de Nevers; etc.

B. 140. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1739-1740. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de

La Planche, receveur général du duché, par : — M. Descolons, receveur de M. l'abbé de Saint-Martin, de douze livres dix sols, dus audit sieur abbé sur la grande boucherie de Nevers; — le père Lagny, jésuite, recteur du collège de Nevers, de cinq cents livres, pour un quartier de la pension faite aux révérends pères; — M. Berger Du Bouchat, fabricant de l'église Saint-Cyr de Nevers, de cent livres, pour le service célébré à la cathédrale pour feu monseigneur le duc de Nevers; — M. de Vinay, prieur de Saint-Gildard, de trente-cinq sols argent, d'un boisseau d'avoine et d'une geline, dus audit prieuré; — sœur de Jésus, supérieure des Ursulines de la ville de Nevers, de cent livres, pour un quartier de la pension payée audit couvent par monseigneur le duc de Nevers; etc.

B. 141. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1741-1750. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Dollet, grand archidiacre, de huit livres six sols huit deniers, pour une année de la directe qui lui est due; — frère Nicolas de Limoges, gardien des Capucins de Nevers, de soixante livres, pour une année de l'aumône faite par le duc de Nevers audit couvent; — M. Gobillot, curé de Saint-Éloy-les-Nevers, tant pour lui que pour son marguillier, de six livres, pour l'enterrement d'un cadavre trouvé et levé sur le bord de la Loire, en ladite paroisse de Saint-Éloy; — M. Lenormand, de soixante-deux livres dix sols, pour une année de la pension à lui accordée par monseigneur le duc; — M. Descolons, chanoine, receveur de la fabrique de Saint-Cyr de Nevers, de cent livres, pour la fondation faite le 9 mai 1750, dans ladite église, pour feu monseigneur le duc de Nevers; etc.

B. 142. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1751-1770. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Dumay, de cinquante-six livres cinq sols, pour trois mois de la pension qui lui est payée par monseigneur le duc de Nevers; — frère Jayr, prieur des Dominicains de Nevers, de quarante-cinq livres, données en aumône par le duc de Nevers à ladite communauté; — monseigneur l'évêque de Nevers, MM. Guillier de Monts, Chaillet de La Chasseigne, l'abbé Dollet, Ruby et Miné, administrateurs du collège de Nevers, de mille livres, pour six mois de la rente affectée sur le duché en faveur de l'édu-

NIEVRE. — SÉRIE B.

cation de la jeunesse, que monseigneur le duc payait aux ci-devant Jésuites; — M. Alixand de Maux, de sept cent cinquante livres, pour six mois de sa pension viagère; — sœur Saint-Augustin, supérieure des couvent et communauté des religieuses Ursulines, tant de la ville que du faubourg, réunies en une seule et même communauté audit faubourg, de cent livres, pour un quartier de la pension assignée sur ledit duché auxdites religieuses par les seigneur et dame de Nevers; etc.

B. 143. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1771-1776. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Dumesnil-Simon, de soixante-deux livres dix sols, pour un quartier de la pension qui lui est payée par monseigneur le duc; — M. Antonio, de cent douze livres dix sols, pour un quartier de la pension qui lui est payée par monseigneur le duc de Nevers; — M. Berger, receveur charitable de l'hôpital général de Nevers, de sept cent cinquante livres, pour la fondation faite par messeigneurs les ducs de Nevers au profit des vieilles femmes se trouvant dans ledit hôpital; — M. Vignault, chanoine fabricant, receveur de la fabrique de l'église Saint-Cyr de Nevers, de cent livres, pour le service fait dans ladite église, pour le repos de l'âme de feu monseigneur le duc de Nevers, dernier mort; — M. Bruniot fils, de cinquante livres, pour la demi-année de la pension viagère que monseigneur le duc paye à Perrette Brossard, veuve Bruniot, sa mère; etc.

B. 144. (Liasse.) — 102 pièces, papier.

1770-1783. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Quittances délivrées à M. de La Planche, receveur général du duché, par : — M. Miné, principal du collège de Nevers, de cinq cents livres, pour un quartier de la pension de deux mille livres, affectée sur le duché au profit dudit collège; — M. Ruby, de cent cinquante livres, pour un quartier de la gratification à lui accordée par monseigneur le duc; — sœur de Lombres de Bressolles, abbesse de l'abbaye royale de Recomfort, de deux cent vingt-sept livres, dues annuellement à ladite abbaye; — frère Anceaux, prêcheur, prieur du couvent des Jacobins de Nevers, de soixante-neuf livres, tant pour la desserte de la chapelle de la prison, que pour l'aumône faite audit couvent par Monseigneur; — M. Pannecet, curé de Saint-Lazare, près Nevers, de vingt livres, pour une année de la des-

serte de la paroisse du Montot, réunie à Saint-Lazare, somme que monseigneur le duc s'est chargé de payer en achetant de M. le baron Du Plotheau la dixme de ladite paroisse du Montot; — M. Danié, pour Messieurs de l'église de Bourges, de quarante-cinq livres, pour trois années de rente à eux due sur le domaine de Nevers, pour aider à l'entretien d'un cierge devant la châsse de saint Guillaume, fondée en l'église cathédrale de Bourges; etc.

B. 145. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

1665-1694. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Marchés, devis, fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Marché avec les sieurs Carton père et fils, couvreurs, pour l'entretien des bâtiments de monseigneur le duc de Nevers, à raison de cent quatre-vingts livres par an (palais Ducal, Chambre des Comptes, châteaux de Decize et de Saint-Eloi). — Mémoire acquitté du sieur Jean Perrot, charron, montant à la somme de dix-huit livres : pour avoir mis deux roues, avec les moyeux tournés, au carrosse à soufflet, neuf livres, etc. — Mémoire acquitté du sieur Adam Chevalier, menuisier, montant à la somme de trente-six livres dix sols : une table de neuf pieds de longueur avec trois fortots dessous, pour le garde-meuble, huit livres, etc. — Quittances : de trois cents livres délivrée à M. de Varennes, receveur général du duché, par le sieur Lithier, comme indemnité de la pierre qui a été tirée dans ses carrières pour la construction des château et bâtiments de Faye; — délivrée par le sieur Penauille, tailleur de pierres à Nevers, de vingt-sept livres, prix de trente balustres rampants faits par lui au château de Faye, appartenant à Monseigneur; — délivrée par le sieur Rossignol, de quatre-vingt-une livres douze sols, pour quatre milliers et quatre cents d'ardoises, fournies pour les maisons de monseigneur le duc; — de vingt sols délivrée par le sieur Joseph, pour quatre livres de cordes pour les toiles des fenêtres du château de Faye; etc.

B. 146 (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1694-1696. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Achat de chevaux, pour le compte de Monseigneur, au marché de Sancerre : deux chevaux bais, six cent cinquante-cinq livres; deux chevaux gris-pommelés, quatre cent soixante-quinze livres; un cheval noir, trois cent cinquante livres; un cheval de maître, cinq cents livres; etc. — Quittances : de vingt-deux livres quinze sols, délivrée à M. de Varennes, receveur général du duché, par Julien Paure, marchand à Nevers, pour

marchandises fournies pour le compte de Monseigneur : 1^o deux chemises de toile de Laval, à cinquante-deux sols l'aune; 2^o une paire de bas d'estame, très-fins, deux livres treize sols; 3^o une cravate à la matelotte, une livre trois sols; etc.; — de six livres délivrée par le sieur Volereau, pour une paire de bottes par lui fournie pour le postillon de Monseigneur; — de trente-six livres treize sols, délivrée par le sieur Harban, pour fournitures d'étoffes destinées à habiller un palefrenier et un valet de pied : 1^o quatre aulnes de drap gris, à quatre livres; 2^o neuf aulnes de cady gris, pour doublure, à seize sols l'aune; etc.; — de douze livres délivrée par Pierre Guéron, pour fourniture de douze quarts (tonneaux) neufs; etc.

B. 147. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1696. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Quittances : de quarante-cinq livres délivrée par Jean Lefort et Antoine Duquarroy, voituriers par eau, pour transport de vingt poinçons de plâtre de Decize à Cosne; — de deux cent quatre-vingt-dix-neuf livres dix sols, délivrée par le sieur Biot, pour fournitures à monseigneur le duc de Nevers de cinquante-cinq poinçons de chaux, seize milliers de carreaux et trois milliers neuf cents de briques; — de quinze livres, délivrée par le sieur Chappuy, pour transport, de Nevers au port à La Dame, de douze poinçons de plâtre et cent tables de pierre; — de vingt-trois livres, délivrée par le sieur X..., pour une paire de gros chenets de cuisine et trois paires d'autres chenets, avec les trois paires de pelles et pincettes; — de dix livres seize sols, délivrée par Charles Durain, couvreur, pour douze journées; — de vingt-quatre livres, délivrée par le sieur Langlat, pour fourniture d'un millier d'ardoises; etc.

B. 148. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1696. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Quittances : de huit livres délivrée par le sieur Pierre Durand, pour le bottelage de seize cents bottes de foin, à raison de dix sols le cent de bottes; — de quatorze livres quatorze sols, délivrée par les sieurs Grégoire et Jolain, pour quarante-deux charrois de bois dans la garenne de Faye, à raison de sept sols par charroi; — de quinze livres, délivrée par Bergeron, bouvier à Saint-Éloy, pour son salaire d'une quinzaine; — de vingt livres quinze sols, délivrée par les sieurs Gabriel et Jérôme, de Saint-Éloy, pour

battage de quatre-vingt-trois quarts d'avoine, à raison de cinq sols le quart; — de douze livres cinq sols, délivrée par le sieur Simonneau, sellier, pour fourniture d'une selle, d'une bride et les étriers, à M. l'abbé Lenoir, le 22 novembre 1696, jour de son départ pour Paris; etc.

B. 149. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1697-1700. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — État des réparations à faire au fourneau de Chamdoux et bâtiments en dépendant, et à l'étang du Manoir. — Quittances : de quarante-cinq livres, délivrée par le sieur Durin, pour régilage du château de Saint-Éloy, pose des échenets renversés par le vent et régilage de l'orangerie de Faye; — de vingt-sept livres, délivrée par le sieur Rosticel, pour trois milliers de tuiles et un charroi de chaux, pour les réparations du château de Decize; — de cinq livres, délivrée par les sieurs Jérôme et Annet Durand, pour transport de quarante tombereaux de pierre, pour le mur d'agrandissement de l'orangerie de Saint-Éloy, à raison de deux sols six deniers le tombereau. — Mémoire du son fourni pour les sangliers de Monseigneur, à Saint-Éloy : prix du boissecu de son, huit sols. — Quittance de trente livres, délivrée par le sieur Zelger, pour fourniture de dix quarts d'avoine, pour la nourriture d'hiver des pigeons de Saint-Éloy, à raison de quinze sols le boisseau; etc.

B. 150. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1701-1711. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Quittances : de seize livres treize sols, délivrée par le sieur Rémond, pour fourniture de : 1^o trois poulets, trente sols; 2^o une livre de bœuf, trois sols; 3^o six pigeons, trois livres quinze sols, etc.; — de onze livres huit sols, délivrée par le sieur Gallois, fendeur, pour la façon de quatre milliers d'échalas; — délivrée par le sieur Bourdeau, jardinier, marchand d'arbres, demeurant à Orléans, de cent vingt livres, pour fourniture d'arbres destinés à être plantés au port Aubry et à Saint-Eloy; — de vingt livres deux sols, délivrée par le sieur Julien Faure, marchand à Nevers, pour : 1^o fourniture de dix-huit aulnes de toile de ménage, pour faire six draps, à vingt sols l'aune, dix-huit livres; 2^o façon des six draps payés à la lingère, douze sols; — délivrée par le sieur Landelle, de vingt-cinq livres dix-huit sols, pour fourniture de bougies de table, à quarante sols la livre, et d'un cierge blanc, du prix de huit livres, pour offrir le pain bénit de Monseigneur le premier jour de l'an 1704; etc.

B. 151. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1711-1719. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Devis, fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Devis des réparations à faire à l'étang du Manoir, châellenie et paroisse de Donzy, montant à la somme de deux cent quatre-vingt-huit livres dix-huit sols. — Devis des réparations de charpente à faire à la forge d'Arlot, montant à la somme de trois cents livres. — Quittances : de soixante livres, délivrée par le sieur Billy, pour la confection de deux contrevents au château de Faye, de chacun six gonds en repos et six bandes, dont chacune se plie en cinq parties; — de soixante livres, délivrée par le sieur X^{...}, pour acquisition de lapins faite en Berry pour la garenne de Saint-Eloy; — de dix livres sept sols, délivrée par le sieur Mouniot, pour : 1^o sept toises et demi de pavé, à dix-huit sols la toise; 2^o trois charrois de pavés, à dix-sept sols le charroi; 3^o trois charrois de sable, à sept sols le charroi; — délivrée par les sieurs Michel et Pollon, fendeurs, de la somme de cent vingt-neuf livres dix sols, pour quarante-deux milliers d'essonne, deux milliers et demi de lattes et un millier sept cents de doin; etc.

B. 152. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

1720-1729. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Marchés, fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Quittance délivrée par le sieur Godrat, tapissier, de soixante-quatorze livres, pour : 1^o fourniture de clous, fil, soie, etc., vingt-trois livres; 2^o façon de vingt bandouillères, vingt livres; 3^o vingt journées employées à raccommoder les meubles du château de Nevers, à vingt-cinq sols la journée, vingt-cinq livres; 4^o dix-huit journées de sa fille, à six sols, six livres. — Quittances : de vingt livres, délivrée par le sieur Landelle, pour avoir fourni les torches de la Fête-Dieu et le luminaire pour un an des messes de la prison; — de trente-trois livres quinze sols, délivrée par le sieur Petit, chaudronnier, pour avoir fourni une poissonnière et une casserole de cuivre rouge, pesant les deux quinze livres, à quarante-cinq sols la livre; — délivrée par la dame Deselle, faïencière à Nevers, de quarante-huit livres trois sols, pour fourniture de faïences faite pour le château à l'occasion du passage de M^{me} la princesse de Modène, lesdites faïences aux armes de Mademoiselle de Valois : 1^o deux douzaines d'assiettes, seize livres; 2^o pour les écussons, trois livres, etc.; — de soixante livres, délivrée par le sieur Viallet le jeune, pour fourniture, à monseigneur le duc, de deux couver-

tures fines de Rouen. — Marché passé avec le sieur Bourdeaux, couvreur, pour entretenir la couverture des châteaux de Nevers, Saint-Éloy et Faye, moyennant cent quatre-vingt-dix livres par an; etc.

B. 153. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1730-1749. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Quittances : de trente livres, délivrée par le sieur Desserré, menuisier, pour façon d'une grande caisse destinée à un des plus gros orangers de Saint-Éloy; ladite caisse faite avec un bâti d'assemblage et quatre guichets; — délivrée par le sieur Potelleret, cloutier, pour fourniture de clous pour le grand et le petit château de Nevers : 1^o un millier de clous de lattes, une livre dix sols; 2^o deux milliers de clous d'ardoises, quatre livres; 3^o un cent de clous de planches, une livre dix sols, etc.; — de trois livres quatre sols, délivrée par le sieur Courtois, concierge du château de Nevers, pour fourniture de huit livres de chandelles pour la réjouissance de l'armée d'Italie (1^{er} octobre 1734); — délivrée par le sieur Poulet, paveur, de deux cent trente-trois livres six sols, pour trente-huit toises et demi de pavé neuf, à cinq livres la toise, et pour trente-quatre toises de pavé relevé, à vingt-quatre sols la toise; — délivrée par les sieurs Enfert et Vilhardin, pour fourniture de : 1^o trois aulnes de drap rouge, pour raccommoder les sièges du palais, à quatre livres dix sols l'aulne, treize livres dix sols; 2^o une pièce de serron rouge, dix sols; etc.

B. 154. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1750-1780. — Pièces justificatives des comptes du receveur général du duché. — Fournitures, mémoires d'ouvrages, etc. — Quittances : délivrée par le sieur Courtois : 1^o de douze livres seize sols, pour trente-deux charrois de sable, à huit sols; 2^o de quarante-cinq livres, pour trente-six journées de scieur-de-long, à vingt-cinq sols, pour équarrir les arbres à Saint-Éloy, etc.; — par le sieur Courtois, concierge du château de Nevers, pour fourniture : 1^o de soixante-quatre livres de sucre, à vingt-six sols la livre, quatre-vingt-trois livres quatre sols; 2^o trente citrons, à cinq sols, sept livres dix sols; 3^o seize aulnes d'indienne, pour les courtes-pointes, à deux livres l'aulne, trente-deux livres, etc.; — par le sieur Erard, menuisier : 1^o de quatre-vingt-dix livres, pour une grande armoire de huit pieds de hauteur et de six pieds de largeur pour le greffe du palais;

2^o d'une livre, pour avoir fait une sellette pour un criminel; etc. — Mémoire de l'ouvrage fait, pour monseigneur le duc de Nivernais, par Lallemand, vitrier : 1^o nettoyage et mastiquage d'une croisée dans la salle du bas et d'une autre dans la cuisine (quatre-vingt-dix-huit carreaux, à deux sols), neuf livres; 2^o fourniture de cinquante carreaux, à huit sols, vingt livres; 3^o mise en couleur olive de deux croisées, six livres; etc. Total général, cent vingt-neuf livres. — Quittances : de cent quarante-sept livres, délivrée par le sieur Bougarel, manufacturier de faïence à Nevers, pour fourniture à Monseigneur d'assiettes de faïence, et figures façon d'émail; — de dix-huit livres, délivrée par le sieur Blandin, jardinier du nouveau parc, pour la plantation des ormes et tilleuls dudit parc (quatre-vingts pieds d'ormes et tilleuls ont été fournis, au prix d'une livre pièce, par le sieur Tuillier, pépiniériste à Orléans); — de cent douze livres dix sols, délivrée par M^{me} veuve Lefebvre, imprimeur à Nevers, pour impression de : 1^o cent sentences défendant de jeter des urines, huit livres; 2^o cent sentences défendant les jeux de hasard, et notamment le jeu de la belle; 3^o cent sentences interdisant l'usage des casseroles de cuivre; etc.

B. 155. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1662-1772. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenies de Billy et de Cercy-la-Tour. — Quittance de deux cent quatre-vingt-neuf livres, délivrée par le sieur Lion, commis de M. Lejariel, receveur général du duché de Nivernais, au sieur Edme Charron, fermier de Billy, à compte sur le prix de sa ferme; — autres quittances par le même comptable au même fermier ou à sa caution, pour la même cause; — diverses quittances d'à-compte sur prix de ferme, aux sieurs Jean Tripet, Pautra, Boutron, Martin Bourbon, Billetout et Bogne, fermiers successifs de la châtellenie de Billy. — Mémoire des dépenses faites par M. Bigé, procureur fiscal de la châtellenie de Billy, pour l'exhumation de deux petits enfants de Denis Gillet, accusé ou soupçonné de les avoir tués d'un coup de fusil; ces dépenses, montant à la somme de seize livres sept sols, ont été payées audit procureur fiscal, sur mandement de Monseigneur, par M. Bogne, fermier de Billy, qui s'en fera tenir compte sur le prix de sa ferme. — Quittances d'à-compte sur prix de ferme, délivrées par M. Voillaud, commis à la recette du duché, au sieur Hugues Beaumont, fermier de Cercy-la-Tour; etc.

B. 156. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1611-1700. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Champallement. — Extrait

du procès-verbal des droits généraux de la châtellenie de Champallement. — Quittances : de vingt livres, délivrée par M. Margot, curé de Champallement, à cause de sa cure, à M. Gorget, fermier de ladite châtellenie; — de dix livres, délivrée à M. Baillif, fermier de Champallement, par M. Salmon, prieur de Bourras, pour une année de la rente due à ladite abbaye sur ladite châtellenie; — diverses autres quittances pour dons, aumônes, travaux, etc. — Procès-verbal de visite des moulin et étangs de Champallement; devis des réparations à faire auxdits étangs et au château. — Procès-verbaux de consignation de cinquante livres accordées à Louise Villernot, Marie Graillot et autres pauvres filles aumônées de la châtellenie de Champallement, qui ont obtenu le bon numéro. (Cette somme, suivant la fondation de monseigneur le duc de Nevers, destinée à l'établissement de celles qui sont désignées par le sort, devait rester entre les mains du consignataire tant que la fille aumônée n'avait pas trouvé un parti convenable); etc.

B. 157. (Liasse.) — 111 pièces, papier.

1704-1727. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Champallement. — Procès-verbal dressé par-devant M^e Gaulon, notaire à Michaulgues, en présence de témoins, à la requête du sieur Bidault, fermier de Champallement, des dégâts occasionnés à une grange dépendant de sa dite ferme, par l'ouragan du 31 août 1704. — Quittances : de seize boisseaux de froment, délivrée par le frère Sauret, prieur de Faye, à M. Bernard, fermier de Champallement; — délivrées au même fermier, par divers ouvriers, pour réparations aux château et moulins. — Procès-verbaux du paiement opéré par le sieur Bernard, fermier de Champallement, et de la consignation de l'aumône de cinquante livres échue à Jeanne Petit, Anne Blaise et autres pauvres filles de ladite châtellenie; la somme de cinquante livres échue à chacune des dites filles restera, jusqu'à ce qu'elles aient trouvé un mariage sortable, entre les mains du consignataire, ordinairement leur parent ou ami, qui leur en payera l'intérêt. — Procès-verbal de remise, par le sieur Bernard, fermier de Champallement, à Françoise Demont et Pierre Dandier, à présent son mari, laboureur à Corcelles, de cinquante livres échues en aumône à ladite Françoise Demont, sur laquelle somme a été déduite celle de cinq sols, pour la bague d'argent, et cinq sols pour l'expédition du contrat de mariage. — Remise de la même somme à d'autres filles aumônées en différentes années. — Quittance de douze livres délivrée audit fermier, par sœur de Belesbat, abbesse de Recomfort, pour rente annuelle due par Monseigneur audit couvent; etc.

B. 158. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

1728-1740. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Champallement. — Procès-verbaux dressés par le juge et le procureur fiscal de la châtellenie de Champallement du paiement opéré par le fermier de ladite châtellenie de l'aumône de cinquante livres échue à Jeanne Champroux, Claudine Guilleminot, Elisabeth Vachet et autres, ayant obtenu le bon numéro pendant les années 1728 à 1740; ledit paiement fait sur le vu de l'acte de célébration du mariage. — Ordre signé par le duc de Nevers, et adressé à M. Goyre de La Planche, receveur général du duché, de tenir compte au sieur Landard, fermier de Champallement, sur le prix de sa ferme, de quatre-vingt-neuf livres huit sols avancés par lui pour paiement de réparations. — Mandements adressés par la Chambre des Comptes aux sieurs Landard, Givry et Gobelin, fermiers successifs de Champallement, pour paiement de divers travaux faits aux château, moulins et étangs de ladite châtellenie. — Quittance de la somme de soixante-une livres seize sols, pour trente-deux boisseaux de froment, délivrée audit fermier par frère Amable Dogerdias, religieux réformé de Grandmont et prieur de Faye; — autres quittances de fondations, aumônes, rentes, etc. — Quittance délivrée à M. Landard, fermier de Champallement, par M. Goyre de La Planche, receveur général du duché, de six cent soixante-cinq livres, pour le premier quartier de ladite ferme; — autres quittances de 1728 à 1740. — Procès-verbaux de limites de justice de la châtellenie de Champallement, dressés par Hugues Leblanc, juge de ladite châtellenie; etc.

B. 159. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1741-1769. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Champallement. — Mémoire des réparations faites aux château et moulins de Champallement, se montant à sept cent quatre-vingt-trois livres dix-huit sols, avancés par M. Gobelin, fermier de ladite châtellenie, sur le prix de sa ferme, et mandements tirés sur ledit fermier par le sieur Collet, chef et inspecteur des gardes du duché et inspecteur des réparations. — Quittance délivrée au même fermier par le sieur Denezure, de trois cent soixante livres, pour le prix d'une meule de moulin vendue à M. Collet, chef des gardes, laquelle meule a été conduite au moulin de Champallement. — Ordre signé du duc de Nevers, et adressé au même fermier, de payer, par gratification, trente livres au sieur Journeau, garde forestier de ladite châtellenie. — Quittance de douze livres dix sols payés par M. Caffard-

Delong, fermier de Champallement, au sieur Paul Baude, garde forestier de ladite châtellenie, pour un quartier de ses gages. — Mandat de deux cents livres, signé du duc de Nevers et tiré par lui sur le sieur Caffard-Delong, fermier de ladite châtellenie, au profit du sieur Guadin, procureur fiscal de Montreuillon, pour subvenir aux frais de la procédure criminelle commencée au sujet de l'assassinat commis sur le sieur Harmant. — Devis, mémoires, quittances pour travaux faits à ladite châtellenie.

B. 160. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1770-1784. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Champallement. — Quittance délivrée à M. Caffard-Delong, fermier de Champallement, par le sieur Jean Connault, garde des bois de Montenoison, de douze livres dix sols, pour un quartier de ses gages; — autres quittances de gardes forestiers. — Quittance délivrée au même fermier, par le sieur Pouillot, huissier à Brinon-les-Allemands, de seize livres, pour écritures, papier et voyages dans l'instance criminelle contre le sieur Brigandat. — Mandement de cent cinquante livres, signé par le duc de Nivernais, et tiré par lui sur le sieur Caffard-Delong, fermier de ladite châtellenie, au profit de M. Née de Charmois, avocat et procureur fiscal de la châtellenie de Clamecy, pour frais et déboursés faits pour le service de Monseigneur, à l'occasion des appositions d'affiches et réceptions de soumissions pour le renouvellement des baux des diverses châtellenies; — autres mandements, signés de Monseigneur, au profit de divers. — Procès-verbal de l'assemblée des habitants de la paroisse et châtellenie de Champallement, pour délibérer sur l'opportunité de la réunion de la châtellenie de Champallement à celle de Montenoison, réunion qu'ils ont rejetée à l'unanimité; etc.

B. 161. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

1668-1780. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Châtel-Censoy. — Quittance délivrée par Jeanne Pougelle, fille aumônée de la paroisse de Surgy, châtellenie de Châtel-Censoy, au sieur Claude Gaillard, fermier de ladite châtellenie, par-devant les lieutenant et procureur fiscal, de cinquante livres, qui lui sont échues par le sort, suivant la fondation de Monseigneur, laquelle somme restera entre les mains de Claude Rochereau, boucher, jusqu'à ce que ladite fille ait trouvé un parti convenable, et qui la lui remettra quinze jours après son mariage; — autres quittances délivrées par Marie Guinot, Anne Morin, Jeanne Chevallier,

Edmée Poutot, etc., filles aumônées ayant obtenu le bon billet. — Quittances: de trente livres, délivrée au fermier de ladite châtellenie, par Jean Roche, principal du collège de Châtel-Censoy, pour son traitement d'une année; — autres quittances, pour traitements, fondations, rentes, aumônes, etc.; — de quinze livres, délivrée au fermier de ladite châtellenie par Monin, garde forestier, pour six mois de ses gages; — autres quittances de gardes forestiers. — Devis des réparations à faire au four banal de Châtel-Censoy, dont la moitié, se montant à trente-sept livres dix sols, doit être payée par le duc de Nevers, et l'autre moitié par le chapitre de Nevers. — Quittance signée du duc de Nevers, délivrée au sieur Barjot, fermier de Châtel-Censoy, de trois cent trente livres, prix d'une année de sa ferme. — Certificat délivré par le fermier de ladite châtellenie, attestant le passage, de 1737 à 1741, de treize mille cent quatre-vingt-cinq trains de bois flotté par le perthuis de Mailly-Château, pour la provision de Paris; sur chacun desquels trains le fermier a droit à un sol; etc.

B. 162. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1673-1768. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Châteauneuf-au-Val-de-Bargis. — Quittance délivrée par Eugène Vallet, fille aumônée de la paroisse de Nannay, et François Boulin, à présent son mari, au sieur Jean Bizeau, fermier de ladite châtellenie, par-devant François Lauverjon, lieutenant, François Perreau, substitut du procureur de Monseigneur, et Joachim Bonnet, greffier, de cinquante livres, qui lui sont échues, suivant la fondation de Monseigneur; — autres quittances délivrées par Marie Massé, Marie Bruère, Marie Girard, etc., filles aumônées ayant obtenu le bon billet. — Quittance de cent livres tournois, délivrée par le sieur d'Héré, receveur du duché, au sieur Jean Bizeau, fermier de Châteauneuf-Val-de-Bargis, sur le prix de sa ferme; — autres quittances d'à-compte de prix de ferme. — Quittance de soixante livres, délivrée au sieur Hubert Brouton, fermier de ladite châtellenie, par M. Phébé, procureur fiscal, pour six années de ses gages. — Quittance de soixante-quinze livres, délivrée à M. Rapin, fermier de Châteauneuf-Val-de-Bargis, par le sieur Moireau, garde de ladite châtellenie, pour une année et demie de ses gages. — Autres quittances de gardes forestiers. — Mandement de vingt sols, adressé par M. Bonnet, procureur fiscal de ladite châtellenie, au sieur Petit, fermier, au profit de Pierre Colas, serrurier, pour avoir mis et ôté les fers au nommé François Martignon, accusé de vol; etc.

B. 163. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1673-1781. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier. — Marché conclu par-devant Guytot, notaire à Nevers, entre M. Du Teillois, avocat au conseil du Roi et fondé de pouvoir de monseigneur le duc de Nivernais, et M^e Léonard Geoffroy, notaire à Saint-Pierre-le-Moutier, par lequel ce dernier s'oblige à faire le terrier de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier, dans l'espace de trois ans, moyennant deux sols par article. — Quittance de cinquante livres, délivrée à Philibert Barreau, fermier de ladite châtellenie, par Marie Seganet, qui a obtenu le bon billet dans la fondation de Monseigneur, pour le mariage, chaque année, d'une pauvre fille dans chaque châtellenie. — Remise faite par le duc de Nevers, et signée de lui, à Magdeleine Lyon, veuve du sieur Charbonnier, ci-devant fermier de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier, de soixante-deux livres, qu'elle restait devoir sur le prix de ladite ferme. — État de la dépense faite par les officiers de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier, pour la levée d'un cadavre trouvé auprès du domaine de Soulangy, le 7 mai 1769 : 1^o pour le loyer de deux chevaux, deux livres dix sols ; 2^o pour le diner, à Magny, des officiers et des chevaux, trois livres ; 3^o pour le papier, trois sols trois deniers ; total : cinq livres treize sols trois deniers. — Procès-verbal de vérification des limites de justice de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier et de celle de Meauce, dressé à la requête de monseigneur le duc de Nevers, d'une part, et de M. Moreau, de Meauce, d'autre part ; etc.

B. 164. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1674-1720. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Clamecy. — Procès-verbal d'adjudication au rabais, par-devant le juge ordinaire civil et criminel de la châtellenie de Clamecy, des réparations à faire au château de Clamecy ; l'adjudication a eu lieu pour neuf cent vingt-deux livres. — Quittance de la somme de sept cent cinquante livres, délivrée par M. Lelion, commis à la recette générale du duché, à M. Billetout, fermier de la châtellenie de Clamecy, à compte sur le prix de ladite ferme. — Autres quittances d'à-compte de prix de ferme, délivrées tant au sieur Billetout qu'au sieur Ragon, son successeur dans la ferme de la châtellenie de Clamecy. — Quittances : de la somme de dix livres, due au chapitre de l'église collégiale de Saint-Martin, de Clamecy, délivrée par M. Bouillon, chanoine de ladite église, au sieur Louant, caution de Ragon, fermier de ladite châtellenie ; — délivrée par Jacques

Collas, fermier de l'évêché de Bethléem-les-Clamecy, au sieur Ragon, fermier de ladite châtellenie, de la somme de soixante livres, due chaque année audit évêché par le duc de Nevers ; — délivrée audit fermier, par celui de l'abbaye de Bourras, de la somme de cent sols, payée annuellement par Monseigneur à ladite abbaye ; — quittances de rentes et fondations ; — de cinquante livres, délivrée par le sieur Adrien Talboutier, garde forestier, audit fermier, pour une année de ses gages. — Quittances de gardes forestiers. — Quittances données, tant par MM. les Juge et Procureur fiscal de la châtellenie de Clamecy, que par les dépositaires des aumônes échues aux filles qui ont obtenu le bon billet, au sieur François Ragon, fermier de ladite châtellenie. — Mémoire des réparations faites au château de Clamecy, montant à la somme de cent cinq livres neuf sols six deniers, avancés par le sieur Givray, fermier de Clamecy ; etc.

B. 165. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1721-1731. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Clamecy. — Quittances : des paiements faits à M. de La Planche, receveur général du duché de Nivernais, de la somme de treize mille huit cents livres, pour le prix principal du bail à ferme de la châtellenie de Clamecy, consenti par Messieurs de la Chambre des Comptes au sieur Jean Dessous-Delalande, pour dix ans, à raison de treize cent quatre-vingts livres par an ; — montant ensemble à la somme de cent vingt livres, délivrées par le greffier de la châtellenie de Clamecy au fermier de ladite châtellenie, pour vingt procès-verbaux de limites de justice, à six livres chacun, dressés par M. de Bèze de Pignolles, seigneur de Tallon, avocat au Parlement, juge ordinaire civil et criminel en la ville et châtellenie de Clamecy, à la requête et en présence du procureur fiscal de ladite châtellenie ; — montant à six cents livres, délivrées au fermier de Clamecy par le sieur Sanglié, fermier de Mgr l'Évêque de Bethléem, auquel soixante livres sont dues par année.

B. 166. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1721-1731. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Clamecy. — Quittances délivrées au sieur Lalande, fermier de la châtellenie de Clamecy, par : — le sieur Monetot, receveur général de la manse abbatiale de l'abbaye de Rigny, de trente livres, pour six années de la rente de cinq livres due par monseigneur le duc de Nevers à ladite abbaye ; — le sieur Collet, chef des gardes forestiers, de deux cent quatre-

vingts livres, pour quatre années de nourriture de son cheval; — M. Delaporte-Dousson, procureur fiscal de la ville et châtellenie de Clamecy, de vingt-quatre livres, pour deux années de ses gages; — le chanoine, receveur du casuel du chapitre de Clamecy, de dix livres, pour deux services qui se disent chaque année, tant pour le comte Louis que pour la comtesse Mahaut. — État des paiements faits par le même fermier, pendant les dix années de son bail, aux filles aumônées de la châtellenie de Clamecy. — Quittance du sieur Parent, de la somme de cent livres, à laquelle monseigneur le duc de Nevers a été modéré pour le cinquantième, des années 1726 et 1727, des biens qu'il possède dans l'élection de Clamecy; etc.

B. 167. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1730-1736 — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Clamecy. — Quittances de cinquante livres délivrées à M. Tenaille, fermier de la châtellenie de Clamecy, en remplacement de M. Delalande, par le sieur Jacques Bonhomme, garde forestier de ladite châtellenie, et, après lui, par le sieur Jacques Monroy, son successeur, pour chaque année de leurs appointements. — Ordre de paiement de deux cent cinquante livres adressé à M. Delalande, fermier de Clamecy, au profit de M. Collet, chef des gardes forestiers à ladite résidence, pour reste de ses appointements. — Ordre signé du duc de Nevers et adressé à M. Tenaille, fermier de Clamecy, de payer au sieur Née de La Rochelle, avocat et procureur fiscal à ladite châtellenie, la somme de cinquante-sept livres, pour remboursement de pareille somme par lui avancée pour les affaires de Monseigneur.

B. 168. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1730-1739. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Clamecy. — Quittances des paiements faits à M. de La Planche, receveur général du duché de Nivernais, par les sieurs Tenaille et Colas, adjudicataire et caution solidaires des revenus de la châtellenie de Clamecy, de la somme de huit mille neuf cent livres, pour les cinq années de leur ferme, à raison de dix-sept cent quatre-vingts livres par an. — Quittances délivrées au même fermier par : — le greffier de la châtellenie de Clamecy, de la somme de six livres, pour chaque procès-verbal de limites de justice, dressé par le juge de ladite châtellenie, à la requête et en présence du procureur fiscal (Un procès-verbal de limites est dressé tous les ans, dans chaque châtellenie, pour reconnaître les bornes séparatives de la justice du duc d'avec les justices circonvoi-

sines, assurer leur état et empêcher les entreprises qui pourraient être faites.); — le sieur Edme Paquette, fermier de Saint-Marc, de la somme de deux livres, pour une année de la rente faite par Monseigneur audit prieuré; — M. Née de La Rochelle, de douze livres, pour une année de ses gages de procureur fiscal, plus de trois livres, pour une année de ses gages d'avocat fiscal. — Extrait des procès-verbaux d'élection des filles aumônées : — par acte passé devant M. de Bèze, juge de la châtellenie de Clamecy, est échu le bon billet à Anne Tillière; et par autre acte reçu par M. Parent, lieutenant en ladite châtellenie, ladite fille et Jean Garcault, alors son mari, ont reçu du fermier de Clamecy la somme de cinquante livres; etc.

B. 169. (Liasse.) — 68 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

1740-1780. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Clamecy. — Certificat de M. Née de La Rochelle, procureur fiscal de Clamecy, attestant le paiement fait par le fermier de ladite châtellenie à Geneviève Jus, femme Petit, de huit livres, qui lui sont accordées chaque mois pour la nourriture et l'entretien d'un enfant mâle trouvé dans cette ville, suivant la taxe faite par le juge de Clamecy. — Quittances délivrées aux sieurs Gavard, de Villeson, etc., fermiers successifs de la châtellenie de Clamecy, par : — le sieur Billetout, de vingt-cinq livres, pour le loyer de sa maison, occupée par le garde de Monseigneur; — le sieur Lagrange, concierge du château de Clamecy, de huit livres, pour une année de ses gages; — le sieur Boutron, geôlier de ladite châtellenie, de dix-huit livres, pour une année de ses gages; — le sieur Bonhomme, collecteur des impositions, de deux cent trente-neuf livres trois sols, comme impositions mises pour la reconstruction du presbytère de Dirol; — M. de Bulcy, capitaine des gardes forestiers de Monseigneur, de cinq cents livres, pour envois de gibier. — États des gages des officiers et gardes forestiers, et quittances d'appointements; etc.

B. 170. (Liasse.) — 13 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1661-1779. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Corvol-l'Orgueilleux. — Promesse faite, par-devant le juge et le procureur fiscal de de la châtellenie de Corvol-l'Orgueilleux, par Antoinette Paul, fille aumônée ayant obtenu le bon billet, et Edme Félix, de se prendre en mariage; admonestation par lesdits officiers aux futurs conjoints de faire les prières ordonnées par la fondation, et remise à la future épouse d'une bague d'argent de cinq sols; remise par le fermier

de ladite châtellenie à Antoinette Pault et à Edme Félix, son mari, de cinquante livres, montant de l'aumône, et quittance des époux. — Promesses de mariage et quittances de cinquante livres délivrées, après la célébration, au fermier de cette châtellenie, par Jeanne Cloiseau, Edmée Prévôt, Edmée Guillemot, Marie Chalard, etc. — Quittance délivrée au sieur Paquette, fermier de ladite châtellenie, par M^e Boutron, notaire, de cent quatre-vingt-six livres six sols, pour la grosse du terrier de Druyes. — Quittance de soixante-douze livres, délivrée au sieur Rathery, fermier de Corvol-l'Orgueilleux, par M. Bigé, pour une année de la pension qui lui est accordée par le duc de Nivernais; etc.

B. 171. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1669-1778. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Cosne. — Sous-bail du droit de pêche dans la rivière de Noing, pour trois ans, moyennant le prix de huit livres par an, consenti par le sieur Poignant, fermier du revenu du château de Cosne, au sieur Nicolas Ollivier, pêcheur, demeurant à Cosne. — Saisie-arrêt faite, entre les mains du fermier, par Antoine de Rosel, sieur de Villardeau, pour sommes à lui dues par le duc de Nevers. — Quittance de la somme de soixante-dix livres délivrée par le commis à la recette du duché de Nivernais au sieur Jean Poignant, fermier du château de Cosne, pour une demi-année du prix principal de ladite ferme. — Procès-verbal d'établissement de gardes pour les vignes de Cosne et climats circonvoisins, et bans de vendanges. — Recette des cens et rentes faites au château de Cosne : de Edme Simonet, pour 3 hommes de vignes sises en Chaudron, trois deniers; de Claude Dailly, pour 10 hommes de vignes sises en Chaudron et 3 à Saint-Lazare, un sol; etc. — Quittance de vingt-cinq sols, délivrée au sieur Laurent, fermier de la châtellenie de Cosne, par le marguillier de la paroisse de Saint-Père, pour son droit à l'inhumation d'un compagnon inconnu, trouvé noyé dans la rivière de Noing le jour de Saint-Jean-Baptiste 1769; etc.

B. 172. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1576-1696. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Cuffy. — Contestation entre Jean Nicot, tenant, à titre de bourdelage, des religieux de Saint-Martin de Nevers, moyennant dix livres tournois par an et deux oies grasses, le port et passage par eau de Conflans, et les sieurs Marigot et Nynan,

NIÈVRE. — SÉRIE B.

accenseurs de la châtellenie de Cuffy, appartenant au duc de Nevers, au sujet du droit que ces derniers prétendent avoir de jouir, pendant trois semaines et demie par an, dudit port de Conflans, et de la demande qu'ils font aux fermiers des religieux de leur prêter leurs bateaux pour s'en servir pendant ce temps. — Quittances délivrées au sieur Robert, fermier de la châtellenie de Cuffy, par le sieur Clément, garde forestier de Monseigneur, de cinquante livres tournois, pour une année de ses gages; — par Bernard, juge de Cuffy, de sept livres dix sols, pour une année de ses gages; — par Morin, procureur fiscal, de cinq livres, pour une année de ses gages; — par le receveur général du duché, de la somme de mille cinquante livres, prix principal du bail; — les filles aumônées de ladite châtellenie, de la somme de cinquante livres, montant de leur aumône; etc. — Rapport des prud'hommes-experts nommés par les commissaires de la Chambre des Comptes pour visiter les étangs et moulin de Presle, dépendant de la châtellenie de Cuffy, et déterminer les réparations à faire tant au compte de Monseigneur qu'au compte du fermier. — Sous-ferme consentie par Nicolas Étienne, fermier de la châtellenie de Cuffy, à Thomas Nicot, voiturier, demeurant au Bec-d'Allier, moyennant trois cent trente livres cinq sols par an, du droit qui appartient à Monseigneur au port et passage du Bec-d'Allier; etc.

B. 173. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1701-1712. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Cuffy. — Requête adressée à la Chambre des Comptes par Claude Geoffroy, fermier de Cuffy, tendant à obtenir des réparations pour les moulins et étangs dépendant de sa ferme, qui ont été dévastés par un orage extraordinaire survenu le 23 juin 1701; — procès-verbal de visite du désastre ordonnée par la Chambre des Comptes, et visite des réparations faites par Jacques Thoret, maître maçon et architecte à Nevers, montant à la somme de cinq cent quatre-vingt-onze livres. — Quittances délivrées au fermier de Cuffy par : le sieur Briady, garde forestier, de cinquante livres, pour une année de ses gages; — le prieur du couvent de Saint-Martin, de douze livres six sols de rente, due par le duc audit couvent sur le port de Conflans; — M. le receveur général du duché, pour le prix principal de la ferme; etc. — Procès-verbal de dépôt entre les mains du fermier de Cuffy de la somme de cinquante livres, échue par le sort à Marguerite Bonnet, Marie Bougin, etc., filles aumônées, en attendant qu'elles aient trouvé un parti convenable; etc.

B. 174. (Liasse.) — 44 pièces, papier.

1712-1720. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Cuffy. — Saisie-arrêt entre les mains de M. Bonnet, fermier de Cuffy, faite par M. Sollier, chargé du recouvrement de la finance des aliénations, de la somme de sept cents livres et les deux sols pour livre, due par le duc de Nevers, pour la taxe du port du Guettin et partie du Bec-d'Allier. — Quittances délivrées à M. Dubois, notaire à Nevers, et fermier de la châtellenie de Cuffy, par : M. Bouzitat-Desselines, de cent trente livres, pour cinq années de la redevance de onze boisseaux de froment et onze boisseaux d'avoine, à lui dus sur le moulin de Presle; — le sieur Desfougères, charpentier, de quarante-cinq livres, pour avoir fait à neuf une roue au moulin de Presle; — les gardes forestiers, de cinquante livres, pour une année de leurs gages; — Marthe Bié, fille aumônée, et François Diot, à présent son mari, de cinquante livres, montant de l'aumône échue à cette fille; etc. — Consignation de l'aumône échue à Marie Regnault, Jeanne Trésorier, Martine Saget, etc., en attendant qu'elles aient trouvé un parti sortable; etc.

B. 175. (Liasse.) — 50 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1718-1779. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Cuffy. — Quittances d'â-comptes sur le prix principal de la ferme, délivrées aux sieurs Gauthier, Moret et autres, fermiers de Cuffy, par M. Goyre de La Planche, receveur général du duché; — de cinquante livres, délivrées aux mêmes fermiers, par Tirqui, garde forestier, pour chaque année de ses gages; — de cinq livres, par M. Lecomte, procureur d'office de la châtellenie de Cuffy, pour une année de ses gages; etc. — Ordonnance de la Chambre des Comptes enjoignant à M. de La Planche, receveur général du duché de Nivernais, de tenir compte au sieur Moret, fermier de Cuffy, sur le prix de sa ferme, de la somme de deux cent soixante-quinze livres avancée par lui pour les réparations du moulin de Presle. — Contrats de mariage de Perrette Bernard, de la paroisse de Mars, et de Jeanne Surat, de la paroisse de Jouet, filles aumônées, et quittances de leur aumône. — État des gages des gardes forestiers des châtellenies de Nevers et Cuffy; etc.

B. 176. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1658-1677. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Quittances délivrées au sieur Gilbert Guittet, fermier de cette châtellenie, par : le sieur Collas, garde forestier, de quinze livres, pour un quartier de ses gages; — sœur Catherine Millin, abbesse du couvent de Sainte-Claire de Decize, de cent cinquante livres, dues annuellement par Monseigneur audit couvent; — le prieur de Saint-Privé, de Decize, de sept livres dix sols, dus annuellement pour son droit de carpot; — M. Sallonnyer, procureur fiscal de la châtellenie de Decize, de dix-huit livres, pour une année de ses gages; — Claude Vegon, Huguette Mérillot, Louise Cassard, etc., de la somme de cinquante livres, échue à chacune d'elles en aumône, suivant la fondation de Monseigneur; — le sieur Conty, couvreur, de vingt livres, pour travaux faits au château de Decize; etc. — Marché passé entre Sébastien Lorguereau, voiturier par eau, demeurant à Decize, et Gilbert Guittet, fermier de cette châtellenie, par lequel le sieur Lorguereau s'oblige à conduire au port de Saint-Eloy toutes les planches, solives et chevrons, appartenant à Monseigneur, qui se trouveront sur le port de Champvert, moyennant cent sols par cent de poutres, solives ou chevrons; etc.

B. 177. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1678-1681. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Quittances délivrées au sieur Gilbert Guittet, fermier de cette châtellenie, par : les sieurs Jean Guerre et Pierre Lespasiens, gardes forestiers, de soixante livres, pour chaque année de leurs gages; — Jean Gamard, laboureur, de quinze livres, pour avoir voituré des usages de Busières sur le port de Champvert, deux cent trente-trois toises de chevron; — Gemeton, maçon, de dix livres dix sols, pour avoir fait les briquetages de la poudrière au château de Decize; etc. — Vérification faite par M. Sallonnyer, procureur fiscal de Monseigneur en la châtellenie de Decize, de dix milliers de prouailles, que le sieur Guittet, fermier, a fait faire dans le clos de la vigne de Monseigneur. — Consignation des aumônes de cinquante livres échues à Claude Bossu, Marie Brigand, etc., filles aumônées de la châtellenie de Decize. — Remise à Jeanne Pouly et à Philibert Rousseau, à présent son mari, des cinquante livres, montant de son aumône; etc.

B. 178. (Liasse.) — 54 pièces, papier.

1681-1682. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Mandements adressés à Gilbert Guittet, fermier de cette châtellenie, et quittances à lui délivrées par : Annet Lorange, maître maçon, de trente-trois livres, pour curage et

réparations du grand puits du château; — Gabriel Jollivet, maître taillandier, de six livres, pour fourniture des crampons de fer placés au puits du château, lesquels crampons pèsent quarante livres, à trois sols la livre; — Sébastien Bouffet, maître cordier, de trois livres dix-huit sols six deniers, pour fourniture d'un câble; — Jehan Rabenot, laboureur, de trente-quatre livres, pour avoir fait trente-quatre charrois de bois de sciage, des usages de Champvert sur le port; — Blaise Bonamour, de quinze livres, pour trente toises de pavé faites au château de Decize; — Claude Defaux, scieur de bois, de soixante livres dix sols six deniers, pour sciage de sept cent cinquante-sept toises de chevron garn, à huit livres le cent; etc. — Remise et consignation des aumônes échues à Jeanne Rabenot, de la paroisse de Charrin; Jeanne Chapelain, de la paroisse de Saint-Loup-sur-Abron, etc.

B. 179. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1683-1700. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Requête adressée à la Chambre des Comptes par Gabriel Godard, fermier de cette châtellenie, tendant à obtenir une indemnité pour perte de huit cents de poisson qui ont disparu faute de réparations à l'étang; ledit poisson évalué trente livres le cent. — Acquit de quinze mille deux cent cinquante livres, délivré par M. de Varennes, receveur général du duché, au sieur Godard, pour cinq années de ses fermes de Decize, Gannay et Charrin. — Quittances délivrées audit fermier par : M. Millot, procureur fiscal, de cent sols, sur ses gages; — sœur Angélique de Maumigny, abbesse du couvent de Sainte-Claire, de Decize, de mille sept cent cinquante livres; — Jean Guéné, forestier, de soixante livres, pour une année de ses gages; — les sieurs Chrétien et Boyer, gardes forestiers, de la même somme, pour une année de leurs gages; — M. Esmalle, procureur fiscal de Monseigneur, de quatre-vingt-cinq livres dix sols, pour quatre années et neuf mois de ses gages; — le fermier de M^{me} la prieure de La Fermeté-sur-l'IXeure, de trois livres deux sols six deniers, pour cinq années de la directe due à ladite dame prieure; — Esmée Guyon, Bénigne Moret, Louise Gallois et autres filles aumônées de cette châtellenie, de la somme de cinquante livres, remise à chacune d'elles pour son aumône; etc.

B. 180. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1701-1725. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Quittances délivrées aux sieurs Godard, Simon Delahaie et autres, fer-

miers successifs de cette châtellenie, par : M. Coppin, avocat fiscal de la ville de Decize, de trois livres, pour une année de ses gages; — Bourgeois et Brindamour, gardes forestiers, de quinze livres chacun, pour un quartier de leurs gages; — messire Taillandier, receveur de messieurs du chapitre de Nevers, de deux cent soixante-quinze livres, dues annuellement au chapitre sur le péage de Decize; etc. — Acquit de onze mille quatre cent trente-cinq livres, délivré par M. de Varennes, receveur général du duché, au sieur Ballay, fermier de Decize, pour quatre années de sa ferme; etc. — Procès-verbaux de consignation, en présence des juge et procureur fiscal, de la somme de cinquante livres, échue à différentes filles de cette châtellenie, en attendant qu'elles aient trouvé un parti convenable; — procès-verbaux de remise de la somme auxdites filles après leur mariage; etc.

B. 181. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1722-1729. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Mandements adressés à M. Daugy, conseiller du Roi, grenetier au grenier à sel de Decize, au profit de : le tuilier de Riégeot, de trente-huit livres, pour trois charrois de chaux, quinze cents de tuiles et dix faitières (tuiles concaves destinées au faite de la couverture), pour le rétablissement de la prison et de l'auditoire de Decize; — le sieur Beaumont, de six livres, pour six bottes de lattes destinées aux réparations de la conciergerie de Decize; — le sieur Rat, de sept livres, pour sept journées employées aux réparations de la prison; — M. Delin, juge, de cinq livres, pour quatre boisseaux de chaux blanche qu'il a bien voulu céder pour blanchir l'audience; — le sieur Bourguignon, de quatre livres, pour deux journées employées à voiturer du sable pour les réparations de la prison de Decize (les réparations faites en 1725, à la prison de Decize, ont coûté six cent dix-huit livres sept sols trois deniers); etc. — Inventaire des titres établissant la créance que le duc a le droit d'exercer sur la succession de feu M^c Gilbert Griffet, lieutenant en la châtellenie de Decize. — Procès-verbaux de mariages et paiements de l'aumône de cinquante livres échue à différentes pauvres filles de la châtellenie de Decize; etc.

B. 182. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1728-1732. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Mandements adressés à MM. Ballay et Mantran, fermiers de cette châtellenie, au profit de : Claude Michaut, dit La Rivière; Jean Chevrier, Claude Chapaours, gardes forestiers de la

châtellenie de Decize, de quinze livres, pour chaque quartier de leurs gages; — Guillaume Robin, Didier Joachim, dit la Bretille, gardes de Briffault, de sept livres dix sols chacun, par quartier de leurs gages.

B. 183. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1728-1733. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Acquits, montant ensemble à la somme de huit mille cinq cents livres, délivrés par M. Goyre de La Planche, receveur général du duché de Nivernais, à MM. Ballay et Mantran, fermiers de la châtellenie de Decize, pour prix principal de leur ferme. — Quittances délivrées à ces fermiers par : M. Letourneur, receveur général charitable de l'Hôtel-Dieu de Paris, de cent cinquante livres, pour les trois aumônes de l'année 1728, de la fondation de Nevers, lesquelles aumônes sont restées aux mains des fermiers, la fondation n'ayant point été exécutée en ladite année; — M. Caziot, chanoine de l'église de Nevers et receveur des anniversaires et messes de messieurs du chapitre, de deux cent soixante-quinze livres, pour une année échue du péage de Decize, dues au chapitre par le duché de Nevers; — M. Poirier, capitaine à Decize, de cent livres, pour un quartier de ses appointements; — M. Germain Angot, receveur général charitable de l'Hôtel-Dieu de Paris, de cent cinquante livres, pour les aumônes de 1729, échues en ladite châtellenie à trois filles qui n'en ont pas profité, étant décédées dans l'année; etc.

B. 184. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1733-1736. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — État détaillé des réparations faites aux prisons et aux boucheries de la ville de Decize, se montant à six cent quatre-vingt-dix-sept livres; visite et réception des réparations par le sieur Changy, à la réquisition de M. Poirier, capitaine du château de Decize; quittance de la somme de six cent quatre-vingt-dix-sept livres, délivrée au sieur Godard, fermier de la châtellenie de Decize, par Antoine Ducaurroy, couvreur, et Jean Ravion, charpentier, entrepreneurs desdites réparations; ordre de M. de Saint-Hilaire à M. de La Planche, receveur général du duché, de tenir compte au sieur Godard, sur le prix de sa ferme, des sommes par lui avancées pour les réparations, en rapportant les devis, marchés et quittances; quittance délivrée au sieur Godard par M. de La Planche du montant desdites réparations. — Quittance délivrée au même fermier par le même comptable de cinq cent cinquante-trois livres, à compte sur le prix de sa ferme; etc.

B. 185. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1733-1741. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Quittances délivrées au sieur Godard, fermier de cette châtellenie, par : M. Angot, receveur général de l'Hôtel-Dieu de Paris, de cent cinquante livres, provenant d'aumônes échues par le sort du bon billet à Gabrielle Courault, Louise Letuillier et Marie Chaput, qui n'en n'ont pas profité; — M. Bêlard, conseiller, avocat fiscal du duc de Nevers dans ses châtellenies de Decize, Gannay et Charrin, de douze livres, pour quatre années de ses gages; — M. Duchamblet, capitaine des gardes, de six livres, pour pareille somme par lui avancée au sieur Decray, huissier; etc. — État, montant à la somme de cent dix-neuf livres sept sols six deniers, des réparations faites en 1739 à la prison de Decize. — Autre état, montant à la somme de cent trente livres deux sols six deniers, des réparations faites au château de Decize en 1740; etc.

B. 186. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1742-1754. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Decize. — Mémoire, montant à cinquante-cinq livres quatre sols, du pain fourni pendant trois mois par Gabriel Quoy aux prisonniers. — État, montant à dix-sept cent quatre-vingt dix livres douze sols six deniers, des réparations faites aux moulins de Fougère. — Mandement de cinquante-une livres dix sols, tiré et signé par le duc de Nevers sur le sieur de La Planche, receveur général du duché, au profit du sieur de La Prévotière, capitaine du château de Decize, pour remboursement de pareille somme par lui avancée, pour réparations aux étangs de Thianges; etc. — Mandements tirés par M. de La Prévotière sur M. Enfert, fermier de la châtellenie de Decize, au profit de Jean Gudin et Pierre Nachard, gardes forestiers, et de Léonard Guillemain, garde forestier de Briffault, de quinze livres chacun, pour chaque quartier de leurs gages. — Requête adressée par le sieur Decray, chirurgien, au juge civil et criminel de la ville et châtellenie de Decize, tendant à obtenir exécutoire pour la somme de cinq livres à lui due pour visite d'un cadavre; exécutoire délivré par le juge; mandement tiré sur le fermier de Decize pour cette somme, et quittance du sieur Decray. — Autres requêtes, suivies d'exécutoires, adressées audit juge par : Gabriel Besançon, serrurier, pour avoir mis les fers au nommé Bistoquet; — M. Charron, huissier, pour avoir posé diverses assignations; etc.

B. 187. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1755-1774. — Pièces justificatives des comptes de châtelainies. — Châtellenie de Decize. — Procès-verbal de limites des justices du duc de Nevers, à cause de ses châtelainies de Decize, Gannay, Charrin, Cercy-la-Tour, Champvert et Thianges, d'avec celles des seigneurs voisins; ledit procès-verbal dressé par Gabriel Bélard, avocat en parlement, juge civil, criminel et de police de la ville et des châtelainies de Decize et dépendances, en exécution de l'ordonnance de ce juge étant au bas de la requête à lui présentée par M. Esmalle, procureur fiscal desdites châtelainies, pour et au nom de Son Excellence Monseigneur le duc de Nivernais et de Donzinois. — Quittance délivrée à M. d'Huique, associé de M. Enfert, fermier de la châtelainie, par M. Esmalle, procureur fiscal, de quarante livres dix sols, pour le quart de celle de cent soixante-deux livres revenant audit sieur Esmalle, pour neuf années de ses gages; etc. — Exploits d'assignations posés à des témoins, dans différentes affaires, par Chardon, huissier; la taxe desquels exploits s'élève à cent cinquante-une livre dix sols, payés par le fermier de ladite châtelainie.

B. 188. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1768-1780. — Pièces justificatives des comptes de châtelainies. — Châtellenie de Decize. — Quittances délivrées au fermier de cette châtelainie par : M. Burgat, lieutenant des chasses de Monseigneur à Decize, de trois cents livres, pour réparations à l'église de Saint-Hilaire; — le sieur Gabriel Bouay, de six livres, pour avoir apporté un enfant à l'Hôtel-Dieu de Nevers; — M. de Champrobert, capitaine des gardes des bois de Decize, de cent livres, pour un quartier de ses gages; — M. Bonnet, garde des bois de Decize et Thianges, de cinquante livres, pour un quartier de ses gages; etc. — Bordereau de recette du droit de péage de Decize d'octobre 1778 à octobre 1779 : deux mille six cent quatre-vingt-seize livres dix sols onze deniers. — Requêtes adressées par divers au juge de la châtelainie de Decize; exécutoires délivrés par le juge; mandements tirés sur le fermier de la châtelainie pour les sommes accordées au profit des requérants; quittances des requérants; etc.

B. 189. (Liasse.) — 51 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1667-1681. — Pièces justificatives des comptes de châtelainies. — Châtellenie de Donzy. — Adjudication,

par-devant la Chambre des Comptes, et en présence de messire Jean-Baptiste Méricot, conseiller, secrétaire ordinaire et intendant des maisons et affaires du duc de Nevers, des revenus, des fruits, profits et émoluments de la châtelainie de Donzy et dépendances, à honorable homme François d'Apougny, marchand, demeurant à Donzy, moyennant le prix de trois cent vingt livres par an. — Sommutation adressée par le sieur d'Apougny, en sa qualité de fermier de la châtelainie, au sieur François Couillard, adjudicataire des grandes dixmes de Narcy, de lui délivrer la portion qui lui appartient dans les dixmes en sadite qualité. — Quittances délivrées aux sieurs d'Apougny et de Suleau, fermiers successifs de Donzy, par : M. Millelot, procureur de Monseigneur aux bailliage, pairie et gruerie de Donzinois, de quarante-huit livres, pour une année de ses gages; — M. Frappier, chanoine en l'église collégiale de Saint-Caradeu, de Donzy, de quarante livres, pour deux années de la rente à lui due, à cause de la maison où se tient l'auditoire; — M. Desprez, prieur commendataire de Notre-Dame de Lépau, de dix livres, à cause de la boucherie banale; — M. de Langeron, de quatre-vingts livres tournois pour une année de ses gages de bailli de Nivernais et Donzinois; etc. — Quittances d'à-comptes de prix de ferme délivrées auxdits sieurs d'Apougny et de Suleau, fermiers successifs de Donzy, par les commis à la recette générale du duché de Nivernais et Donzinois; etc.

B. 190. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1682-1719. — Pièces justificatives des comptes de châtelainies. — Châtellenie de Donzy. — Quittances délivrées à MM. de Suleau, Frappier et Cheneau, fermiers successifs de la châtelainie de Donzy, par : M. Maignan, avocat fiscal, de deux écus, pour une année de ses gages; — M. Rapine de Sainte-Marie, lieutenant-général de Donzy, de quarante livres, pour une année de ses gages attribués à sa charge; — M. de Lespinasse Des Pinotins, capitaine des gardes et du château de Donzy, de soixante-six livres treize sols quatre deniers, pour quatre mois de ses gages; — M. Frappier Des Barres, capitaine du château et des chasses, de cent soixante-quinze livres, pour six mois de ses gages; etc. — Mémoire des réparations faites au château de Donzy par Glomy, maître maçon, tailleur de pierres, montant à vingt livres quinze sols. — Acquits d'à-comptes de prix de ferme délivrés aux fermiers de Donzy par le receveur général ou les commis à la recette. — Consignation de l'aumône de cinquante livres échue à Jacquette Perrin, de la paroisse de Saint-Loup, entre les mains de Louis-Blaise Palteau,

marchand, demeurant à Donzy, qui s'oblige à remettre la somme à ladite Perrin trois jours après son mariage, et à lui en payer l'intérêt d'ici-là; etc.

B. 191. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1720-1730. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Donzy. — Quittances délivrées aux sieurs Cheneau, Dagot et Baudron, fermiers successifs de Donzy, par : M. Canut, capitaine des chasses, de deux cents livres, pour un quartier de ses gages; — les sieurs Roy et Murette, gardes forestiers de Donzy, de vingt-cinq livres chacun, pour un quartier de leurs gages; — M. Regnard, procureur fiscal, de quarante-huit livres, pour une année de ses gages; — M. Marquet de Grignon, avocat fiscal aux bailliage et pairie de Donzy, et substitut du procureur fiscal, de douze livres, pour une année de ses gages; — M. Leblanc, lieutenant aux bailliage et pairie de Donzy, de vingt livres, pour une année de ses gages; — le sieur Jean Desreux, fendeur de bois, de vingt-une livres cinq sols, pour la façon de huit milliers et demi d'esseaunes (tuiles en bois) faites à la vieille forêt, à raison de cinquante sols le millier; etc. — Consignation, entre les mains du sieur Dagot, greffier, des aumônes de cinquante livres échues à Hélène Semelin et Jeanne Saquet, pauvres filles ayant obtenu le bon billet dans la fondation de Monseigneur, et n'ayant pu encore trouver parti sortable; etc. — Marché entre Jacques Tridon de Vermonon, capitaine des chasses de Monseigneur, et Pierre Saillant, tailleur de pierres, pour réparations à la chambre de l'audience; — état des réparations faites aux renards et coulis de l'étang du Manoir, s'élevant à la somme de cent trente-deux livres, qui a été avancée par le fermier de Donzy, et dont il lui a été tenu compte par le receveur général du duché sur le prix de sa ferme; etc.

B. 192. (Liasse.) — 56 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1731-1780. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Donzy. — Quittances délivrées aux sieurs Baudron et Chambrun, fermiers successifs de la châtellenie de Donzy, par : M. de Villarnou, fermier du prieuré du Pré, de deux cents livres, pour rente due audit prieuré; — M. Regnard, chargé de la procuration de Monseigneur l'évêque de Luçon, prieur de Lépau, de deux cents livres, pour une année de la rente due audit prieuré sur les moulins neufs d'Entrains; — M. Dumesnil-Simon, capitaine du château et des chasses de Donzy, de cent vingt-cinq livres, pour un quartier de ses gages; — M. Voille de Villarnou, avocat en parlement,

procureur fiscal au bailliage de Donzy, de quarante livres deux sols, pour les gages de sa charge; — M. François Debèze, principal garde de la châtellenie de Donzy et de celle de Châteauneuf-au-Val-de-Bargis, de cent livres, pour un quartier de ses gages; etc. — État des réparations faites au château de Donzy, par Gauthrot, couvreur : vingt-six journées, à dix-huit sols, vingt-trois livres huit sols; deux milliers de tuiles, à treize livres le millier, vingt-six livres; etc. — Exécutoire décerné par le juge d'Auxerre, contre les receveurs fermiers de la terre et seigneurie de Donzy, de la somme de deux cent treize livres quatre sols, pour frais à lui dus et déboursés à l'occasion d'un nommé Philippe Pauron, charbonnier, demeurant à Châteauneuf, accusé de délits commis à Donzy; etc.

B. 193. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1663-1695. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie d'Entrains. — Quittances délivrées à Edme Raveau, Louis Rousset et Chenou, fermiers successifs de la châtellenie d'Entrains, par : Guillaume Davault, fermier des dames abbesse et religieuses du couvent de Notre-Dame-du-Récomfort, de soixante-douze bichets d'avoine dus au couvent chaque année; — M. le juge de ladite châtellenie, de dix livres, pour une année de ses gages; — M. Rousset, procureur fiscal, de vingt-cinq livres, pour cinq années de ses gages; — Jean Grandjean et Tartarin, gardes forestiers en cette châtellenie, de quatre-vingts livres, pour une année de leurs gages; — M. Girardot de Sozay, comme étant aux droits de M. de La Ferté, seigneur de Villiers-le-Sec, propriétaire du quart des dixmes de la ville d'Entrains, de neuf septiers d'avoine et cent sols en argent dus par an audit seigneur; etc. — Quittances d'à-comptes de prix de ferme délivrées auxdits fermiers par les commis à la recette générale du duché. — Acquits de cinquante livres donnés audit fermier par : Jean Pessiot et Adrienne Gaucher, sa femme, fille aumônée de Monseigneur; — Edme Mouquot et Lorette Ponceau, etc. — Consignation, par les fermiers d'Entrains, entre les mains de tiers, de la somme de cinquante livres échue à différentes filles de ladite châtellenie, n'ayant pu encore trouver de parti sortable; etc.

B. 194. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1696-1716. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie d'Entrains. — État, montant à cent dix-neuf livres onze sols, des dépenses faites pour le rétablissement de la pêcherie d'Entrains, appartenant à Monseigneur. — État des empoissonnements

achetés par le fermier et placés dans les étangs d'Entrains : dans l'étang du Manoir, sept milliers, à quarante livres le millier; dans le Grand-Étang, neuf milliers, à soixante livres; dans l'étang de Treslong, quatre milliers, à cinquante livres; total : vingt milliers d'empoisonnements, revenant à mille vingt livres. — Quittances délivrées aux sieurs Guitton et autres, fermiers d'Entrains, par : les ouvriers charpentiers qui ont fait les réparations des moulins Neufs et de la Forge, de cinquante-deux livres; — les mêmes, de vingt-quatre livres, pour fourniture de deux corbes (actuellement jantes), destinées à la construction des deux grandes roues des moulins; — les mêmes, de trente-cinq sols par millier de lattes façonnées pour les réparations desdits moulins; — le chevalier Fortin, contrôleur et visiteur des poids et mesures des moulins de la généralité d'Orléans, de trente-trois livres treize sols six deniers; — le sieur Denezeize, de cent cinquante livres, pour vente d'une meule de moulin et conduite au moulin de la Forge, à Entrains, appartenant à Monseigneur; — M. Graillot, curé d'Entrains, de quatre-vingt-treize livres quinze sols, pour une année de la pension congrue due par le duc de Nevers pour le vicaire de ladite paroisse; — M. Gauthier, de cent vingt livres, pour une année de la rente à lui due à cause de la vente du moulin Saint-Cyr, à Entrains; etc. — Acte de consignation, par le fermier d'Entrains, entre les mains de Denis Rameau, de la somme de cinquante livres, échue à Louise Girault, de la paroisse d'Entrains, qui a obtenu le sort du bon billet, en attendant qu'elle ait trouvé un parti convenable; etc.

B. 195. (Liasse.) — 50 pièces papier.

1718-1733. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie d'Entrains. — Marché passé entre les officiers de la Chambre des Comptes et le sieur Gourot dit Gillon, charpentier, demeurant à Nevers, aux termes duquel ce dernier s'oblige, moyennant cinq cent trente-cinq livres, à faire à l'étang du Manoir, au Grand-Étang et à l'étang de Treslong, les réparations nécessaires, conformément au devis dressé par le sieur Delaforge, architecte de Monseigneur. — Mémoire, montant à cinq cent trente-deux livres dix-sept sols, des réparations faites par le sieur Plantin aux moulins et fours banaux d'Entrains; etc. — État de la dépense faite par M. Thoulet, procureur fiscal de la châtellenie d'Entrains, deux huissiers et quatre autres personnes, en allant à la recherche, en Berry, de Léonard Giraud et François Fleurant, maçons, accusés d'avoir trouvé un trésor chez le sieur Delarue, tanneur : pour le coucher de Cosne, cinq livres quinze sols; pour le passage de la rivière, douze sols; pour le déjeuner, en repassant par Cosne avec les prisonniers, deux livres

dix sols; pour la nourriture des deux maçons pendant trois jours, une livre seize sols; pour les dédommager des trois journées, attendu qu'il ne s'est pas trouvé de preuve suffisante pour les retenir, deux livres dix sols, etc. — Quittances délivrées aux fermiers d'Entrains par : M. Plantin, lieutenant des chasses de Monseigneur au département dudit lieu d'Entrains, de cent vingt-deux livres dix sols, à-compte sur ses appointements; — M. Denis, curé d'Entrains, de cent livres, pour contribuer à la fonte d'une cloche, laquelle somme tiendra lieu de l'année de la rétribution qui aurait dû être payée au vicaire s'il y en avait eu un; — les sieurs Michel Paquette, compagnon tanneur, et sa femme, demeurant à Entrains, de la somme de vingt-trois livres cinq sols, pour trois mois de la pension, nourriture et entretien d'un enfant trouvé en ladite châtellenie; — M. Boucheron, vicaire d'Entrains, de vingt-trois livres huit sols neuf deniers, pour un quartier de sa desserte; — Jean Roy et Jean Marette, gardes forestiers, de vingt-cinq livres, pour un quartier de leurs gages; etc.

B. 196. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1733-1744. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie d'Entrains. — Quittances délivrées aux sieurs de Chégoïn et Sauvageot, fermiers successifs de la châtellenie d'Entrains, par : Fiacre Taché, tailleur de pierres, de quarante livres, pour tirage d'un cent de quartiers de tout échantillon; — Edme Mathieu, tuilier à Treigny, de vingt-une livres, pour fourniture de six muids de chaux; — Dominique Testonnaire, pionnier, de soixante-trois livres, pour quatre-vingt-quatre journées; — Jean Pollet, charpentier, de quarante-quatre livres dix sols, pour trente-huit journées et demie employées à faire, avec ses compagnons, l'échenet du moulin Neuf, les arrières, une chaise dudit moulin, etc.; — M. Rameau, officier de Monseigneur, chef et inspecteur des gardes en sa châtellenie d'Entrains, de cent vingt-cinq livres, pour un quartier de ses gages; — M. Bigot de La Forêt, prêtre vicaire d'Entrains, de quarante-six livres dix-sept sols six deniers, pour deux quartiers de son vicariat; — M. Villemay, garde à Entrains, de cent livres, pour un quartier de ses gages; etc. — Arrêt du Conseil d'État du Roi qui supprime les droits de péage prétendus par le duc de Nevers dans sa seigneurie d'Entrains; etc.

B. 197. (Liasse.) — 76 pièces, papier.

1744-1778. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie d'Entrains. — Quittances dé-

livrées à MM. Chégoïn, Dumay, Chailloux et Ragon, fermiers successifs de la châtellenie d'Entrains, par : M. Laneuville, officier du duc de Nevers à Entrains, capitaine des chasses, de cent vingt-cinq livres, pour un quartier de ses appointements ; — M. Thoulet, procureur fiscal d'Entrains, de cent vingt livres, pour frais de procédure extraordinaire suivie contre Jean Padeloup, accusé d'avoir assassiné Jean Flatté devant la porte du moulin Saint-Cyr ; — Thevenin, garde, de douze livres dix sols, pour un quartier de ses gages ; — M. Thoulet, juge, de dix livres, pour une année de ses gages ; — M. Gerbault, capitaine des chasses, de cent soixante-quinze livres, pour un quartier de ses gages ; — M. Gautherot, juge d'Entrains, de cent livres, pour une année de ses gages ; — M. Frémy, procureur fiscal, de soixante livres, pour une année de ses gages ; etc. — État des revenus annuels de la châtellenie d'Entrains : le grand dixme, à cent vingt boisseaux, cent vingt livres ; le dixme des Huets, à quatre-vingts boisseaux, quatre-vingts livres ; le dixme de Réveillon, à soixante-dix boisseaux, soixante-dix livres ; le dixme de La Foltière, à quarante boisseaux, quarante livres ; le dixme du droit d'Entrains sur Saint-Cyr, à quatre livres sept sols six deniers ; l'accense des prés, à cent quarante-deux livres ; le moulin Neuf, à deux cent quatre-vingts livres ; les moulins de La Forge et de Saint-Cyr, à deux cent cinquante livres ; le droit de hallage, à deux cent trente-quatre livres ; les terres du Grand-Champ, à trente-cinq livres ; le greffe, à vingt livres ; les cens et rentes de la Liève, à cent cinquante livres ; total, quatorze cent vingt-cinq livres onze sols huit deniers. — Devis, marchés, mémoires d'ouvrages faits aux moulins d'Entrains, et acquits délivrés par les divers ouvriers aux fermiers ; etc.

B. 198. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1696-1731. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenies d'Estais et Druyes. — Quitances délivrées aux sieurs Claude Chardon, Cognet, Chenou et Morin, fermiers successifs des châtellenies d'Estais et Druyes, par : Jean Gaudet, garde forestier desdites châtellenies, de trente livres, pour une année de ses gages ; — le sieur Rousset, fermier du prieuré de Saint-Nicolas de Reuillon, de dix livres, pour une année de la rente due au prieuré ; — Anne Auzanne, fille aumônée de la paroisse d'Estais, qui a obtenu le bon billet dans la fondation de Monseigneur, de la somme de cinquante livres, montant de son aumône, qui a été consignée entre les mains de Léonard Foin, en attendant qu'elle ait trouvé un parti convenable ; — M. Bouqué,

procureur fiscal d'Estais, de cinq livres, pour une année de ses gages ; — M. Desjoyes, procureur fiscal de Druyes, de cinq livres, pour une année de ses gages ; — M. Berland, juge de la châtellenie de Druyes, de treize livres, pour une année de ses appointements ; — M. de Champromain, procureur d'office de la châtellenie, d'après mandement de M. le receveur général du duché, de quatre-vingt-dix livres, destinées à payer les entrepreneurs du pont de Druyes ; etc. — Acquits d'à-comptes de prix de ferme délivrés aux fermiers de Druyes et Estais, par les receveurs généraux du duché. — Procès-verbaux de limites de justice, pour les années 1727 à 1731, dressés par les juge, procureur fiscal et greffier de la châtellenie d'Estais, pour la conservation des bornes et limites de cette justice ; — procès-verbaux de limites de justice pour les mêmes années, dressés par les officiers de la châtellenie de Druyes ; etc.

B. 199. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1662-1696. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de La Marche et Chaulgnes. — Bail à titre d'accense, pour six années, consenti par Léonard Millien, sieur des Brouères, fermier de la châtellenie de La Marche, Chaulgnes et dépendances, à Ambroise Dégré et Jean Bourbon, marchands pêcheurs, demeurant à La Charité, du droit de pêche des eaux dépendant de cette châtellenie en la rivière de Loire, moyennant les prix et somme de sept-vingts livres tournois par an. — Acquits de six cent cinquante livres, délivrés à M. Léonard Millien, fermier de la châtellenie, pour une demi-année de sa ferme ; par M. Lyon, commis de M. Lejariel, receveur général du revenu des duchés de Nivernois et Donzinois ; autres quittances d'à-comptes de prix de ferme. — Quittances délivrées à MM. Pierre de La Barre et Guillaume Raby, fermiers, par : Françoise Simon, fille de la paroisse de La Marche, qui a obtenu le sort du bon billet dans la fondation de Monseigneur, de la somme de cinquante livres, montant de son aumône, laquelle somme a été consignée entre les mains de Simon Mounin, laboureur à La Marche, en attendant qu'elle ait trouvé un parti convenable ; — Jeanne Dalbret et Pierre Roche, son mari, demeurant paroisse de La Marche, de la somme de cinquante livres, en lous blancs, échue en aumône à ladite Dalbret ; — Aubry, dit Bois-Fort, garde forestier de Monseigneur à La Marche, de vingt-cinq livres, pour une demi-année de ses gages ; — le duc de Nevers, de la somme de quatorze cents livres, à lui avancée par Gauthier, fermier de La Marche, sur le prix de son bail ; etc.

B. 200. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1697-1731. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de La Marche et Chaulgnes. — Quittances délivrées à MM. Grasset père et fils, fermiers successifs de La Marche et Chaulgnes, par : le sieur Resmond, dit le Dragon, garde forestier de Monseigneur dans ladite châtellenie, de vingt-cinq livres, pour une année de ses gages; — le sieur Georges Hanyn, huissier, commis par arrêt du Parlement de Paris, de cinquante livres, pour l'aumône échue à Magdelaine Destable, de la paroisse de Tronsanges; — le sieur Corbier, garde forestier de ladite châtellenie, de cinquante livres, pour chaque année de ses gages; — M. de Varennes, receveur général du duché de Nivernais, de trois mille quatre cent livres, pour deux années de ferme de la châtellenie de La Marche et Chaulgnes; — autres quittances de prix ou d'à-comptes de prix de ferme. — Consignation, entre les mains de tiers, de l'aumône de cinquante livres échue à Marie Roche, Marie Jongar, Jeanne Clère, etc.; et quittances desdites filles.

B. 201. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1633-1750. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Liernais. — Requête adressée à Messieurs de la Chambre des Comptes de Nevers par Gabriel Billard, laboureur à Liernais, tendant à obtenir l'accensement et arrentement d'un canton de terre de quatre-vingts journaux environ, situé aux chaumes de Foucherot, finage et justice de Liernais; renvoi de ladite requête à Barthelmy Lalignant, juge, et à Jean Thénard, procureur d'office en ladite châtellenie, pour avoir leur avis, et au fermier pour déclarer quel revenu il percevait dudit canton de terre; déclaration par les précédents que les terres dont il s'agit sont vagues et infertiles, et que ce sera le bien de Son Altesse de les donner à rente et à cens; publication au prône de ladite accense; enchères; remise de l'adjudication. — Procès-verbal du bon billet arrivé à Léonarde Musnier, etc. — Contrats de mariage et quittances des filles aumônées de Liernais et Saint-Brisson. — Ratification, par les habitants de Liernais, du contrat d'accensement fait à Étienne Du Teilloys, intendant général de Monseigneur, des communaux dudit Liernais. — Acquit de cinq cents livres, délivré par le receveur général du duché à M. Champlon, fermier de Liernais et Saint-Brisson, pour une année de sa ferme; — autres acquits de prix ou d'à-comptes de prix de ferme. — Quittances délivrées aux sieurs Prévost et Prunet, fermiers successifs de Liernais, par : le sieur Bastille,

NIEVRE. — SÉRIE B.

charpentier et couvreur, de la somme de vingt-quatre livres, pour pose de deux milliers d'esseaunes (tuiles en bois) sur la tour et le pavillon de Liernais; — le sieur Jarry, premier huissier au Parlement de Bourgogne, en qualité d'héritier de Christophe Jarry, châtelain de Liernais, de cent soixante livres, pour treize années des gages dus audit sieur Christophe Jarry; — M. Lalignant, châtelain de Liernais, de quatre-vingts livres, pour huit années de ses gages; — M. Pinard, chirurgien à Saulieu, de sept livres un sol, pour visite d'un cadavre; etc.

B. 202. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1667-1731. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Luzy. — Quittances délivrées aux sieurs Pierre Dubled, Antoine Bertrand, Ballard, Repoux, etc., fermiers successifs de la châtellenie de Luzy, par : le sieur Dimanche Savery, garde forestier de ladite châtellenie, de quinze livres, pour une demi-année de ses gages; — M. Brunat, de dix-sept livres dix sols, dus pour la fondation de Sainte-Catherine; — M. Regnault, procureur fiscal de Luzy, de douze livres, pour une année de ses gages; — M. Nault, juge de ladite châtellenie, de soixante livres, pour cinq années de ses gages; — M. Andrieu, juge de cette châtellenie, de douze livres, pour une année de ses gages; — la dame Léonarde Lallemand, de quinze livres, pour des réparations faites à la halle de Luzy; — MM. les Receveurs généraux du duché de Nivernais, de différentes sommes, pour à-comptes de prix de ferme; etc. — Réduction de trente livres accordée par Étienne Morvanchet, fermier de Luzy, au sieur Jérôme Danguy, sous-fermier des droits des halles de ladite ville, appartenant à Monseigneur le duc, pour deux foires, celle de Saint-Nicolas et celle de la Mi-Carême 1721, et pour la grande contagion de 1722, pendant laquelle on ne laissait déployer aucun marchand sous les halles. — Procès-verbal de présentation, par-devant le juge et le procureur fiscal de Luzy, d'Étienne Laudet et Michelle Bailly, qui a obtenu le sort du bon billet; déclaration par eux, du consentement de leurs parents, de se prendre pour mari et femme; invitation à ladite fille de se présenter aussitôt après son mariage pour toucher la somme de cinquante livres, montant de son aumône; admonestation à ladite fille de faire les prières ordonnées par la fondation; remise d'une bague d'argent, du prix de cinq sols, et contrat de mariage desdits Laudet et Bailly; quittance de la somme de cinquante livres, délivrée au fermier de Luzy par lesdits époux après le mariage accompli. — Remise par le fermier de la châtellenie de Luzy, en présence du juge et du procureur fiscal, de

la somme de cinquante livres, suivant la fondation de Monseigneur, à Louise Martinot et Jean Duchamp, son mari; Claudine Bonneau et Guillaume Greneau, son mari, etc. — Consignation de l'aumône échue à diverses filles de ladite châtellenie en attendant qu'elles aient trouvé un parti sortable; etc.

B. 203. (Liasse.) — 59 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1731-1780. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Luzy. — Quittances délivrées à MM. Pierrot, Lalande, etc., fermiers successifs de ladite châtellenie, par : Ramage et Chapelle, gardes forestiers du duc de Nevers à Luzy, de vingt livres chacun, pour chaque année de leurs gages; — M. Nault, juge de Luzy, de vingt-huit livres dix sols, pour pareille somme avancée par lui aux divers ouvriers qui ont travaillé aux réparations de la halle de Luzy; — Léonard Clergé, entrepreneur, de trois cent soixante-cinq livres, pour réparations aux prisons; — M. Cortet, curé de Luzy, de neuf livres seize sols, pour publication, pendant trois dimanches consécutifs, d'un monitoire obtenu à l'officialité de Moulins, à l'occasion de plusieurs vols, et pour soixante-dix témoins venus à révélation, à raison de deux sols six deniers par témoin; — M. Regnard, procureur fiscal, de cinq livres huit sols, avancés par lui pour l'acquisition d'une chaîne de fer et quatre cadenas destinés à des détenus; — Maisonneuve, boulanger, de vingt-une livres douze sols, pour fourniture aux sieurs Voilliot et Raugé, prisonniers, de deux cent seize livres de pain, à raison de deux sols la livre, du 12 avril au 11 juin 1769; — le sieur Tisserand, exécuteur de la haute justice de Nevers, de vingt livres, pour avoir fouetté et marqué lesdits Voilliot et Raugé, et de dix-huit livres pour son voyage; etc. — État du centième denier dû aux parties casuelles de Monseigneur le duc de Nivernais sur les offices royaux par : M. Ballard de La Chapelle, président du grenier à sel de Luzy, pour le douzième de quinze cents livres, valeur de son office, cent vingt-cinq livres; — M. Pelletier, grenetier, sur son office, évalué seize cents livres, seize livres; — M. Coujard de La Verchère, procureur du Roi, sur son office, évalué mille livres, dix livres; — M. Thierriat père, sur son office de notaire, évalué six cents livres, six livres; — M. Navault, greffier, sur son office, évalué six cents livres, six livres; etc.

B. 204. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1660-1780. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenies de Metz-le-Comte et Mon-

ceaux-le-Comte. — Extrait des justices royales qui sont au dedans et aux environs des châtellenies de Metz, Monceaux-le-Comte et Neuffontaines : la justice royale du village de Buchon, appartenant à un nommé Guillaument, bourgeois de Corbigny; la justice royale de Dompierre-sur-Héry, ledit village appartient entièrement au duc de Nevers; etc. — Traité entre les officiers de la Chambre des Comptes de Nevers, au nom de Monseigneur, et le sieur Philibert Gaulon, notaire royal, demeurant au bourg d'Asnan, par lequel ce dernier s'oblige à faire, en cinq ans, les terriers des châtellenies de Metz, Monceaux-le-Comte et Neuffontaines, et de faire faire les publications nécessaires partout où besoin sera, à raison de deux sols par article d'héritages. — Procès-verbal de consignation de la somme de cinquante livres entre les mains du sieur Richebracques, greffier de Monceaux, somme échue à Gabrielle Pesle, fille ayant obtenu le bon billet, en attendant qu'elle ait trouvé un parti; autres procès-verbaux de consignation. — Quittances délivrées aux sieurs Desmoulins, Barbier, Billardon, Perreault et autres, fermiers successifs desdites châtellenies, par : sœur de Belesbat, abbesse du Récomfort, de deux cent vingt-sept livres, dues chaque année à ladite abbaye; — les sieurs Clerc et Perruchot, gardes forestiers de la châtellenie de Monceaux-le-Comte, de cent livres, pour une année de leurs gages; — M. Lazare Colon, lieutenant des chasses de Monseigneur auxdites châtellenies, de cent cinquante livres, pour une demi-année de ses appointements; — MM. les receveurs généraux du duché, pour à-comptes de prix de ferme; etc. — Pouvoir donné par François Perreault, ci-devant fermier de la châtellenie de Monceaux-le-Comte, à Ignace Leblanc, procureur aux bailliage et pairie de Nevers, y demeurant, de dresser et présenter pour lui et en son nom le compte qu'il est obligé de rendre à la Chambre des Comptes des revenus de la ferme de ladite châtellenie pendant cinq années, de faire tout ce qu'il jugera à propos, promettant d'avoir le tout pour agréable; etc.

B. 205. (Liasse.) — 53 pièces, papier.

1662-1692. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Montenoison. — Quittances délivrées à MM. Lasne, Regnard, Naudro, etc., fermiers successifs de Montenoison, par : M. Lebreton, de la somme de quatorze cents livres, pour la nourriture et entretien, pendant une année, des pauvres vieilles femmes de la fondation de feu M^{me} Henriette de Clèves; — M. Lejariel, receveur général des revenus du duché, de la somme de huit cent cinquante livres, pour une demi-année de la ferme; — autres quittances de prix ou d'a-

comptes de prix de ferme; — Briand, sergent forestier de Montenoison, de trente livres, pour une année de ses gages; — Jollivet, garde forestier, de quinze livres, pour une année de ses gages; — M. Nicolas Petit, agent des affaires de M^{me} de Pruneaux, de deux cents livres, pour la rente noble due annuellement à ladite châtellenie; etc. — Consignation des aumônes de cinquante livres échues à Marie Gaulier, Aimée Gaudreau, etc.

B. 206. (Liasse.) — 52 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1687-1727. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Montenoison. — Quittances délivrées aux sieurs Prevost, Jolly et Geoffroy, fermiers successifs de la châtellenie de Montenoison, par : Magdelaine Hurault, abbesse du Récomfort, de la somme de vingt-cinq livres, à laquelle sont évalués douze bichets de froment de rente annuellement dus à ladite abbaye; — Nicolas et Coquard, gardes forestiers, de vingt-cinq livres chacun, pour une année de leurs gages; etc. — Exécutoire, au profit du messager de Nevers à Paris, contre les fermiers de Montenoison, de la somme de quatre-vingt-onze livres six sols, pour avoir transféré des prisons de Nevers en celle de la conciergerie du palais, à Paris, le nommé Augustin Loret; — autre exécutoire, au profit de Jean Pillet, greffier de la châtellenie de Montenoison, contre les fermiers, de la somme de soixante-six livres quatre sols six deniers, pour avoir grossoyé le procès criminel fait audit siège, à la requête du procureur fiscal, contre Augustin Loret; etc. — Consignation, en attendant qu'elles aient trouvé un parti convenable, des aumônes de cinquante livres, échues, suivant la fondation de Monseigneur, à Perrette Haureau, Jeanne Laurent, Louise Gauthier et autres; etc. — Remise de la somme de cinquante livres à diverses filles aumônées après leur mariage conclu; etc.

B. 207. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1728-1737. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Montenoison. — Quittances délivrées au sieur Garnier, fermier de Montenoison, par : le sieur Journeau, garde forestier, de vingt-cinq livres, pour une demi-année de ses gages; — sœur d'Estampes, abbesse du Récomfort, de la quantité de douze bichets de froment, dus annuellement audit couvent; — M. Goyre de La Planche, receveur général du duché, de prix ou d'à-compte de prix de ferme, etc. — Procès-verbal de consignation, entre les mains de Léonard Naudro, de la

somme de cinquante livres, échue en aumône à Hélène Denteur, suivant la fondation de Monseigneur; — consignation, entre les mains du sieur Garnier, fermier de Montenoison, de l'aumône, échue à Jeanne Gaulier, en attendant qu'elle ait trouvé un parti convenable; — contrat de mariage de Marie Roy, fille aumônée de ladite châtellenie, et d'Étienne Laurent; — quittance de la somme de cinquante livres restées en consignation entre les mains du fermier jusqu'au mariage, etc. — Acquit délivré par M. Garnier, fermier de Montenoison, à M. Daudinot le jeune, greffier, demeurant à Neuilly, de vingt livres, à valoir sur les années pendant lesquelles il a joui du greffe de ladite châtellenie, suivant la convention verbalement faite entre eux; etc.

B. 208. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1737-1755. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Montenoison. — Mandement de quarante sols, tiré par M. Flamen-Dassigny, conseiller à la Chambre des Comptes, sur M. Leblanc, fermier de la châtellenie de Montenoison, au profit du sieur Jean Petit, témoin assigné à la requête du procureur fiscal de ladite justice, pour deux journées par lui employées à la vérification des limites de justice de Chevannes et Teigny, appartenant à Monseigneur; — mandement de quinze livres, tiré par le même sur le même, au profit du sieur Billot, notaire, pour deux jours employés par lui à indiquer aux officiers de Montenoison les limites de la justice de Chevannes et Teigny; etc. — Quittances délivrées par M. Goyre de La Planche, receveur général du duché, à M. Paignon, fermier de ladite châtellenie, de la somme de trois cent cinquante-deux livres dix sols, pour le prix principal d'un quartier de sa ferme; — autres quittances délivrées par le même comptable au même fermier, pour prix ou à-comptes de prix de ferme. — Quittances de gardes forestiers; etc.

B. 209. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1747-1779. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Montenoison. — Quittances délivrées à MM. Paignon, Delong et Bourry, fermiers successifs de Montenoison, par : les sieurs Mignard et Treschot, gardes forestiers de ladite châtellenie, pour les bois de Mauboux, de trente livres chacun, pour chaque année de leurs gages; — M. le receveur général du duché, pour différents à-comptes de prix de ferme; — le receveur général charitable de l'Hôtel-Dieu de Paris, de trois cent cinquante livres, pour sept aumônes de la fondation de

Nevers non remises; — Jean Moreau et Marie Rousseau, sa femme, fille aumônée de Monseigneur, de cinquante livres, prix de son aumône, en louis d'argent, déduction faite de cinq sols pour la bague d'argent; — François Merlin, manœuvre en faïence, demeurant à Nevers, et Hélène Garnier, sa femme, fille aumônée, de la somme de cinquante livres à elle échue; — la veuve Noblet, de la somme de trente livres, à elle accordée, à titre de charité, par le duc de Nevers; etc. — Procès-verbaux de vérification des limites de la justice de Montenoison, appartenant à Monseigneur, d'avec celles d'Arthel, appartenant à Mme Guynet de Nogent; de Brinon, Neuville et Bussy, appartenant au seigneur de Brinon; de Chevannes, appartenant au seigneur de Chevannes; de Prémery, appartenant à Mgr l'Évêque de Nevers; etc.

B. 210. (Liasse.) — 83 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1673-1776. — Pièces justificatives des comptes de chatellenies. — Châtellenie de Montreuillon. — Pouvoir donné par M^e François Joffriot, notaire royal à Château-Chinon, à M^e François Joffriot, son fils, avocat en Parlement, demeurant au même lieu, de traiter en son nom avec les agents de Monseigneur le duc de Nivernais, pour la confection du papier terrier de la terre, seigneurie et châtellenie de Montreuillon. — Quittances délivrées aux sieurs Nicolas Bovault, chirurgien, Lazare Cottin, Feuillet, Miron, Roy, Bidault, Dubois, Bonamour, fermiers successifs de la châtellenie de Montreuillon, par: Jean Magnan, garde forestier, de trente livres, pour chaque année de ses gages; — sœur Le Bourgeois-Dorigny, abbesse du Récomfort, de douze livres, pour la rente due annuellement audit couvent; — le receveur général du duché, du prix principal de la ferme, montant à quatre cent quatre-vingts livres par an; — le sieur Georges Hanyn, huissier commis par arrêt du Parlement de Paris pour le recouvrement des aumônes non distribuées aux filles aumônées, suivant la fondation de Nevers, de cinquante livres, pour l'aumône échue en 1719 à Jeanne Pilavoine, de la paroisse de Vauclair, pour être portée à la recette de l'Hôtel-Dieu de Paris; — M. Gudon, procureur fiscal de Montreuillon, de vingt-une livres, avancées par lui à la nourrice d'un enfant trouvé, pour trois mois et demi d'allaitement, à raison de six livres par mois; — le même, de quatre-vingt seize livres, déboursées pour l'obtention de lettres monitoires, taxes de témoins, rapports de chirurgien, etc., dans l'instruction criminelle faite au sujet de l'assassinat commis en ladite justice, sur la personne du sieur Harmand; etc. — Contrat de mariage et quittance de cinquante livres de Pierre Prieur et Claudine Allé-

grain, fille mariée à l'aumône de Monseigneur; — autres contrats de mariage et quittances d'aumône de François Louthon et Jeanne Grenion, Antoine Robert et Estienne Cougnot, Françoise Pilavoine et Dimanche Challemeau, Jean Gautherot et Françoise Challemeau, etc. — Consignation, entre les mains de tiers, des aumônes échues à différentes filles de ladite châtellenie en attendant qu'elles aient trouvé un parti sortable; etc.

B. 211. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1687-1779. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenies de Montreuillon et Moulins-Engilbert. — Traité passé par-devant le notaire et secrétaire de la Chambre des Comptes de Nevers, entre les officiers de ladite Chambre et M^e Jean Rebregot, notaire à Moulins-Engilbert, pour la confection, en trois ans, du terrier du revenu de la châtellenie de Moulins-Engilbert, appartenant à Monseigneur, moyennant deux sols par article d'héritages. — Quittance de l'aumône de cinquante livres remise à Marie Pougault et Claude Gras, son mari, et à d'autres filles de la châtellenie de Moulins-Engilbert ayant obtenu le bon billet dans la fondation de Monseigneur; — consignation, par d'autres filles aumônées, de la somme de cinquante livres, à elles échue, en attendant qu'elles aient trouvé un parti sortable; etc. — Quittances délivrées: au sieur Roy, fermier des châtellenies réunies de Montreuillon et Moulins-Engilbert, par M. de Varennes, receveur général du duché, de cent vingt-cinq livres, pour prix principal de chaque année des deux fermes; — aux sieurs Dubois et autres, fermiers successifs de la châtellenie de Moulins-Engilbert (seule), de deux cent dix livres, pour le prix principal de sa ferme. — Quittances délivrées aux fermiers par: Benoît Mouillefert, concierge des prisons de Moulins-Engilbert, de dix-huit livres seize sols, pour trois mois et quatre jours de nourriture fournie à Joseph Debouis, ci-devant prisonnier, à raison de quatre sols par jour; — Jean Coutant, Pierre Philippon et François Malcoiffé, cavaliers de la maréchaussée générale de Bourbonnais à la résidence de Château-Chinon, de quarante-quatre livres, pour arrestation, conduite, loyer de chevaux et nourriture du sieur Milloy, accusé de vol et de mendicité; etc. — Compte rendu, par le sieur Amable Robert, contrôleur des actes des notaires à Moulins-Engilbert, de la recette par lui faite dans les mois de novembre et décembre 1777 du centième denier dû à Monseigneur le duc de Nivernais, en conformité de l'arrêt du Conseil d'État du 25 août 1776: reçu douze livres du sieur Jean Arvey, notaire royal à Moulins-Engilbert,

somme à laquelle monte le centième denier de l'évaluation de son office, pour jouir, par lui, sa veuve et ses héritiers, durant l'année 1778, de la dispense de quarante jours de sondit office; etc.; ledit compte se monte à soixante-quinze livres.

B. 212. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1643-1681. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Nevers. — Bail à titre de sous-ferme consenti pour cinq ans par Mes Claude Bourgoing et Jean Micault, greffiers des bailliage et pairie de Nivernais et fermiers de la châtellenie de Nevers, à honorable homme Jacques Borne, marchand poissonnier, demeurant à Nevers, du droit de gros et glas, l'amende de barbillons et épaves par eau, moyennant cent livres tournois par an, deux grands brochets et deux grandes carpes, aux temps des Avents ou de Carême, au choix des bailleurs; — autre bail par les mêmes, pour cinq années, à Charles Carymantrand, marchand boucher à Nevers, des huitième et neuvième places à mettre bancs pour vendre chair dans la grande boucherie de Nevers, moyennant le prix annuel de trente-six livres et quatre langues de bœuf fumées et salées, bonnes et recevables; — autre bail par les mêmes, pour cinq ans, au sieur Charles Buisson, sergent royal, demeurant à Nevers, de la prévosté de la ville et châtellenie de Nevers, y compris les amendes et confiscations de police, moyennant le prix annuel de cent vingt livres tournois, etc. — Quittances délivrées aux sieurs Bourgoing et Micault, fermiers de la châtellenie de Nevers, par : le sieur Panserou, fermier de l'abbaye de Saint-Martin de Nevers, de douze livres dix sols, pour une année de la rente due à ladite abbaye; — Desmares, sergent forestier en ladite châtellenie, de vingt-cinq livres, pour un quartier de ses gages; — M. Rapine de Sainte-Marie, assesseur aux bailliage et pairie de Nivernais, de vingt livres, pour une année de ses gages; — M. Marceau, conseiller et avocat général audit bailliage, de soixante livres, pour une année de ses gages; — M. Rapine de Saxi-Bourdon, procureur général de Monseigneur audit bailliage, de soixante-quinze livres, pour un quartier de ses gages; — M. de Saint-Olivier, curé de Saint-Victor de Nevers, de douze livres, pour une année de la fondation des ducs de Nevers en ladite église; etc. — Acte de consignation au profit de Marie Charlet, qui a obtenu le sort dans la fondation de Monseigneur; etc.

B. 213. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1678-1682. — Pièces justificatives des comptes de

châtellenies. — Châtellenie de Nevers. — Quittances délivrées au sieur Baudot, fermier de ladite châtellenie, par : frère Joachim Baron, religieux et procureur de Saint-Étienne de Nevers, de quarante-cinq livres, pour les termes de Toussaint et Pâques, dus partie audit couvent et partie au sacristain, par Monseigneur le duc de Nevers, pour une maison à lui délaissée par lesdits religieux; — M. Goussot, lieutenant particulier aux bailliage et pairie de Nivernais, de vingt livres, pour une année de ses gages; — M. Pinet, conseiller et premier avocat général aux bailliage et pairie de Nivernais, de soixante livres, pour une année de ses gages; — le sieur Gauchier, sergent forestier, de vingt-cinq livres, pour un quartier de ses gages; — frère de Vienne, abbé de Saint-Martin de Nevers, de douze livres dix sols, pour une année, échue à la Saint-Martin, de la rente à lui due sur la grande boucherie de Nevers; — M. Duplessis, de dix-huit livres tournois, pour une année d'intérêts de la rente qui lui est due; etc. — Consignation, entre les mains de Jean Michel, voiturier par eau, demeurant à Nevers, de l'aumône de cinquante livres échue à Jeanne Étienne, fille de la paroisse de Chaluzay; — procès-verbal du mardi d'après Pâques, fait en l'église Saint-Sauveur de Nevers, du tirage du bon billet par les filles élues des paroisses dépendant de ladite église Saint-Sauveur. (Sur le bon billet est écrit : Dieu vous a élue; sur les autres : Dieu vous console.) Le sort a favorisé Marie Boisset, de la paroisse de Mars, et Marie Charpin, de la paroisse de Magny; — procès-verbaux de tirage du bon billet fait dans les églises Saint-Victor et Saint-Martin de Nevers; etc.

B. 214. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

1678-1718. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Nevers. — Quittances délivrées à MM. Baudot et Simon de La Haye, fermiers successifs de la châtellenie de Nevers, par : M. Nicault, curé de Saint-Père, de quarante sols, pour quatre années de la fondation de nos seigneurs les ducs de Nevers, à raison de dix sols par an; — M. Dollet, prieur claustral de Saint-Étienne de Nevers, de la redevance due audit couvent, par le duc de Nevers, sur les châtellenie et moulin Saint-Nicolas de Nevers; — le sieur Vincent Barrault, de quarante-six livres dix sols, pour avoir fauché les foins du pré de Comte, près Nevers; — Jacques Bonneau, charpentier, de cinq cent quatre-vingt-quinze livres, pour réparations faites à l'étang et au moulin de Presle; — Charles Bourdeaux, couvreur, de cent cinquante livres, pour réparations faites aux couvertures des bâti-

ments de la Chambre des Comptes; — le même, de quinze livres, pour fourniture de cinq cents ardoises destinées à être employées sur le palais Ducal; etc. — Consignation, entre les mains de François Badouillet, marchand, et de François Bertin, maître émailleur, demeurant à Nevers, des aumônes échues à Jeanne Guillot, fille de la paroisse de Saint-Jean, et Jeanne Vignault, fille de la paroisse de Saint-Sauveur, qui n'ont pu encore trouver parti commode; — contrat de mariage de Philbert Lecoq, vigneron, demeurant à Tronsanges, et Hélène Archambault, demeurant à La Charité, fille dotée par Monseigneur, et quittance de l'aumône de cinquante livres, etc. — Pouvoir donné par le duc de Nevers à sa Chambre des Comptes de traiter avec Guytot, ou tel autre notaire qu'elle avisera, pour la confection du nouveau papier terrier de la châtellenie de Nevers (signé du duc.) — Mémoire, montant à la somme de soixante livres dix sols, de l'ouvrage fait par Joseph Chevalier, menuisier, pour Monseigneur le duc de Nevers: façon de deux grandes caisses pour les plus forts arbres de l'orangerie de Saint-Éloy, à vingt livres chaque; façon d'une porte de sept pieds de hauteur et trois pieds de largeur, placée à l'entrée du jardin de la Madeleine, cinq livres; etc.

B. 215. (Liasse.) — 61 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

1719-1780. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Nevers. — Quittances délivrées à MM. Robin, Millault, Jacquinet, Leblanc et autres, fermiers successifs du greffe et de la châtellenie de Nevers, par: M. Goyre de La Planche, receveur général du duché, de diverses sommes en à-compte du prix de leur ferme; — le sieur Bataillier, concierge du palais, de quarante livres, pour la fourniture du bois et de la chandelle à la Chambre des Comptes et à MM. les Officiers des bailliage et pairie de Nevers; — le sieur Caffard, messager de Nevers, de vingt-une livre dix-neuf sols six deniers, pour avoir apporté au greffe criminel de la Cour, à Paris, les procédures criminelles faites au bailliage de Nevers, à la requête du procureur fiscal dudit bailliage, contre François Gavard, marchand de bois, demeurant à Clamecy, François Perreau, notaire et procureur à Tannay, et autres accusés; etc. — Requête adressée à M. le Lieutenant général aux bailliage, pairie et domaine de Nivernais, par le procureur général au domaine de Monseigneur, tendant à la vérification des limites de justice de la châtellenie de Nevers, appartenant à Monseigneur, et à la séparation et distinction, au moyen de bornes, de cette justice d'avec celles de Sermoise, appartenant à M. de Vannes; de Challuy, Veninges et Sauvigny, aux

chanoines de la cathédrale; du Marais, à M. de Chéry; du Chasnay, à M. de Fraisme; de Parzy, Varennes et Urzy, à Mgr l'Évêque de Nevers; de Venilles, aux religieux de Saint-Martin; de Marzy, à M. Faure, le changeur; de Montigny, à MM. de Béthume et Pinet de Mantelet; de Saint-Jean-aux-Amognes, aux Bénédictins de Saint-Étienne. — Procès-verbaux de consignation des aumônes échues à différentes filles de la châtellenie de Nevers. — Contrats de mariage et quittances de la somme de cinquante livres délivrées, après la célébration de leur mariage, à différentes filles dotées par la fondation de Monseigneur. — État des appointements des gardes des bois des châtellenies de Nevers et Cuffy: Cantat, chef garde à Nevers, deux cent cinquante livres par an; Joly, garde à Nevers, deux cents livres; Laurent, garde à Nevers, deux cents livres; Lemoine, garde des bois de Faye, deux cents livres; Baravault, garde à Cuffy, cent cinquante livres; Saunier, quatre-vingts livres; etc.

B. 216 (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1687-1740. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenies de Pougues et Garchizy. — Acquit de vingt livres cinq sols, payés aux fermiers de ladite châtellenie sur les deniers de la vente des immeubles de François Coquille et Jeanne Tonnelier, sa mère. — Quittances délivrées à MM. Louis Marault, Jacques Porcher et Rebregot, fermiers successifs des châtellenies de Pougues et Garchizy, par: le receveur général du duché, de cent quatre-vingts livres, pour chaque année de la ferme; — Henri Sauget, bailly de Pougues, de trente livres, pour chaque année de ses gages; etc. — Consignation des aumônes de cinquante livres échues à: Marie Bériat, fille de la paroisse de Saint-Ladre; Étienne Rolland, de la paroisse de Chaluzay; Thérèse Petit, de la paroisse de Pougues; Marie Guinot, de la paroisse de Marzy, etc., lesquelles filles n'ont pu encore trouver parti commode.

B. 217. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1663-1723. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Saint-Saulge. — Procès-verbaux de consignation des aumônes de cinquante livres échues à Marie Louveau, de la paroisse de Saint-Saulge; Jeanne Delorme, de la même paroisse; Marie Moireau, etc., filles ayant obtenu le bon billet dans la fondation de Monseigneur; — contrat de mariage de Léonard Boué et Anne Pitois, fille de Saint-Saulge, dotée par Monseigneur, etc. — Quittances de prix et d'à-comptes de prix

de ferme délivrées par le receveur général du duché à MM. Jean de La Veinne, Benoist Boissedy, Jérôme Paris, François Champriat, etc., fermiers successifs de la châtellenie de Saint-Saulge; — quittances délivrées auxdits fermiers par : M. Étienne Ravisy, juge de la ville et châtellenie de Saint-Saulge, de quinze livres, pour une année des gages attribués à sa charge; — M. Coquille de Poujeux, juge de ladite ville, de quinze livres, pour une année de ses gages; — M. Gallet, procureur fiscal de ladite châtellenie, de quinze livres, pour son droit de cinq années de limites de justice; etc.

B. 218. (Liasse.) — 60 pièces, papier.

1730-1779. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie de Saint-Saulge. — Procès-verbal dressé par Léonard Coquille, sieur de Poujeux, avocat à la cour, juge ordinaire civil et criminel de la ville et châtellenie de Saint-Saulge, à la réquisition de Louis Granger, fermier de ladite châtellenie, des limites de justice d'entre Monseigneur le duc de Nevers et le sieur prieur de Saint-Saulge; — autres procès-verbaux de limites de la justice de Saint-Saulge d'avec celles du marquis d'Espeuilles, du sieur de Bissy, du comte de Crux, du marquis de Joux, etc., limitrophes de celles du duc de Nevers, à cause de sa châtellenie de Saint-Saulge. — Quittances délivrées aux sieurs Grangé, Champriat, Vignault et Bidolet, fermiers successifs de la châtellenie de Saint-Saulge, par : M. Goyre de La Planchette, receveur général du duché, pour à-comptes de prix de ferme; — M. Ravisy, procureur fiscal de la ville et châtellenie de Saint-Saulge, de sept livres dix sols, pour chaque année de ses gages; — Antoine Bayard, maçon, de vingt-sept livres, pour réparations à la prison; — Pigeonnet, huissier, porteur de contraintes, au nom de M. Louis Raisin, commis à la recette des tailles et vingtièmes de l'élection de Nevers, de la somme de neuf vres dix-huit sols, à laquelle est imposé le greffier de ladite châtellenie; — Guillaume Boulé et Emiland Guillaumot, gardes forestiers de Monseigneur le duc de Nivernais à la résidence de Saint-Saulge, de trente-sept livres dix sols, pour un quartier de leurs gages; — la dame Emmanuelle Genou, geôlière des prisons, de trente livres, pour une année de ses gages; — le sieur Lacour, de cinquante-six livres trois sols, pour avances dans les affaires criminelles et pour nourriture de prisonniers; — M. Coquille, juge de ladite châtellenie, de quinze livres, pour une année de ses gages; etc.

B. 219. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1668-1721. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie et baronie de Saint-Vérain. — Actes de consignation, dressés par le bailli de ladite baronie, en présence du procureur fiscal, des aumônes échues aux filles dotées suivant la fondation de Monseigneur, et qui n'ont pas encore trouvé parti convenable, dont les noms suivent : Jeanne Barjou, de la paroisse de Bouhy; Jeanne Terreau, de la paroisse de Saint-Vérain; Marie Petit, de la paroisse de Bouhy; Marie Pion, de la paroisse de Bouhy; Marie Martin, de la paroisse de Saint-Vérain; etc. — Procès-verbal contenant : assemblée à l'issue de la grand'messe du jour de Pâques et en présence des curé, bailli et procureur fiscal de ladite baronie de Saint-Vérain, de neuf notables habitants de ladite baronie, réunis, suivant l'avertissement qui leur a été donné au prône, le dimanche de la Passion, au sujet de l'exécution de la fondation du duc pour le mariage de soixante pauvres filles par an; nomination par ces notables de trois hommes et trois femmes choisis pour élire la pauvre fille; réunion de ces derniers, le même jour, après vêpres, et élection par eux, de Marie Chouet, âgée de seize ans, de cette paroisse, qu'ils déclarent être fille de bien, catholique, apostolique et romaine, et la plus nécessaire de la baronie; avis à ladite fille de se trouver le mardi d'après Pâques, en l'église paroissiale de Saint-Blaise dudit lieu, pour tirer au sort; comparution ledit jour, en l'église et par-devant les susnommés, de Marie Chouet, nouvellement élue, et de Françoise Boulin, élue pour la troisième fois; distribution de quatre billets aux deux filles : Françoise Boulin, élue trois ans de suite sans obtenir le sort, a droit à trois billets; Marie Chouet, élue pour la première fois, au quatrième; sur un seul de ces billets (comme il n'y a qu'une aumône à distribuer par an dans chaque châtellenie) est écrit : *Dieu vous a élue*; sur les autres : *Dieu vous console*; présentation aux deux filles, par un enfant, des billets enfermés dans un pot; obtention par Françoise Boulin du bon billet; avis à la fille Boulin de se présenter, si elle a trouvé un parti sortable, le lendemain de la Pentecôte, avec son fiancé, pour faire dresser son contrat de mariage et recevoir son aumône, et, en cas qu'elle n'ait trouvé aucun parti sortable, de se présenter pour faire la consignation de ladite aumône; comparution au jour fixé, par-devant les bailli et procureur fiscal de ladite châtellenie, de Françoise Boulin, assistée de ses parents; déclaration par eux qu'ils n'ont pas encore trouvé parti convenable, et consignation de l'aumône entre les mains d'Étienne

Chalin, laboureur à Bouy, qui s'engage à la lui remettre trois jours après son mariage, et, d'ici-là, à lui en payer l'intérêt. — Autres procès-verbaux d'élection de filles aumônées; quittances de la somme de cinquante livres; consignations, etc. — Quittances délivrées à MM. Gaschot, André Moireau, Cheneau et Doudeau, fermiers successifs de la baronie et châtellenie de Saint-Vérain, par : le receveur général du duché, pour prix principal de la ferme; — M. Chenon, procureur fiscal de ladite baronie, de cent sols, pour chaque année de ses gages; — M. Jannot, bailli de Saint-Vérain, de huit livres cinq sols, pour ses droits des assises de Saint-Loup pendant trois années; — M. Pic, procureur fiscal, de huit sols, déboursés par lui pour faire planter le pilori à Saint-Vérain; etc. — Arrêt du Parlement qui pourvoit à la subsistance des pauvres mendiants, et indique les mesures à prendre dans les provinces; etc.

B. 220. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1727-1739. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie et baronie de Saint-Vérain. — Procès-verbaux des assises tenues au bourg de Saint-Loup, par François Chenon, bailli et juge ordinaire civil et criminel aux bailliage et baronie de Saint-Vérain et dudit Saint-Loup, en partie, et M. Jean Chenon, lieutenant auxdits lieux, à la requête de M. André Jeannot, procureur en ce siège, pour la convocation des habitants assemblés au son de la cloche; lesquels interpellés si, depuis les dernières assises, il a été entrepris quelque chose de préjudiciable aux droits de Monseigneur, ou commis quelque crime, ont répondu qu'ils n'en avaient point connaissance; — procès-verbaux d'assises tenues par le bailli de Saint-Vérain, à la réquisition du procureur de Monseigneur, des officiers des justices ressortissant par appel de ladite baronie; lesquels officiers ayant été appelés et n'ayant pas comparu, le procureur de Monseigneur a conclu à ce que, pour le mépris qu'ils faisaient de comparoir auxdites assises, ils soient condamnés chacun à cent sols d'amende. — Quittances délivrées au sieur Cheneau, fermier de ladite baronie, par : M. Goyre de La Planche, receveur général du duché, du prix principal de ladite ferme; — Doubres, garde des chasses et pêches de Monseigneur en la châtellenie de Saint-Vérain, de douze livres sept sols, pour remboursement d'avances; — Pierre Chappat, pionnier d'Auvergne, de cent quatre-vingts livres, pour avoir fossé et nettoyé la quantité de douze cents toises de fossés au pré aux Daims, paroisse d'Argenoux; etc.

B. 221. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1740-1773. — Pièces justificatives des comptes de châtellenies. — Châtellenie et baronie de Saint-Vérain. — Commandement fait, à la requête de M. Guillaume Goyre de La Planche, avocat en Parlement, receveur général du duché de Nivernais, au sieur Cheneau, fermier de Saint-Vérain, pour paiement de la somme de deux cent soixante-sept livres dix-sept sols, reste du prix principal de sa ferme; — divers autres commandements au même fermier; — saisie des meubles et effets mobiliers appartenant audit sieur Cheneau, à la requête du receveur général du duché, faute de paiement du prix de sa ferme; — sommation au sieur Buchet, gardien dépositaire des meubles et effets saisis sur le sieur Cheneau, de les faire transporter au plutôt sur la place publique de Saint-Amand, comme plus proche marché de Saint-Vérain, pour être vendus aux enchères; — état, montant à la somme de quatorze livres trois sols, des déboursés faits par François Delabarre, procureur à Donzy, pour le receveur général du duché, contre le sieur Cheneau. — Remise au sieur Cheneau, fermier de Saint-Vérain, sur le prix de sa ferme, de la somme de cinquante-cinq livres, pour non-jouissance, pendant cinq ans, d'une rente sur le lieu de la Feuille. — Quittances délivrées aux fermiers de Saint-Vérain par : Marie Sallin, fille aumônée, et Jean Julien, laboureur, à présent son mari, de la somme de cinquante livres, montant de ladite aumône; — Jeanne Rousseau, fille aumônée, et Jean Sallin, son mari, de cinquante livres, montant de l'aumône, etc.; — le sieur Edme Sallin, garde des chasses, bois et pêches, de trois livres quinze sols, avancés par lui pour le service de Monseigneur; — le collecteur chargé du recouvrement des sommes imposées pour la reconstruction du presbytère d'Argenoux, de trente-trois livres, à laquelle somme Monseigneur a été imposé; etc.

B. 222. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1705-1734. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Forges de l'Éminence et Chamdoux. — Quittances délivrées à MM. Sauget, Billetout, Couroux, Rapin, Baudron, Chambrun et Gasque, fermiers successifs des forges de l'Éminence, par : M. Regnard, fermier du prieuré du Pré, de la somme de deux cents livres, due annuellement audit prieuré par Monseigneur; — M. Regnard, procureur fiscal de Donzy, de quarante-huit livres, pour une année de ses gages; — M. Frappier, conseiller au bailliage de Donzy, de dix livres, pour une année de ses gages; — M. Leblanc, lieutenant de Donzy,

de vingt livres, pour une année de ses gages ; — M. Maignan de Grignon, avocat fiscal et substitut du procureur fiscal de Donzy, de douze livres, pour une année de ses gages ; — M. Frappier d'Allinet, de vingt livres, pour une année du loyer de l'auditoire ; — M. Moireau, garde des garennes de Châteauneuf et Champdoux, de cinquante livres, pour ses gages ; — la veuve Canut, de trois cents livres, pour une année de la pension à elle accordée par Monseigneur sur la ferme de l'Éminence ; — M. Frappier de Boismartin, conseiller aux bailliage et pairie de Donzy, de dix livres, pour une année de ses gages ; — les sieurs Robin et Roy, gardes forestiers de Donzy, de vingt-cinq livres, pour un quartier de leurs gages, etc. — État, montant à la somme de trois mille cinq cent trois livres cinq sous, des réparations faites aux forges de l'Éminence et Champdoux, laquelle somme a été avancée par M. Baudron, fermier. — État, s'élevant à cent cinquante-huit livres huit sous, des journées et matériaux pour les réparations de la boucherie de Donzy. — État, montant à la somme de trente-sept livres dix-huit sous, des réparations de la grange de l'Éminence et des chambres des forgerons, etc. — Mémoire des arbres pris dans les forêts de Donzy pour les réparations de l'Éminence et Champdoux. — Transaction entre le duc de Nevers et le sieur Baudron, ancien fermier de l'Éminence et Champdoux, au sujet des sommes restant dues par ce dernier sur le prix de sa ferme ; etc.

B. 223. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1735-1741. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Forges de l'Éminence et Champdoux. — Quittances délivrées à M. Chambrun, fermier de l'Éminence, par : M. Regnard, chargé de la procuration de Mgr l'évêque de Luçon, prieur de Notre-Dame de Lépaup, de deux cents livres, pour une année de la rente due audit prieuré sur les moulins neufs d'Entrains ; — Joseph Brault, manœuvre, de la somme de sept livres, pour un mois de la pension alimentaire d'un enfant trouvé ; — M. de Vermeux, de vingt livres onze sous, avancés par lui pour réparation au fourneau de Champdoux ; — M. Tolleron, leueur des impositions, pour les réparations du presbytère de Vielmanay, de la somme de vingt-quatre livres, à laquelle Monseigneur se trouve imposé ; — les sieurs Jean Roy et Claude Gentil, gardes forestiers à Donzy, de vingt-cinq livres, pour un quartier de leurs gages, etc. — État des sommes avancées par MM. Chambrun frères, fermiers de l'Éminence, pour : réparations à la maison de l'Éminence, trois cent quatre-vingt-neuf livres deux sols, savoir : pour deux bois-

NÈVRE. — SÉRIE B.

seaux de chaux de Ravau, seize sous ; vingt-neuf journées pour faire la cheminée, à trente sols par jour, quarante-trois livres dix sols ; fourniture et pose des vitres des deux croisées de la salle, dix-neuf livres quatre sols, etc. — Réparations à la forge : deux journées à raccommoder les portes de la forge, deux livres ; dix toises de membrures, à six sols la toise, trois livres ; deux journées de pionniers, à douze sols, pour reprendre un renard à l'empallement des fourneaux, une livre quatre sols, etc. ; total : soixante-deux livres huit sols. — Réparations aux fourneaux de Champdoux : achat de deux milliers de briques, à vingt-deux livres le millier, quarante-quatre livres ; onze journées de pionniers, à douze sols, employés à tirer des conrois et terres pour les réparations de la masse du fourneau, six livres douze sols ; six journées de charpentiers, à vingt sols, employés à relever le glacis de l'empallement, cinq livres ; etc.

B. 224. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1742-1769. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Forges de l'Éminence et Champdoux. — Quittances délivrées à M. Chambrun, fermier des fermes de l'Éminence et Champdoux et de la châtellenie de Donzy, par : M. Dumesnil-Simon, capitaine du château et des chasses de Donzy, de cent vingt-cinq livres, pour un quartier de ses gages ; — le sieur Bertheau, fondé de pouvoirs de dame Anne-Camille de La Bussière, dame de Tougny, de dix-sept livres seize sols, pour l'année de la rente foncière à elle due sur l'auditoire de Donzy par le duc de Nevers ; — Marie Amiot, de quatre-vingts livres, pour une année du loyer de la maison occupée par le capitaine des chasses du duc de Nevers ; — Jacques Martin et Edme Cadeau, gardes forestiers de Monseigneur à l'Éminence, de vingt-cinq livres, pour un quartier de leurs gages, etc. — État, montant à la somme de cent vingt-trois livres sept sols six deniers, des réparations faites par les frères Chambrun, fermiers, tant à l'Éminence qu'au manoir et au château ; — à la somme de cent trente-six livres six sols, des réparations faites par les mêmes fermiers auxdits forges et bâtiments de l'Éminence, et du montant duquel il leur a été tenu compte sur le prix de leur ferme : quinze cents de tuiles, y compris la conduite, dix-huit livres douze sols ; trois bottes de lattes, une livre dix sols, etc. ; — à la somme de six cent onze livres trois sols six deniers, des déboursés faits par M. Jean-Baptiste Voille de Villarnou, avocat en Parlement et procureur fiscal au bailliage de Donzy, dans le procès criminel contre Laurent Bouziet et Eugénie Sureau, femme de Guy Girard, accusés de vol, et contre Pierre Vée, chirurgien à Donzy,

accusé d'avoir donné un coup de couteau à un particulier; etc.

B. 225. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1770-1780. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Forges de l'Éminence et Champdoux. — Quittances délivrées aux sieurs Chambrun, fermiers desdites forges, par : M. Palteau, procureur fiscal de la ville de Donzy, de quarante-huit livres, pour une année de ses gages; — M. François Debèze, principal garde du duc de Nivernais, pour les forêts de Donzy et de Château-neuf, de cent cinquante livres, pour six mois de ses appointements; — le sieur Dumesnil-Simon, de soixante-deux livres dix sols, pour un quartier de sa pension viagère; — frère Michel Vrigny, coadjuteur de la chartreuse de Bellary, de quatre-vingt-dix livres seize sols, pour neuf années de directes échues le jour de la Saint-Martin d'hiver, de cens, rentes, etc., à raison de cinq livres douze sols, une poule et quatre boisseaux d'avoine par an; — M. Pluvinet du Colombier, lieutenant des chasses et bois de Charnouveau, de cent quarante-trois livres quinze sols, tant pour le quartier de ses appointements que pour celui de deux gardes; — le sieur Bornieux, fermier de Saint-Laurent, de trente livres, pour six années de la rente faite par le duc de Nevers à ladite abbaye; — M. Mathé, collecteur du vingtième, de la somme de onze cents livres, pour le vingtième auquel Monseigneur est imposé au rôle de la paroisse de Donzy; etc.

B. 226. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1747-1750. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Ferme des domaines et étangs de Bois-Rozeraïn. — Mandement de quinze livres tiré pour M. Goyre de La Planche, receveur général du duché, au profit du sieur Dodat, garde forestier des domaines de Bois-Rozeraïn, appartenant au duc de Nivernais, sur M. Lefay, fermier des étangs et domaines dudit Bois-Rozeraïn. — Quittance de pareille somme délivrée par ledit fermier au receveur général du duché, qui lui en a tenu compte sur le prix de sa ferme. — Mandement acquitté de pareille somme de quinze livres, au profit du sieur François Desnoyers, gendre du sieur Dodat, garde des bois de Rozeraïn. — Acquit délivré au receveur général par ledit fermier; etc.

B. 227. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1739-1773. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Ferme du marquisat de Thianges. —

État et visite des bâtiments et héritages dépendant du marquisat de Thianges, appartenant au duc de Nevers, par M. Duchamblay, capitaine du château de Decize, à la réquisition du sieur Gonnot, fermier. — Vente des effets mobiliers saisis sur le sieur Garnault, fermier de Thianges, faute de paiement du prix de sa ferme. — État, montant à la somme de quarante-deux livres quatorze sols, des réparations faites à la terre et seigneurie de Thianges. — Quittances délivrées aux sieurs Goussot et autres, fermiers successifs de la terre et marquisat de Thianges, par : le sieur Jean Renault, fendeur, de douze livres quinze sols, pour façon de dix-sept bottes de lattes; — Jean Naury, scieur-de-long, de dix-huit livres, pour façon de cent cinquante toises de planches; — Geoffroy, tuilier de Chassy, de vingt livres, pour deux milliers de tuiles pour la grange de Thianges; — le sieur Claude Chandelier, de vingt livres, pour façon de crèches aux deux queues de l'étang de Thianges, à l'endroit des Grillons, déplacées par le dégât d'eau; — le sieur Bouquin, charpentier, de trente-six livres, pour trente-six journées employées aux réparations de la grange, étables, pressoir, etc.; — le sieur Ballard, de quarante livres, pour fourniture d'un arbre de moulin avec la roue et tous les autres arbres nécessaires aux moulins de Mangy; — le sieur Blaise Lefay, garde forestier de Monseigneur, demeurant à La Machine, de quinze livres, pour un quartier de ses appointements; — M. de Champrobert, capitaine des chasses, de cent livres, pour un quartier de ses gages; etc.

B. 228. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1698-1748. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Ferme de la forge de Briffault. — Devis des ouvrages de maçonnerie, bougilage, charpente, couverture, pionnerie, ferrure, etc., à faire à la forge et aux bâtiments de Briffault. — Marché passé entre M. de Varenne, receveur général du duché pour le duc de Nevers, et le sieur Martin Mignot, maître charpentier, demeurant à Nevers, aux termes duquel ce dernier s'oblige à faire toutes les réparations à la forge de Briffault, énumérées au devis ci-dessous, moyennant la somme de six cent trente livres tournois. — Marché passé entre les officiers de la Chambre des Comptes, d'une part, et François Leu, maître charpentier, et Jacques Bonnot, tailleur de pierres, d'autre part, aux termes duquel ces derniers s'obligent à faire toutes les réparations nécessaires à la forge et aux bâtiments de Briffault, moyennant le prix de deux mille cinq cent soixante-six livres. — Traité passé par-devant Jaubert et Frebault, notaires à Nevers, par lequel le sieur Michel Fleuret, pionnier, demeurant à

Nevers, s'oblige, envers le duc de Nivernais, à faire toutes les réparations de maçonnerie, bastardeaux, etc., pour le rétablissement de la bonde, échenet et chaussée de l'étang de la forge de Briffault, moyennant la somme de neuf cent vingt livres, compris vingt livres pour les vins. — Récépissé de M. de Saint-Hilaire, intendant de Monseigneur le duc de Nevers, délivré au sieur Bidault, fermier de la forge de Briffault, de la somme de trois cent cinquante livres, à-compte sur ce qu'il doit pour les bois qui lui ont été délivrés par les officiers de la Maîtrise des eaux et forêts du duché de Nivernais, pour l'exploitation de ladite forge. — Quittance de quatre cent dix-huit livres dix sols signée et délivrée par le duc de Nevers au sieur Bidault, fermier de Briffault, pour une lettre de change de pareille somme envoyée par ledit fermier à Monseigneur, à-compte sur le prix de sa ferme. — Ordonnance de délivrance de cent vingt arpents de bois à prendre dans le Grand-Briffault, faite au sieur Ardouin, fermier de Briffault, par le maître des eaux et forêts du duché de Nivernais; réserve par arpent : dix baliveaux de la nature du taillis, trois modernes, trois anciens modernes et un gros arbre de soixante à soixante-dix ans au moins; etc.

B. 229. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1673-1698. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Ferme des forges et fourneaux d'Arlet et de Mauboux. — Bail à titre de ferme et accense consenti pour cinq années par les officiers de la Chambre des Comptes à Jean Mignon, marchand, demeurant au fourneau de Charbonnière, de la forge et du fourneau d'Arlet avec l'étang et Boucard, du pré Lecomte, de la contenance de cinquante à soixante charretées de foin, des prés d'Arlet, de dix-huit charretées de foin, et d'autres héritages, moyennant la somme de quatre mille livres tournois. — État des réparations à faire à la forge d'Arlet, dressé par Claude Gascoing, sieur de La Belouze, et François Pinet, bourgeois, demeurant à Nevers, prud'hommes nommés et

commis par M. le Procureur général au domaine de Mgr le duc de Nivernais. — Estimation des ustensiles et bois propres à l'exploitation des forges et fourneaux affermés, lesquels ustensiles livrés au fermier devront être rendus par lui à la fin de son bail : deux marteaux de grosse forge avec enclume, quatre cent vingt livres; sept cent quatre-vingt-dix cordes de bois dressés, à dix-sept sols six deniers la corde, six cent quatre-vingt-onze livres cinq sols, etc. Total de l'estimation : trois mille neuf cent cinquante livres quatre sols. — Quittance délivrée par le sieur Pierre Ramier de la somme de cent vingt-six livres, à compte sur le marché des réparations de la forge et du fourneau d'Arlet; etc.

B. 230. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1687-1780. — Pièces justificatives des comptes de diverses fermes. — Ferme du péage de Mesves. — Bail consenti pour trois années par M^{me} Jacqueline de Bard, épouse de messire Lenormand d'Herry, au sieur Jean Monnin, de la huitième partie du fief-péage de Mesves, autrement le péage des Fournaux, situé sur la rivière de Loire, moyennant neuf-vingts livres tournois par an. — Bail judiciaire dudit péage fait au sieur Joseph Barat, marchand bourrelier, demeurant à La Charité, moyennant cinquante livres par an. — Quittance délivrée par le commissaire des saisies réelles du Parlement au sieur Joseph Barat de cent cinquante livres, pour trois années de jouissance de la huitième portion du péage des Fournaux, saisie réellement sur Anne Roud'hilaire, veuve du sieur Le Cordelier. — État de la recette pendant les trois premiers mois de l'année 1778, du produit du péage par eau de Mesves, les fourneaux appartenant à Mgr le duc de Nivernais pour onze seizièmes et à M. Grasset pour cinq seizièmes : treize cent quarante-neuf livres dix sols quatre deniers; — *id.* pendant les trois derniers mois de 1779 : neuf cent onze livres quinze sols onze deniers; etc.